



TransAlta Corporation
États financiers consolidés
31 décembre 2014

États financiers consolidés

Rapport de la direction

Aux actionnaires de TransAlta Corporation

Les états financiers consolidés et les autres informations financières figurant dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction. Il incombe à la direction de s'assurer que la préparation de ces informations est fondée sur des jugements sûrs, des méthodes et principes comptables pertinents et des estimations raisonnables. La direction s'assure en outre de la cohérence de toutes les informations présentées.

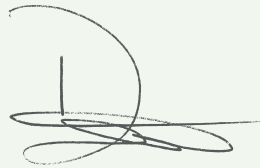
La direction est aussi responsable de l'établissement et du maintien de contrôles et de procédures internes régissant la présentation de l'information financière. Le processus de contrôle interne comprend un service d'audit interne et une politique définie de conduite des affaires qui s'applique à tous les employés. De plus, TransAlta Corporation a adopté un code d'éthique visant l'ensemble des employés, signé tous les ans. Le code d'éthique peut être consulté sur le site Web de TransAlta (www.transalta.com). La direction estime que le processus de contrôle interne, les procédés d'examen et les conventions établies procurent une assurance raisonnable quant à la fiabilité et à la pertinence des états financiers. La direction estime en outre que les activités de TransAlta sont menées conformément à la loi et à des normes strictes de conduite des affaires.

Le conseil d'administration (le «conseil») doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, principalement par l'entremise de son comité d'audit et des risques (le «comité»). Le comité, qui est entièrement composé d'administrateurs ne faisant pas partie de la direction, examine les états financiers et le rapport annuel et en recommande l'approbation au conseil. Le comité se réunit avec la direction, les auditeurs internes et les auditeurs externes pour s'entretenir des contrôles internes ainsi que de questions d'audit et de présentation de l'information financière. Les auditeurs internes et externes ont librement et pleinement accès au comité. De plus, le comité recommande le cabinet d'auditeurs indépendants dont la nomination doit être entérinée par les actionnaires.



Dawn L. Farrell
Présidente et chef de la direction

Le 18 février 2015



Donald Tremblay
Chef de la direction des finances

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aux actionnaires de TransAlta Corporation

Le rapport suivant porte sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation et est établi par la direction selon les règles 13a-15f et 15d-15f de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*.

La direction de TransAlta est responsable de l'établissement et du maintien d'un processus de contrôle interne pertinent à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation.

La direction s'est appuyée sur le cadre de travail défini de 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission («COSO») pour évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation. La direction estime que le cadre de travail de 2013 du COSO convient à son évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation, car il est objectif, permet des mesures qualitatives et quantitatives raisonnablement cohérentes du contrôle interne, est suffisamment complet pour ne pas exclure les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation de l'efficacité de ce contrôle interne et s'applique de façon appropriée à une telle évaluation.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne peut fournir une assurance absolue que les objectifs de la présentation de l'information financière sont atteints. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière repose sur un processus dont le résultat est directement lié à la diligence et à la conformité des personnes qui en sont responsables et, par conséquent, est assujéti à des erreurs de jugement ou des défaillances. En outre, le contrôle interne à l'égard de l'information financière peut être compromis par une collusion ou par une dérogation abusive. En raison de ces limites, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies significatives à temps. Cependant, ces limites inhérentes font partie intégrante du processus de présentation de l'information financière, et il est possible de mettre au point des dispositifs de protection afin de réduire, sinon d'éliminer, ce risque.

TransAlta Corporation consolide proportionnellement les comptes des entreprises communes de Sheerness et de l'unité 3 de Genesee selon les Normes internationales d'information financière («IFRS»). La direction n'a pas la capacité contractuelle d'évaluer les contrôles internes au sein des partenariats. Une fois que l'information financière est obtenue de la part des partenariats, elle fait l'objet d'un contrôle interne par TransAlta Corporation. La conclusion de la direction à l'égard de l'efficacité du contrôle interne ne porte pas sur les contrôles internes au niveau des opérations des partenariats. Les états financiers consolidés de 2014 de TransAlta Corporation incluent, au titre de ces partenariats, un actif total de 678 millions de dollars et des actifs nets de 643 millions de dollars au 31 décembre 2014, de même que des produits de 215 millions de dollars et un résultat net de 73 millions de dollars pour l'exercice clos à cette date.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation au 31 décembre 2014 et a conclu qu'il était efficace.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., qui a audité les états financiers consolidés de TransAlta Corporation pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, a également délivré un rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière dans le cadre de la norme d'audit n° 5 du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ce rapport se trouve à la page suivante du présent rapport annuel.



Dawn L. Farrell
Présidente et chef de la direction

Le 18 février 2015



Donald Tremblay
Chef de la direction des finances

Rapport d'un cabinet d'experts-comptables indépendant inscrit

Aux actionnaires de TransAlta Corporation

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation au 31 décembre 2014 selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control - Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organization de la Treadway Commission (le cadre de 2013) (les «critères COSO»). Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et l'évaluation de l'efficacité de ce contrôle comprise dans le rapport annuel de la direction ci-joint portant sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière incombent à la direction de TransAlta Corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société fondée sur notre audit.

Notre audit a été réalisé conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la Société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne sur des périodes futures comporte le risque qu'il devienne inadéquat en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Comme il est mentionné dans le rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation et les conclusions de la direction au titre de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière n'ont pas visé les contrôles internes des coentreprises de Sheerness ou de l'unité 3 de Genesee compris dans les états financiers consolidés de 2014 de la Société, soit un actif total de 678 millions de dollars et des actifs nets de 643 millions de dollars au 31 décembre 2014, et des produits de 215 millions de dollars et un résultat net de 73 millions de dollars pour l'exercice clos à cette date. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation n'a pas porté sur une évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière des coentreprises de Sheerness et de l'unité 3 de Genesee.

À notre avis, TransAlta Corporation maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2014 selon les critères COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), les états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2014 et 2013, et les comptes de résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés, et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2014 de TransAlta Corporation, et nous avons exprimé une opinion sans réserve à leur égard dans notre rapport daté du 18 février 2015.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés
Calgary, Canada

Le 18 février 2015

Rapport des auditeurs indépendants d'un cabinet d'experts-comptables inscrit

Aux actionnaires de TransAlta Corporation

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de TransAlta Corporation, qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2014 et 2013, et les comptes de résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comprend également des tests des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés et l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de TransAlta Corporation aux 31 décembre 2014 et 2013 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2014 conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Autre point

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), du contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation en date du 31 décembre 2014, fondé sur les critères établis dans le document intitulé *Internal Control - Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (cadre de 2013), et notre rapport daté du 18 février 2015 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés
Calgary, Canada

Le 18 février 2015

Comptes de résultat consolidés

	2014	2013	2012
Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		(Retraité)*	(Retraité)*
Produits des activités ordinaires (note 35)	2 623	2 292	2 210
Combustible et achats d'électricité (note 5)	1 092	948	797
Marge brute	1 531	1 344	1 413
Charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration (note 5)	542	516	499
Amortissement	538	525	509
Imputations (reprises) pour dépréciation d'actifs (note 6)	(6)	(18)	324
Provision pour frais de restructuration (note 21)	-	(3)	13
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	29	27	28
Autres résultats d'exploitation nets (note 8)	(14)	102	254
Résultats d'exploitation	442	195	(214)
Produits tirés des contrats de location-financement (note 7)	49	46	16
Quote-part de la perte au titre des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence (note 16)	-	(10)	(15)
Charge d'intérêt nette (note 9)	(254)	(256)	(242)
Profit (perte) de change	-	1	(9)
Profit à la vente d'actifs (note 4)	2	12	3
Profit à la vente d'une garantie (note 14)	-	-	15
Autres produits	-	-	1
Résultat avant impôts sur le résultat	239	(12)	(445)
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat (note 10)	7	(8)	102
Résultat net	232	(4)	(547)
Résultat net attribuable aux :			
Actionnaires de TransAlta	182	(33)	(584)
Participations ne donnant pas le contrôle (note 11)	50	29	37
	232	(4)	(547)
Résultat net attribuable aux actionnaires de TransAlta	182	(33)	(584)
Dividendes sur actions privilégiées (note 25)	41	38	31
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	141	(71)	(615)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (en millions)	273	264	235
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué (note 24)	0,52	(0,27)	(2,62)

* Voir la note 3 B) pour les retraitements touchant les périodes antérieures.

Voir les notes jointes.

États du résultat global consolidés

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2014	2013	2012
Résultat net	232	(4)	(547)
Autres éléments du résultat global			
Profits actuariels nets (pertes actuarielles nettes) sur les régimes à prestations définies, déduction faite des impôts et taxes ¹	(20)	31	(23)
Pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts et taxes ²	(1)	-	(2)
Reclassement des (profits) pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie dans les actifs non financiers, déduction faite des impôts et taxes ³	-	1	5
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	(21)	32	(20)
Profits (pertes) à la conversion des actifs nets des établissements à l'étranger	75	37	(23)
Reclassement des profits à la conversion des actifs nets des établissements à l'étranger cédés (note 4)	(7)	-	-
Profits (pertes) sur les instruments financiers désignés comme couvertures des comptes des établissements à l'étranger, déduction faite des impôts et taxes ⁴	(58)	(35)	13
Reclassement des pertes sur les instruments financiers désignés comme couvertures des comptes des établissements à l'étranger cédés, déduction faite des impôts et taxes ⁵ (note 4)	7	-	-
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts et taxes ⁶	215	76	(12)
Reclassement en résultat net des profits sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts et taxes ⁷	(45)	(24)	(6)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	187	54	(28)
Autres éléments du résultat global	166	86	(48)
Total du résultat global	398	82	(595)
Total du résultat global attribuable aux :			
Actionnaires de TransAlta	348	41	(626)
Participations ne donnant pas le contrôle	50	41	31
	398	82	(595)

1 Déduction faite du recouvrement d'impôts sur le résultat de 7 pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (charge de 11 en 2013, recouvrement de 8 en 2012).

2 Déduction faite des impôts sur le résultat de néant pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (néant en 2013, recouvrement de 1 en 2012).

3 Déduction faite des impôts sur le résultat de néant pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (recouvrement de 1 en 2013, recouvrement de 2 en 2012).

4 Déduction faite du recouvrement d'impôts sur le résultat de 7 pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (recouvrement de 5 en 2013, charge de 2 en 2012).

5 Déduction faite du recouvrement d'impôts sur le résultat de 1 pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (néant en 2013, néant en 2012).

6 Déduction faite de la charge d'impôts sur le résultat de 91 pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (charge de 12 en 2013, charge de 4 en 2012).

7 Déduction faite de la charge d'impôts sur le résultat de 3 pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (charge de 1 en 2013, charge de 20 en 2012).

Voir les notes jointes.

États de la situation financière consolidés

	2014	2013 (Retraité)*
Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	43	42
Créances clients et autres débiteurs (note 12)	450	504
Charges payées d'avance	17	12
Actifs de gestion du risque (notes 13 et 14)	273	113
Stocks (note 15)	71	77
	854	748
Placements (note 16)	-	192
Partie non courante des créances au titre des contrats de location-financement (note 7)	403	377
Immobilisations corporelles (notes 17 et 35)		
Coût	12 532	12 024
Amortissement cumulé	(5 294)	(4 831)
	7 238	7 193
Goodwill (notes 18 et 35)	462	460
Immobilisations incorporelles (notes 19 et 35)	331	323
Actifs d'impôt différé (note 10)	45	118
Actifs de gestion du risque (notes 13 et 14)	402	116
Autres actifs (notes 20 et 35)	98	97
Total de l'actif	9 833	9 624
Dettes fournisseurs et charges à payer	481	447
Partie courante des provisions pour frais de démantèlement et autres provisions (note 21)	34	27
Passifs de gestion du risque (notes 13 et 14)	128	85
Impôts sur le résultat à payer	2	3
Dividendes à verser (note 24)	55	85
Partie courante de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location-financement (note 22)	751	217
	1 451	864
Dette à long terme et obligations au titre des contrats de location-financement (note 22)	3 305	4 130
Provisions pour frais de démantèlement et autres provisions (note 21)	322	305
Passifs d'impôt différé (note 10)	434	459
Passifs de gestion du risque (notes 13 et 14)	94	103
Obligations au titre des prestations définies et autres passifs non courants (notes 23 et 28)	349	340
Capitaux propres		
Actions ordinaires (note 24)	2 999	2 913
Actions privilégiées (note 25)	942	781
Surplus d'apport	9	9
Déficit	(770)	(735)
Cumul des autres éléments du résultat global (note 26)	104	(62)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	3 284	2 906
Participations ne donnant pas le contrôle (note 11)	594	517
Total des capitaux propres	3 878	3 423
Total du passif et des capitaux propres	9 833	9 624

* Voir la note 3 B) pour les retraitements touchant les périodes antérieures.

Engagements (note 33)

Éventualités (note 34)

Événements postérieurs à la date de clôture (note 36)

Voir les notes jointes.



Au nom du conseil,

Gordon D. Giffin
Administrateur



Karen E. Maidment
Administratrice

États des variations des capitaux propres consolidés

(en millions de dollars canadiens)

	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Surplus d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global ¹	Attribuable aux actionnaires	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 décembre 2012	2 726	781	9	(362)	(136)	3 018	330	3 348
Résultat net	-	-	-	(33)	-	(33)	29	(4)
Autres éléments du résultat global :								
Profits nets à la conversion des actifs nets des établissements à l'étranger, déduction faite des couvertures et des impôts et taxes	-	-	-	-	2	2	-	2
Profits nets sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts et taxes	-	-	-	-	41	41	12	53
Profits actuariels nets sur les régimes à prestations définies, déduction faite des impôts et taxes	-	-	-	-	31	31	-	31
Total du résultat global				(33)	74	41	41	82
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	-	(306)	-	(306)	-	(306)
Dividendes sur actions privilégiées	-	-	-	(38)	-	(38)	-	(38)
Constitution de TransAlta Renewables Inc. (note 11)	-	-	-	4	-	4	206	210
Distributions versées et à verser aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	(60)	(60)
Émission d'actions ordinaires	187	-	-	-	-	187	-	187
Solde au 31 décembre 2013	2 913	781	9	(735)	(62)	2 906	517	3 423
Résultat net	-	-	-	182	-	182	50	232
Autres éléments du résultat global :								
Profits nets à la conversion des actifs nets des établissements à l'étranger, déduction faite des couvertures et des impôts et taxes	-	-	-	-	17	17	-	17
Profits nets sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts et taxes	-	-	-	-	169	169	-	169
Pertes actuarielles nettes sur les régimes à prestations définies, déduction faite des impôts et taxes	-	-	-	-	(20)	(20)	-	(20)
Total du résultat global				182	166	348	50	398
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	-	(196)	-	(196)	-	(196)
Dividendes sur actions privilégiées	-	-	-	(41)	-	(41)	-	(41)
Placement secondaire d'actions de TransAlta Renewables Inc. (note 11)	-	-	-	20	-	20	109	129
Distributions versées et à verser aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	(82)	(82)
Émission d'actions ordinaires	86	-	-	-	-	86	-	86
Émission d'actions privilégiées	-	161	-	-	-	161	-	161
Solde au 31 décembre 2014	2 999	942	9	(770)	104	3 284	594	3 878

¹ Voir la note 26 pour plus de précisions sur les composantes et les variations du cumul des autres éléments du résultat global.

Voir les notes jointes.

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2014	2013	2012
Activités d'exploitation			
Résultat net	232	(4)	(547)
Amortissement (note 35)	595	585	564
Profit à la vente d'actifs (note 4)	(2)	(12)	(3)
Réclamation en Californie (note 8)	(28)	28	-
Désactualisation des provisions (note 21)	18	18	17
Frais de démantèlement et de remise en état réglés (note 21)	(16)	(24)	(34)
Charge (recouvrement) d'impôt différé (note 10)	(26)	(47)	89
(Profit latent) perte latente sur les activités de gestion du risque	(50)	76	99
(Profit latent) perte latente de change	11	(1)	5
Provisions	-	11	11
Imputations (reprises) pour dépréciation d'actifs (note 6)	(6)	(18)	324
Remise en service des unités 1 et 2 de la centrale de Sundance (note 8)	-	25	43
Quote-part de la perte de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, déduction faite des distributions reçues (note 16)	-	10	14
Autres éléments sans effet de trésorerie	(5)	44	(6)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, avant variation du fonds de roulement	723	691	576
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation (note 30)	73	74	(56)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	796	765	520
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles (notes 17 et 35)	(487)	(561)	(703)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (notes 19 et 35)	(34)	(32)	(39)
Acquisitions aux termes d'un contrat de location-financement (note 4)	-	-	(312)
Acquisitions d'actifs détenus en vue de la vente	(13)	(17)	-
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	6	14	3
Produit de la vente de placements et de projets de mise en valeur (note 4)	224	-	3
Résolution de certaines questions fiscales en suspens (note 10)	-	2	9
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les instruments financiers	(2)	14	(13)
Diminution nette des garanties reçues de contreparties	(1)	(1)	(13)
(Augmentation) diminution nette des garanties versées à des contreparties	(3)	-	24
Diminution des créances au titre des contrats de location-financement	3	1	3
Acquisition du parc éolien du Wyoming (note 4)	-	(109)	-
Divers	13	15	(8)
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'investissement	2	(29)	(2)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(292)	(703)	(1 048)
Activités de financement			
Augmentation (diminution) nette des emprunts sur les facilités de crédit (note 22)	(436)	(119)	152
Remboursement de la dette à long terme (note 22)	(551)	(328)	(314)
Émission de titres d'emprunt à long terme (note 22)	434	398	388
Dividendes versés sur actions ordinaires (note 24)	(140)	(116)	(104)
Dividendes versés sur actions privilégiées (note 25)	(41)	(38)	(32)
Produit net de l'émission d'actions ordinaires (note 24)	-	-	293
Produit net de l'émission d'actions privilégiées (note 25)	161	-	217
Produit net à la vente d'une participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale (note 11)	129	207	-
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les instruments financiers	35	15	(31)
Distributions versées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de filiales (note 11)	(84)	(55)	(59)
Diminution des obligations au titre des contrats de location-financement (note 22)	(10)	(9)	-
Divers	-	(2)	(6)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(503)	(47)	504
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement	1	15	(24)
Incidence de la conversion sur la trésorerie en monnaies étrangères	-	-	2
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1	15	(22)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	42	27	49
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	43	42	27
Impôts sur le résultat au comptant payés	31	46	30
Intérêts au comptant payés	230	240	234

Voir les notes jointes.

Notes des états financiers consolidés

(Les montants des tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Renseignements sur la société

A. Description des activités

TransAlta Corporation («TransAlta» ou la «Société») a été constituée en mars 1985 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société est devenue une société ouverte en décembre 1992. Son siège social est situé à Calgary, en Alberta.

Les trois secteurs d'activité de la Société sont les suivants :

I. Production

Le secteur Production détient et exploite des centrales hydroélectriques, des centrales éoliennes, des centrales alimentées au gaz naturel et au charbon ainsi que des activités minières connexes au Canada, aux États-Unis et en Australie. Les produits du secteur Production sont tirés de la disponibilité et de la production d'électricité et de vapeur ainsi que de services accessoires, comme le soutien du réseau. À partir de 2013, les ventes d'électricité effectuées par le groupe commercial et industriel de la Société sont présumées découler de la production de la Société et ont été incluses dans le secteur Production.

II. Commercialisation de l'énergie

Le nom du secteur, qui était auparavant «Opérations sur les produits énergétiques» a été changé en 2014 à la suite du recentrage sur des activités génératrices de produits à moindre risque, comme l'optimisation des actifs, la croissance des activités fondées sur les frais facturés aux clients et les marges, et les opérations d'arbitrage.

Le secteur Commercialisation de l'énergie tire ses produits et son résultat du commerce de gros de l'électricité et d'autres produits de base et instruments dérivés liés à l'énergie.

Le secteur Commercialisation de l'énergie gère la capacité de production disponible de même que les besoins de combustible et de transport du secteur Production en utilisant des contrats comportant diverses durées pour la vente à terme d'électricité et l'achat de gaz naturel et de capacité de transport. Le secteur Commercialisation de l'énergie est également responsable des décisions en matière d'optimisation du portefeuille. Les résultats de ces autres activités sont inclus dans le secteur Production.

III. Siège social

Le secteur Siège social fournit des services financiers, des services fiscaux, des services de trésorerie, des services juridiques, des services de réglementation, des services liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité et au développement durable, des services de communication du siège social et de relations avec les gouvernements et les investisseurs, des services de technologie de l'information, des services de gestion des risques, des services de ressources humaines, des services de relations avec les autochtones, des services d'audit interne ainsi que d'autres services administratifs aux secteurs Production et Commercialisation de l'énergie. Les charges directement ou raisonnablement attribuables aux autres secteurs y sont affectées.

B. Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction selon les IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board («IASB»).

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, sauf pour les instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur, comme il est expliqué dans les méthodes comptables suivantes.

L'autorisation de publication de ces états financiers consolidés a été reçue du conseil d'administration le 18 février 2015.

C. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et des filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle. Le contrôle existe lorsque la Société est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les filiales préparent les états financiers pour la même période de présentation de l'information financière et selon les mêmes méthodes comptables que la société mère.

2. Principales méthodes comptables

A. Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires de la Société sont essentiellement tirés de la vente d'énergie, de la location de centrales, et des activités de commercialisation et de négociation de l'énergie.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les produits découlant de contrats de vente d'électricité et d'énergie thermique à long terme comprennent généralement au moins l'un des éléments suivants : des paiements fixes liés à la capacité disponible, des paiements d'énergie pour la production d'électricité, des primes ou des pénalités liées au dépassement ou à la non-réalisation des objectifs de disponibilité, des paiements d'énergie excédentaire pour la production d'électricité dépassant la capacité convenue, et des services accessoires. Chaque élément est comptabilisé i) au moment de la production, de la livraison ou de l'atteinte d'objectifs précis, selon les modalités contractuelles, ii) si le montant des produits peut être évalué de façon fiable, iii) s'il est probable que les avantages économiques iront à la Société et iv) si les coûts engagés ou à engager concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable. Les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés lorsque les critères ii), iii) et iv) ci-dessus sont respectés et que le degré d'avancement de la transaction à la fin de la période peut être évalué de façon fiable.

Les produits découlant de la capacité non vendue par contrat se composent de paiements d'énergie pour chaque mégawattheure («MWh») produit, aux prix du marché, et sont comptabilisés à la livraison.

Dans certaines situations, un contrat de vente d'électricité et d'énergie thermique à long terme peut comprendre un contrat de location, ou être considéré comme tel. Les produits associés à des éléments ne relevant pas de contrats de location sont comptabilisés à titre de produits tirés de la vente de biens ou de la prestation de services, comme il est mentionné ci-dessus. Les produits associés à des contrats de location sont comptabilisés comme il est mentionné à la note 2 R).

Les instruments dérivés utilisés dans le cadre des activités de gestion du risque lié aux produits de base pour réaliser des produits et acquérir des renseignements sur le marché comprennent des swaps prévoyant la livraison et des swaps financiers, des contrats de vente à terme, des contrats à terme normalisés et des options. Ces instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur comptabilisée initialement et les variations ultérieures de la juste valeur ont une incidence sur le résultat net de la période au cours de laquelle les variations se produisent et sont présentées à leur montant net dans les produits des activités ordinaires. Les justes valeurs des instruments en cours à la fin de la période représentent les profits ou les pertes latents et sont présentées dans les états de la situation financière consolidés à titre d'actifs ou de passifs de gestion du risque. Certains instruments dérivés utilisés par la Société dans des activités de négociation ne sont pas négociés sur une Bourse active ou se prolongent au-delà de la période pour laquelle les cours en Bourse sont disponibles. Les justes valeurs de ces instruments dérivés sont calculées selon des techniques ou des modèles d'évaluation internes.

B. Écarts de conversion des monnaies étrangères

La Société, ses filiales et ses coentreprises déterminent leur monnaie fonctionnelle respective selon la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elles exercent leurs activités. La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien, et les monnaies fonctionnelles des filiales et des coentreprises sont le dollar canadien, le dollar américain ou le dollar australien. Les transactions libellées en une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle d'une entité sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et pertes de change qui en découlent sont comptabilisés, pour chaque entité, en résultat net de la période pendant laquelle ils surviennent.

Les comptes des établissements à l'étranger de la Société sont convertis dans la monnaie de présentation de la Société, le dollar canadien, afin que l'établissement à l'étranger puisse être intégré dans les états financiers consolidés. Les actifs et les passifs monétaires et non monétaires libellés en monnaies étrangères des établissements à l'étranger sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de la période, et les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et les pertes découlant de la conversion sont inclus dans les autres éléments du résultat global, et le profit cumulé ou la perte cumulée est présenté dans le cumul des autres éléments du résultat global. Les montants comptabilisés auparavant dans le cumul des autres éléments du résultat global sont comptabilisés en résultat net lorsqu'il y a une réduction de l'investissement net dans les établissements à l'étranger par suite d'une sortie, d'une sortie partielle ou d'une perte de contrôle.

C. Instruments financiers et couvertures

I. Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers, notamment les instruments dérivés, et certains instruments dérivés non financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière consolidés lorsque la Société devient partie au contrat. Tous les instruments financiers, sauf certains contrats de dérivés non financiers qui respectent les exigences de la Société en matière d'utilisation à ses propres fins, sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. L'évaluation au cours de périodes subséquentes dépend du classement de l'instrument financier, soit à la juste valeur par le biais du résultat net, disponible à la vente, détenu jusqu'à l'échéance, prêts et créances, ou autres passifs financiers. Le classement de l'instrument financier est déterminé à la date de mise en place en fonction de la nature de l'instrument financier et de son utilisation.

Les actifs financiers et les passifs financiers classés ou désignés comme étant détenus à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, les variations de leur juste valeur étant comptabilisées en résultat net. Les actifs financiers classés comme détenus jusqu'à l'échéance ou comme prêts et créances, et les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers sont soumis à des tests de dépréciation de façon continue et aux dates de clôture. Un actif financier est déprécié s'il existe un événement générateur de pertes et que cet événement a une incidence sur la recouvrabilité de l'actif financier. Les facteurs qui indiquent qu'un événement générateur de pertes s'est produit et qu'une dépréciation existe comprennent, notamment, des difficultés financières importantes d'un débiteur ou la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière d'un débiteur. La valeur comptable des actifs financiers, comme les créances, est diminuée des pertes de valeur au moyen d'un compte de correction de valeur, et la perte est comptabilisée en résultat net.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie arrivent à expiration. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle a expiré.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière consolidés si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Les instruments dérivés qui sont incorporés dans des contrats financiers ou non financiers et qui n'ont pas à être comptabilisés à la juste valeur sont traités et comptabilisés comme des instruments dérivés distincts si leurs risques et leurs caractéristiques ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes et que le contrat n'est pas évalué à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés et d'autres dérivés sont comptabilisées en résultat net, sauf celles ayant trait à la partie efficace i) des instruments dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie ou ii) des couvertures du risque de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, lesquelles sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les instruments dérivés utilisés aux fins des activités de gestion du risque lié aux produits de base sont décrits de façon plus détaillée à la note 2 A).

Les coûts de transaction sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés pour les instruments financiers classés ou désignés comme détenus à la juste valeur par le biais du résultat net. Les coûts de transaction des autres instruments financiers, comme les instruments d'emprunt, sont comptabilisés comme partie intégrante de la valeur comptable de l'instrument financier. La Société utilise la méthode du taux d'intérêt effectif aux fins de l'amortissement de tous les coûts de transaction, de toutes les primes ou de tous les escomptes obtenus ou engagés à l'égard des instruments financiers évalués au coût amorti.

II. Couvertures

Si la comptabilité de couverture peut être appliquée et si la Société choisit cette méthode, une relation de couverture est désignée comme une couverture de la juste valeur, une couverture de flux de trésorerie ou une couverture du risque de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger. Une relation de couverture remplit les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture si, à l'origine de la couverture, il existe une désignation et une documentation officielle décrivant la relation de couverture et s'il est prévu que la couverture sera hautement efficace sur une base continue. La documentation comprend l'identification de l'instrument de couverture de l'élément ou de la transaction faisant l'objet de la couverture, la nature du risque couvert, les objectifs de la Société en matière de gestion du risque et de stratégie de couverture, et la manière dont l'efficacité de la couverture sera évaluée. Le processus de la comptabilité de couverture consiste notamment à rattacher tous les instruments dérivés à des actifs et à des passifs spécifiques comptabilisés, ou à des engagements fermes ou à des opérations prévues spécifiques hautement probables.

La Société détermine, de façon méthodique, tant au moment de la mise en place de la couverture que par la suite, si les instruments dérivés utilisés permettent de compenser de façon très efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Si les critères de couverture ne sont pas satisfaits ou que la Société n'applique pas la comptabilité de couverture, l'instrument dérivé est comptabilisé à la juste valeur dans les états de la situation financière consolidés, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net au cours de la période où elles ont lieu.

a. Couvertures de la juste valeur

Dans une relation de couverture de la juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée pour tenir compte des variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert, et les variations sont comptabilisées en résultat net. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont compensées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture, qui sont également comptabilisées en résultat net. Les couvertures de la juste valeur sont efficaces si les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé sont hautement efficaces pour compenser les variations de la juste valeur de l'élément couvert. Lorsque la comptabilité de couverture est abandonnée, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée, et les ajustements cumulés de la juste valeur au titre de la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis par imputation au résultat net sur la durée résiduelle de la relation de couverture initiale.

La Société utilise principalement des swaps de taux d'intérêt comme couvertures de la juste valeur pour gérer le ratio de la dette à taux variable par rapport à la dette à taux fixe. Les swaps de taux d'intérêt nécessitent l'échange périodique de paiements sans échange du montant notionnel en principal sur lequel les paiements sont fondés. Les paiements effectués ou reçus en vertu des swaps de taux d'intérêt sont inclus dans la charge d'intérêt afférente à la dette.

b. Couvertures de flux de trésorerie

Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que toute partie inefficace est comptabilisée en résultat net. Les couvertures de flux de trésorerie sont efficaces si les flux de trésorerie des instruments dérivés sont hautement efficaces pour compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert et si les flux de trésorerie ont un échéancier similaire. Toutes les composantes de la variation de la juste valeur de chaque instrument dérivé sont incluses dans l'évaluation de l'efficacité des couvertures de flux de trésorerie. Si la comptabilité de couverture est abandonnée, les montants comptabilisés antérieurement dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net au cours des périodes où la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur le résultat net. Les profits et les pertes sur les instruments dérivés qui sont classés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont immédiatement reclassés en résultat net lorsque la Société cesse de s'attendre à ce que la transaction prévue ait lieu au cours de la période indiquée dans la documentation sur la couverture.

La Société a surtout recours à des swaps prévoyant la livraison, des swaps financiers, des contrats de vente à terme, des contrats à terme normalisés et des options à titre de couvertures de flux de trésorerie afin de couvrir le risque de la Société à l'égard des fluctuations des prix de l'électricité et du gaz naturel. Si les conditions d'application de la comptabilité de couverture susmentionnées sont satisfaites, la juste valeur des couvertures est comptabilisée dans les actifs ou les passifs de gestion du risque, et la variation de la valeur est présentée dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes découlant de ces instruments dérivés sont inclus, au moment du règlement, dans le résultat net au cours de la même période et au même poste des états financiers que le risque couvert.

La Société utilise également des contrats de change à terme comme couvertures de flux de trésorerie afin de couvrir le risque de change découlant d'opérations prévues et hautement probables liées à des projets libellés en monnaies étrangères. Si les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont respectées, les variations de la juste valeur sont présentées dans les autres éléments du résultat global, la juste valeur étant comptabilisée dans les actifs ou les passifs de gestion du risque, selon ce qui convient. Au moment du règlement de l'instrument dérivé, tout profit ou toute perte sur les contrats à terme de gré à gré est inclus dans le coût de l'actif acquis ou du passif contracté.

La Société a recours à des swaps de taux d'intérêt différés à titre de couvertures de flux de trésorerie afin de couvrir les risques liés aux variations anticipées des taux d'intérêt sur les émissions prévues de titres d'emprunt. Si les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont respectées, les variations de la juste valeur sont présentées dans les autres éléments du résultat global, la juste valeur étant comptabilisée dans les actifs ou les passifs de gestion du risque, selon ce qui convient. Lorsque les swaps sont dénoués à l'émission de titres d'emprunt, les profits ou les pertes qui en découlent sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global et sont amortis dans le résultat net sur la durée du swap. Si aucun titre d'emprunt n'est émis, les profits ou les pertes sont comptabilisés immédiatement dans le résultat net.

c. Couvertures du risque de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger

En couvrant le risque de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, la partie efficace des profits et pertes de change sur les instruments de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, et la partie inefficace est comptabilisée en résultat net. Les justes valeurs connexes sont comptabilisées dans les actifs ou les passifs de gestion du risque, selon ce qui convient. Les montants comptabilisés auparavant dans le cumul des autres éléments du résultat global sont comptabilisés en résultat net lorsqu'il y a une réduction de l'investissement net couvert par suite d'une sortie, d'une sortie partielle ou d'une perte de contrôle. La Société utilise principalement des contrats de change à terme et des titres d'emprunt libellés en monnaies étrangères pour couvrir le risque de variation de la valeur comptable de l'investissement net de la Société dans des établissements à l'étranger découlant des fluctuations des taux de change.

D. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements très liquides dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins.

E. Garanties versées et reçues

Les modalités de certains contrats peuvent exiger que la Société ou les contreparties fournissent des garanties lorsque la juste valeur de l'obligation en vertu de ces contrats dépasse les limites de crédit consenties. Une baisse de la note par certaines agences peut entraîner une diminution des limites de crédit consenties et augmenter ainsi le montant de la garantie qui doit être fournie.

F. Stocks

I. Combustible

Le solde des stocks de la Société est constitué de combustibles tels que le charbon et le gaz naturel, qui sont évalués au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks de charbon produits en interne est établi à l'aide de la méthode du coût complet, lequel comprend toutes les dépenses et les charges directement engagées afin que les stocks parviennent à leurs état et lieu existants. Les stocks de charbon disponibles tendent à augmenter au cours des deuxième et troisième trimestres en raison des conditions climatiques favorables et d'une baisse de la production d'électricité pendant les périodes d'entretien. Par suite du nombre limité d'étapes de traitement nécessaires pour extraire le charbon et le préparer en vue de la consommation et de la valeur unitaire relativement basse, la direction ne fait pas de distinction entre les produits en cours de production et le charbon disponible à la consommation. Le coût des stocks de gaz naturel et de charbon comprend toutes les dépenses et les charges directement engagées afin que les stocks parviennent à leurs état et lieu existants.

II. Commercialisation de l'énergie

Les stocks de produits de base détenus dans le secteur Commercialisation de l'énergie à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur moins les coûts de la vente. Les variations de la juste valeur moins les coûts de la vente sont comptabilisées dans le résultat net de la période au cours de laquelle la variation survient.

G. Immobilisations corporelles

L'investissement de la Société dans les immobilisations corporelles est d'abord présenté au coût initial de chaque composante au moment de la construction, de l'achat ou de l'acquisition. Une composante est la partie corporelle d'un actif qui peut être identifiée séparément et amortie sur sa propre durée d'utilité attendue et qui devrait procurer des avantages sur plus d'un an. Les coûts initiaux comprennent, par exemple, les matériaux, la main-d'œuvre, les coûts d'emprunt et d'autres coûts directement attribuables, y compris l'estimation initiale du coût de démantèlement ou de remise en état. Les coûts sont comptabilisés dans les immobilisations corporelles s'il est probable que des avantages économiques futurs seront réalisés et que le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable.

Le coût des pièces de rechange importantes est incorporé et classé dans les immobilisations corporelles, puisque ces éléments ne peuvent être utilisés qu'avec un élément des immobilisations corporelles.

L'entretien planifié est effectué à intervalles réguliers. Les travaux d'entretien planifié d'envergure comprennent l'inspection, les réparations et l'entretien des composantes existantes ainsi que leur remplacement. Les coûts engagés au titre des activités d'entretien d'envergure sont incorporés dans le coût de l'actif au cours de la période où les activités d'entretien ont lieu et sont amortis selon le mode linéaire sur la période allant jusqu'à la prochaine activité d'entretien d'envergure. Les dépenses de remplacement de composantes engagées dans le cadre de travaux d'entretien d'envergure sont incorporées dans le coût de l'actif et amorties sur la durée d'utilité estimée de ces composantes.

Les coûts de réparation et d'entretien courants et de remplacement de pièces mineures sont imputés au résultat net au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Après la comptabilisation initiale et l'évaluation au coût, toutes les catégories d'immobilisations corporelles continuent d'être évaluées selon le modèle du coût et sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur, le cas échéant.

Un élément ou une composante des immobilisations corporelles est décomptabilisé au moment de la cession ou lorsqu'aucun avantage économique n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Tout profit ou toute perte découlant de la décomptabilisation est inclus dans le résultat net au moment de la décomptabilisation de l'actif.

La durée d'utilité de chaque composante des immobilisations corporelles est estimée d'après les faits courants et les résultats passés, compte tenu des ententes et des contrats de vente à long terme en cours, de la demande courante et prévue et de la désuétude technologique possible. La durée d'utilité sert à évaluer le taux d'amortissement de la composante des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles peuvent être amorties si l'entité s'attend à pouvoir utiliser l'actif, soit, en général, au commencement des activités commerciales. Chaque composante importante d'un élément des immobilisations corporelles est amortie au montant de sa valeur résiduelle sur sa durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire ou le mode des unités de production. La durée d'utilité estimée, la valeur résiduelle et les modes d'amortissement sont examinés annuellement et peuvent être révisés sur la base de nouveaux renseignements ou de renseignements additionnels. L'effet d'un changement de la durée d'utilité, de la valeur résiduelle ou du mode d'amortissement est comptabilisé de façon prospective.

La durée d'utilité estimée des composantes des actifs amortissables, classés par catégorie d'actifs, se présente comme suit :

Production - charbon	De 3 à 50 ans
Production - gaz	De 2 à 30 ans
Production - énergie renouvelable	De 3 à 60 ans
Biens et matériel miniers	De 4 à 50 ans
Pièces de rechange amortissables et autres	De 2 à 50 ans

TransAlta inscrit à l'actif les coûts d'emprunt sur le capital investi dans des projets en construction (voir la note 2 S)). Au démarrage des activités commerciales, les coûts d'emprunt incorporés dans le coût de l'actif, à titre de quote-part du coût total de l'actif, sont amortis sur la durée d'utilité estimée de l'actif connexe.

H. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées séparément du goodwill à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût. Les immobilisations incorporelles générées en interne découlant de projets de mise en valeur sont comptabilisées si l'entité peut démontrer qu'elle respecte certains critères liés à la faisabilité de l'utilisation interne ou de la vente ou aux avantages économiques futurs probables de l'immobilisation incorporelle. Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût, qui comprend tous les coûts directement imputables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation pour qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la direction.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles continuent d'être évaluées selon le modèle du coût et sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement est compris dans les postes Amortissement et Combustible et achats d'électricité des comptes de résultat consolidés.

L'amortissement commence lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée et est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation incorporelle, sauf pour les droits relatifs aux mines de charbon, qui sont amortis selon le mode de l'unité de production, d'après les réserves minières estimées. La durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles peut être déterminée, par exemple, d'après la durée du contrat ou de l'accord de licence connexe. La durée d'utilité estimée et les modes d'amortissement sont examinés annuellement, et l'effet des changements est comptabilisé de façon prospective.

Les immobilisations incorporelles se composent des contrats de vente d'électricité, à des tarifs plus élevés que les tarifs du marché à la date d'acquisition, des droits relatifs aux mines de charbon, des logiciels et des immobilisations incorporelles en cours de développement. La durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Logiciels	De 2 à 7 ans
Contrats d'achat d'électricité	De 1 an à 30 ans

I. Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles, à l'exception du goodwill

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue s'il existe un indice que les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée ont subi une perte de valeur.

Un rendement très faible par rapport aux résultats d'exploitation projetés ou passés, des changements importants au titre de l'utilisation des actifs ou de la stratégie d'affaires globale de la Société, ou des tendances sectorielles ou économiques négatives notables sont quelques-uns des facteurs qui pourraient indiquer une dépréciation. Dans certains cas, ces événements sont manifestes. Toutefois, dans bien des cas, il n'existe pas d'événement isolable indiquant une dépréciation possible, mais plutôt une série d'événements sans conséquence, s'ils sont pris isolément, qui surviennent au cours d'une période et indiquent qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur. La situation peut se compliquer lorsque la Société n'est pas l'exploitant de l'installation. Des événements peuvent alors passer inaperçus pendant un certain temps.

Les activités, le marché et l'environnement d'affaires de la Société font l'objet d'un suivi régulier, et des jugements et des évaluations sont formulés pour déterminer s'il s'est produit un événement indiquant une dépréciation possible. En pareil cas, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie («UGT») à laquelle l'actif appartient. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de sortie ou à sa valeur d'utilité, selon le plus élevé des deux montants. La juste valeur correspond au prix auquel un actif pourrait être échangé dans le cadre d'une transaction normale entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. Les prix récents des transactions sont pris en compte dans le calcul de la juste valeur. Si aucune pareille transaction n'est relevée, un modèle d'évaluation approprié comme l'actualisation des flux de trésorerie est utilisé. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs devant être générés par l'utilisation continue de l'actif et par sa cession in fine. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, une perte de valeur de l'actif est comptabilisée en résultat net, et la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable.

Chaque date de présentation de l'information financière, la Société évalue s'il existe un signe qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement n'existe plus ou a diminué. Dans un tel cas, la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT à laquelle l'actif appartient est estimée, et la perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise si la valeur recouvrable a augmenté. Si une perte de valeur est reprise, la valeur comptable de l'actif est accrue et est établie au moindre de sa valeur recouvrable estimée révisée et de la valeur comptable (diminuée des amortissements) qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée antérieurement. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée en résultat net.

J. Goodwill

Le goodwill généré lors d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé à titre d'actif à la date de la prise de contrôle. Le goodwill est évalué comme le coût d'une acquisition majoré du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (le cas échéant), diminué de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge identifiables connexes.

Le goodwill n'est pas amorti, mais doit plutôt faire l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an, ou plus souvent si une analyse des événements ou de la situation indique qu'il pourrait y avoir eu une perte de valeur. Un changement important de la situation financière de l'UGT ou des groupes d'UGT à laquelle se rapporte le goodwill ou des tendances sectorielles ou économiques négatives importantes sont des signes possibles. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises qui a donné lieu au goodwill. Pour effectuer le test de dépréciation, la valeur recouvrable des UGT ou des groupes d'UGT auxquelles correspond le goodwill est comparée à sa valeur comptable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net, d'abord en réduisant la valeur comptable du goodwill, puis en diminuant la valeur comptable des autres actifs de l'unité. Une perte de valeur comptabilisée au titre du goodwill n'est pas reprise au cours des périodes ultérieures.

K. Frais de mise en valeur de projets

Les frais de mise en valeur de projets englobent les frais externes, directs et différentiels nécessaires à la réalisation d'une acquisition ou d'un projet de construction. Ces frais sont comptabilisés à titre de charges d'exploitation jusqu'au moment où la construction d'une centrale ou l'acquisition d'un placement devrait se produire, quand il y a des raisons de croire que les coûts futurs pourront être recouverts et que les efforts fournis seront une source de valeur future pour la Société. Les coûts engagés sont alors inclus dans les autres actifs. L'inscription à l'actif de ces coûts est évaluée chaque période, et les montants incorporés dans l'actif pour les projets dont la réalisation est devenue improbable sont comptabilisés en résultat net.

L. Impôts sur le résultat

La Société utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur le résultat de ses activités. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés d'après l'écart entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale respective (différences temporaires). Un actif d'impôt différé peut également être comptabilisé pour réaliser l'avantage prévu au titre de crédits d'impôt et de pertes fiscales pouvant faire l'objet d'un report prospectif, dans la mesure où il est probable que l'entreprise disposera d'un résultat imposable futur auquel elle pourra imputer les crédits d'impôt et les pertes fiscales. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont déterminés au moyen des taux d'imposition et en vertu des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période, lesquelles devraient s'appliquer aux exercices au cours desquels il est prévu que les différences temporaires se réaliseront ou seront réglées. L'impôt différé est directement débité ou crédité au résultat net, sauf s'il est lié à des éléments débités ou crédités aux autres éléments du résultat global ou directement aux capitaux propres. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est évaluée à la fin de chaque période et est réduite dans la mesure où il est improbable que l'entité dispose d'un résultat imposable suffisant pour que la totalité ou une partie de l'actif soit réalisé.

Pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, un passif d'impôt différé doit être comptabilisé, sauf dans la mesure où la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

M. Avantages du personnel

La Société offre des régimes à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le coût des services rendus selon les régimes à prestations définies est établi au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des services. Le coût financier net est déterminé en appliquant le taux d'actualisation au passif net au titre des prestations définies. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et du coût financier net est déterminé à l'aide des taux de rendement du marché à la fin de la période, des obligations de sociétés de première qualité, ayant une monnaie et une durée correspondant à la monnaie et à la durée estimées des obligations au titre des prestations. Les réévaluations, notamment les écarts actuariels et le rendement des actifs des régimes (compte non tenu des intérêts nets), sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle elles se sont produites. Les écarts actuariels découlent des ajustements liés aux résultats passés et des changements au titre des hypothèses actuarielles. Les réévaluations ne sont pas reclassées des autres éléments du résultat global au résultat net au cours des périodes subséquentes.

Les profits ou les pertes découlant de la réduction ou de la liquidation d'un régime à prestations définies sont comptabilisés au moment où la réduction ou la liquidation survient. Lorsque la restructuration d'un régime d'avantages sociaux donne lieu à une réduction ou à une liquidation d'obligations, la réduction est comptabilisée avant la liquidation.

Pour déterminer si le financement minimum prescrit par la loi pour les régimes de retraite à prestations définies de la Société entraîne la comptabilisation d'un passif additionnel, la Société fournit des lettres de crédit à titre de sûreté qui ont pour effet de diminuer les exigences liées au financement. Aucun passif additionnel n'a été comptabilisé à cet égard.

Les cotisations exigibles aux termes de régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées à titre de passif et de charge au cours de la période où les services sont rendus.

N. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société devra régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Une obligation juridique peut découler d'un contrat, de dispositions légales et de toute autre jurisprudence. Une obligation implicite peut découler des actions de l'entité lorsque celle-ci a indiqué à un tiers, par ses pratiques passées, par sa politique affichée ou par une déclaration récente suffisamment explicite, qu'elle assumera certaines responsabilités et qu'elle a, par conséquent, créé chez ce tiers une attente fondée qu'elle assumera ces responsabilités. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation des dépenses requises pour le règlement de l'obligation actuelle et être réévalué à la fin de chaque période, compte tenu des risques et incertitudes associés à l'obligation. S'il est prévu que des dépenses seront engagées dans l'avenir, l'obligation est évaluée à sa valeur actualisée au moyen d'un taux d'intérêt ajusté en fonction du risque et fondé sur le marché.

La Société comptabilise une provision pour frais de démantèlement et de remise en état de toutes les centrales de production et de toutes les mines à l'égard desquelles elle a l'obligation juridique ou implicite d'enlever les installations à la fin de leur durée d'utilité et de remettre le site des centrales et des mines en état. Pour certaines centrales hydroélectriques, la Société a l'obligation d'enlever le matériel de production, mais n'est pas légalement tenue de faire de même avec les structures. Les provisions initiales pour frais de démantèlement sont comptabilisées à leur valeur actuelle lorsque le démantèlement a lieu. Chaque date de clôture, la Société détermine la valeur actualisée de la provision au moyen des taux d'actualisation courants, reflétant la valeur temps de l'argent et les risques connexes. La société comptabilise les provisions initiales au titre du démantèlement et de la remise en état, ainsi que les variations découlant des révisions des estimations de coûts et des révisions de fin de période au taux d'actualisation ajusté en fonction du risque et fondé sur le marché à titre de coût de l'immobilisation corporelle connexe (voir la note 2 G)). La charge au titre de la désactualisation de la valeur actualisée nette est comptabilisée en résultat net au cours de chaque période et incluse dans la charge d'intérêt nette. Si la Société prévoit recevoir d'un tiers le remboursement d'une partie des coûts de démantèlement futur, le remboursement est traité comme un actif distinct si la Société a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement. Les obligations en matière de démantèlement et de remise en état pour les mines de charbon sont contractées au fil du temps, à mesure que de nouveaux sites sont exploités, et une partie de la provision est réglée au fil du temps, à mesure que les sites sont remis en état, avant la restauration définitive des lieux. Les frais de restauration des lieux pour les biens miniers sont comptabilisés selon le mode des unités de production.

Les changements apportés aux autres provisions résultant des révisions des estimations des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation ou des révisions à la fin de la période du taux d'actualisation ajusté en fonction du risque et fondé sur le marché sont comptabilisés en résultat net. La charge au titre de la désactualisation de la valeur actualisée nette est comptabilisée en résultat net au cours de chaque période et incluse dans la charge d'intérêt nette.

O. Paiements fondés sur des actions

La Société évalue la charge de rémunération fondée sur les actions à la date d'attribution selon la juste valeur de l'attribution et comptabilise la charge au cours de la période d'acquisition des droits d'après l'estimation, par la Société, du nombre d'unités dont les droits seront finalement acquis. Toute attribution dont les droits s'acquiert graduellement est comptabilisée comme une attribution distincte dont la juste valeur est évaluée séparément.

La charge de rémunération associée aux attributions réglées en instruments de capitaux propres et au comptant est comptabilisée respectivement dans les capitaux propres et le passif. Le passif lié aux attributions réglées au comptant est réévalué à la juste valeur à chacune des dates de clôture, y compris la date de règlement, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans la charge de rémunération.

P. Crédits et quotas d'émission

Les crédits et quotas d'émission sont initialement comptabilisés dans les stocks au coût. Ceux qui ont été achetés aux fins d'utilisation par la Société sont comptabilisés au coût et, par la suite, au moindre du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation. Les crédits consentis à TransAlta ou générés en interne sont comptabilisés à une valeur nulle. Les passifs au titre des émissions sont comptabilisés selon les meilleures estimations du montant requis par la Société pour régler l'obligation excédant les plafonds et les cibles établis par le gouvernement. Dans la mesure où les coûts d'observation sont recouvrables aux termes de contrats conclus avec des tiers, ces montants sont comptabilisés dans les produits lorsqu'ils sont recouverts.

Les crédits et quotas d'émission détenus à des fins de transaction qui répondent à la définition d'un instrument dérivé sont comptabilisés selon la méthode de la juste valeur. Autrement, ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Q. Actifs détenus en vue de la vente

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement au moyen d'une vente plutôt que par l'utilisation continue par la Société. Les actifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable ou de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Toute dépréciation est comptabilisée en résultat net. L'amortissement et la mise en équivalence cessent quand un actif ou un placement en titres de capitaux propres est classé comme détenu en vue de la vente. Les actifs classés comme détenus en vue de la vente sont présentés comme courants dans les états de la situation financière consolidés.

R. Contrats de location

Un contrat de location est un accord en vertu duquel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Les contrats d'achat d'électricité («CAÉ») et autres contrats à long terme peuvent contenir des contrats de location ou être considérés comme tels si l'accord ne peut être exécuté sans l'utilisation d'un actif précis (p. ex., une unité de production) et si l'accord donne au client le droit d'utiliser cet actif.

Si la Société détermine que les dispositions d'un contrat contiennent un contrat de location ou correspondent à un contrat de location et font en sorte que les principaux risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont transférés au client, l'accord est un contrat de location-financement. Les actifs visés par les contrats de location-financement ne sont pas présentés comme des immobilisations corporelles, et l'investissement net dans le contrat de location, représenté par la valeur actualisée des montants dus par le preneur, est comptabilisé dans les états de la situation financière consolidés à titre d'actif financier, classé comme une créance au titre du contrat de location-financement. Les paiements qui sont considérés comme faisant partie intégrante de l'accord sont ventilés entre une réduction des créances au titre des contrats de location-financement et les produits tirés des contrats de location-financement. La composante produits tirés des contrats de location-financement des paiements est comptabilisée au moyen d'une méthode qui donne lieu à un taux de rendement constant de l'investissement net pour chaque période et est prise en compte dans les produits tirés des contrats de location-financement aux comptes de résultat consolidés.

Si la Société détermine que les dispositions d'un contrat contiennent un contrat de location ou correspondent à un contrat de location et font en sorte que les principaux risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont conservés par la Société, l'accord est un contrat de location simple. Dans le cas des contrats de location simple, l'actif est inclus dans les immobilisations corporelles, ou continue de l'être, et est amorti sur sa durée d'utilité. Le produit locatif tiré des contrats de location simple, y compris les loyers conditionnels, est comptabilisé sur la durée de l'accord et est pris en compte dans les produits des activités ordinaires aux comptes de résultat consolidés. Un loyer conditionnel peut survenir lorsque le paiement contractuel, dont le montant n'est pas fixe, est établi sur la base d'un critère comme le degré d'utilisation ou la production.

Les contrats de location ou d'autres accords contractuels dont la quasi-totalité des risques et des avantages rattachés à la propriété de ces actifs est transférée à la Société sont comptabilisés comme des contrats de location-financement. Un actif loué et une obligation découlant du contrat de location sont comptabilisés au plus faible de la juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements de location sont ventilés entre la charge d'intérêt et une réduction du passif lié au contrat de location. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en charges au cours des périodes où ils sont engagés. Les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée d'utilité estimative de l'actif et de la durée du contrat de location.

S. Coûts d'emprunt

TransAlta incorpore au coût de l'actif les coûts d'emprunt qui sont directement imputables aux emprunts généraux contractés aux fins de la construction d'actifs qualifiés ou qui y sont liés. Les actifs qualifiés sont des actifs qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés et qui comprennent en général des centrales ou d'autres actifs qui sont construits sur des périodes de plus de 12 mois. Les coûts d'emprunt considérés comme directement imputables sont ceux qui auraient pu être évités si les dépenses relatives à l'actif qualifié n'avaient pas été faites. Les coûts d'emprunt qui sont incorporés dans le coût de l'actif sont inclus dans le coût de la composante de l'immobilisation corporelle connexe. L'incorporation des coûts d'emprunt dans le coût d'un actif prend fin lorsque les activités indispensables à la préparation de l'actif préalablement à son utilisation sont pratiquement terminées.

Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges pendant la période au cours de laquelle ils sont engagés.

T. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle découlent des regroupements d'entreprises où la Société détient une participation inférieure à 100 %. Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées initialement à la juste valeur ou selon la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle au titre des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. La Société décide au cas par cas quelle méthode d'évaluation elle doit utiliser.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent également découler d'un accord contractuel conclu entre la Société et une autre partie, en vertu duquel l'autre partie fait l'acquisition d'une participation dans un actif ou une activité en particulier, et la Société conserve le contrôle.

Après l'acquisition, la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est augmentée ou diminuée de la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle des variations subséquentes de capitaux propres et des paiements faits aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela donne lieu à un solde négatif.

U. Partenariats

Un partenariat est un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. TransAlta est partie à deux catégories de partenariats : les entreprises communes et les coentreprises.

Les entreprises communes impliquent que les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits à l'égard des actifs et des obligations au titre des passifs se rapportant à celle-ci. En général, chaque partie a droit à une quote-part de la production générée par l'actif et assume une quote-part convenue des charges engagées au titre de l'entreprise commune. La Société présente sa participation dans l'entreprise commune dans ses états financiers consolidés en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle et en comptabilisant sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges au titre de sa participation dans l'entreprise commune.

Dans les coentreprises, les coentrepreneurs n'ont aucun droit à l'égard des actifs ou des obligations de la coentreprise. Chaque coentrepreneur a plutôt des droits sur l'actif net du partenariat. La Société présente sa participation dans les coentreprises au moyen de la méthode de la mise en équivalence. Selon la méthode de la mise en équivalence, le placement est initialement comptabilisé au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de la Société dans le résultat net de la coentreprise après la date d'acquisition. L'incidence des transactions entre la Société et les coentreprises est éliminée en fonction de la participation de la Société. Les distributions reçues des coentreprises réduisent la valeur comptable du placement. Tout excédent du coût d'une acquisition moins la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés d'une coentreprise est comptabilisé à titre de goodwill, est inclus dans la valeur comptable du placement et doit être soumis à un test de dépréciation en tant que partie intégrante du placement.

Les placements dans les coentreprises sont soumis à un test de dépréciation à la date de clôture s'il existe une indication objective que le placement a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication objective, une perte de valeur est comptabilisée si la valeur recouvrable du placement est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable du placement est calculée d'après la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

V. Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'entité se conformera aux conditions rattachées aux subventions et que les subventions seront reçues. Lorsque la subvention est liée à une charge, elle est comptabilisée en résultat net au cours de la même période pendant laquelle les coûts ou les produits connexes sont comptabilisés. Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est comptabilisée en réduction de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et comptabilisée en résultat comme une réduction de l'amortissement sur la durée d'utilité estimée de l'actif connexe.

W. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période considérée.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, ajusté pour tenir compte de l'effet après impôts des dividendes, des intérêts ou d'autres variations du résultat net découlant des instruments potentiellement dilutifs, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté pour tenir compte des actions supplémentaires qui seraient émises à la conversion de tous les instruments potentiellement dilutifs.

X. Regroupements d'entreprises

Les transactions qui constituent l'acquisition d'une entreprise sont comptabilisées au moyen de la méthode de l'acquisition. Les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à la date d'acquisition selon la juste valeur. Le goodwill correspond à l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée moins la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris.

Les frais liés à l'acquisition aux fins du regroupement d'entreprises, à l'exception des coûts d'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres, sont imputés au résultat net au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Y. Frais de découverte

Un actif au titre des activités de découverte est comptabilisé lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies : i) il est probable que les avantages futurs associés à l'amélioration de l'accès aux réserves de charbon dans le cadre des activités de découverte seront réalisés, ii) la composante de la réserve de charbon pour laquelle l'accès a été amélioré peut être identifiée et iii) les coûts liés aux activités de découverte relatifs à cette composante peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts comprennent les coûts directement engagés pour mener les activités de découverte ainsi qu'une répartition des frais généraux directement attribuables. L'actif au titre des activités de découverte qui en découle est amorti selon le mode de l'unité de production sur la durée d'utilité attendue de la composante identifiée à laquelle il a trait. L'amortissement est comptabilisé comme composante du coût standard des stocks de charbon.

Z. Jugements importants en matière de comptabilité et principales sources d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle exerce son jugement, fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs, des passifs, des produits et des charges, et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels de la période. Ces estimations sont assujetties à une part d'incertitude. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, des taux de change, des taux d'inflation et des prix des produits de base, les changements dans la conjoncture économique et les modifications apportées aux lois et aux règlements.

Dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société, la direction exerce divers jugements et fait des estimations à l'égard de questions dont l'issue demeure incertaine au moment de l'établissement des estimations, et qui peuvent avoir un effet significatif sur les montants qu'elle comptabilise dans les états financiers consolidés. Des estimations différentes, résultant des principales variables utilisées dans les calculs ou des changements apportés aux estimations utilisées, pourraient avoir des répercussions importantes sur la situation ou la performance financières de la Société. Les jugements importants et les sources d'incertitude relative aux mesures qui en résultent sont décrits ci-dessous :

I. Dépréciation des immobilisations corporelles et du goodwill

Il y a une dépréciation lorsque la valeur comptable d'un actif, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT auxquels se rapporte le goodwill excède sa valeur recouvrable, soit sa juste valeur diminuée des coûts de sortie ou sa valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé. Chaque date de présentation de l'information financière, la Société évalue si une perte de valeur pourrait être intervenue ou s'il existe un signe que des pertes de valeur comptabilisées antérieurement n'existent plus ou ont diminué. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de sortie, il faut utiliser les informations sur les transactions de tiers pour des actifs similaires et, s'il n'existe pas d'informations disponibles, d'autres techniques d'évaluation, comme les flux de trésorerie actualisés. La valeur d'utilité est calculée d'après la valeur actualisée des meilleures estimations de la direction des flux de trésorerie futurs fondés sur l'utilisation courante et la condition actuelle de l'actif. Pour faire une estimation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité au moyen des flux de trésorerie actualisés, des estimations doivent être faites et des hypothèses doivent être posées à l'égard des prix de vente, des coûts des produits vendus, de la production, de la consommation de combustible, des dépenses d'investissement, des coûts liés au démantèlement, et des autres entrées et sorties de trésorerie sur la durée de vie des installations, qui peut s'échelonner entre 30 et 60 ans. Pour formuler ces hypothèses, la direction se sert d'estimations fondées sur les prix convenus et les prix futurs d'après l'offre et la demande sur le marché dans la région où la centrale est exploitée, les niveaux de production prévus, les interruptions planifiées et non planifiées, les modifications apportées à la réglementation, et la capacité ou les restrictions de transport pour la durée de vie résiduelle des installations. Les taux d'actualisation sont établis en utilisant le coût moyen pondéré du capital, lequel repose sur des hypothèses relatives à la structure du capital, au coût des capitaux propres et au coût de la dette en fonction de sociétés comparables présentant des caractéristiques de risque et de données observables de marché similaires à celles de

l'UGT ou du groupe d'UGT faisant l'objet de tests. Ces estimations et ces hypothèses peuvent changer d'une période à l'autre, et les résultats réels peuvent différer et diffèrent souvent des estimations. De plus, ils peuvent avoir une incidence positive ou négative sur l'imputation pour dépréciation estimée, laquelle incidence pourrait être importante. L'information relative à l'établissement des UGT aux fins des tests de dépréciation de l'actif et du goodwill est présentée aux notes 6 et 18. Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de la centrale alimentée au charbon de Centralia en 2014 et 2012 et celles utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des unités 1 et 2 de la centrale de Sundance en 2012 sont présentées plus en détail à la note 6.

II. Contrats de location

Pour déterminer si les CAÉ et les autres contrats de vente d'électricité et d'énergie thermique à long terme de la Société contiennent ou sont des contrats de location, la direction doit faire preuve de jugement pour évaluer si l'exécution de l'accord requiert l'utilisation d'un actif précis et si l'accord donne au client le droit d'utiliser cet actif. Pour les accords qui sont considérés comme contenant ou comme étant des contrats de location, la direction doit poser un jugement pour déterminer si, en substance, tous les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété sont transférés au client ou sont conservés par la Société, afin de comptabiliser l'accord de façon appropriée à titre de contrat de location-financement ou de contrat de location simple. Ces jugements peuvent être importants et influencer sur la façon dont la Société classe les montants liés à l'accord à titre d'immobilisations corporelles ou de créances liées à un contrat de location-financement dans les états de la situation financière consolidés. Par conséquent, la valeur de certains éléments de produits et de charges dépend de ces classements.

III. Impôts sur le résultat

La préparation des états financiers consolidés requiert une estimation des impôts sur le résultat ou de la provision pour impôts sur le résultat pour chaque territoire où la Société exerce ses activités. Le processus suppose aussi une estimation des impôts exigibles et des impôts qui devraient être payables ou recouvrables dans l'avenir, qui sont appelés impôts différés. L'impôt différé découle des effets des différences temporaires attribuables à des éléments dont le traitement aux fins fiscales diffère du traitement aux fins comptables. L'incidence fiscale de ces différences est prise en compte dans les états de la situation financière consolidés à titre d'actifs et de passifs d'impôt différé. Il convient également de déterminer la probabilité que le résultat imposable futur de la Société sera suffisant pour permettre le recouvrement des actifs d'impôt différé. Dans la mesure où le recouvrement est improbable, les actifs d'impôt différé devront être réduits. La direction utilise les prévisions à long terme de la Société pour évaluer le recouvrement des actifs d'impôt différé. La direction doit avoir recours à son jugement pour évaluer les interprétations, les lois et les règlements fiscaux qui changent constamment, de façon à s'assurer de l'intégralité et de la présentation fiable des actifs et passifs d'impôt différé. L'utilisation d'interprétations et de traitements différents des estimations de la Société pourrait avoir des effets importants sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs d'impôt différé.

IV. Instruments financiers et instruments dérivés

Les instruments financiers et les instruments dérivés de la Société sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations initiales et subséquentes de la juste valeur ont une incidence sur le résultat présenté au cours de la période où la variation a lieu. Les justes valeurs des instruments financiers et des instruments dérivés sont classées dans trois niveaux. Les justes valeurs du niveau III sont calculées en utilisant des données d'entrée relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas facilement observables. La juste valeur est classée d'après une hiérarchie à trois niveaux, qui est présentée et décrite de manière plus détaillée à la note 13. Les justes valeurs de certains instruments financiers et dérivés sont classées dans le niveau III, car ceux-ci ne sont pas négociés par la Société sur une Bourse active ou se prolongent au-delà de la période où des cours sont disponibles et nécessitent l'utilisation de techniques ou de modèles d'évaluation internes pour établir la juste valeur. Le calcul de la juste valeur de ces contrats et de ces instruments dérivés peut être complexe et repose sur des jugements et des estimations portant, entre autres, sur les prix futurs, la volatilité et la liquidité. Cette estimation de la juste valeur n'est pas nécessairement une indication des montants qui seront réalisés ou réglés, et les variations de ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée. La juste valeur peut fluctuer considérablement et peut être favorable ou défavorable selon la conjoncture du marché. La Société doit faire preuve de jugement lorsqu'elle détermine si une transaction prévue hautement probable désignée à titre de couverture de flux de trésorerie aura lieu selon ses estimations au chapitre des prix et de la production pour permettre l'exécution de la transaction future.

V. Contrôle conjoint

En janvier 2014, la Société, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive, a constitué une coentreprise sans personnalité morale nommée Fortescue River Gas Pipeline, dans laquelle elle détient une participation de 43 %. La direction a fait preuve de jugement pour évaluer si l'unique partenaire de la Société détenait le contrôle de la coentreprise ou si le contrôle conjoint existait. Les modalités de l'accord de coentreprise et de l'accord de gestion ont été passées en revue, et la direction a conclu à l'existence du contrôle conjoint étant donné que les décisions concernant les activités pertinentes de la coentreprise requièrent un vote majoritaire spécial (au moins 70 % en faveur). Par conséquent, l'entreprise est comptabilisée comme entreprise commune.

VI. Frais de mise en valeur de projets

Les frais de mise en valeur de projets sont incorporés au coût de l'actif selon la méthode comptable décrite à la note 2 K). La direction doit exercer son jugement pour déterminer s'il y a des raisons de croire que les frais futurs pourront être recouverts et que les efforts fournis seront une source de valeur future pour la Société, dans le cadre de la détermination du montant à incorporer dans le coût de l'actif.

VII. Provisions pour frais de démantèlement et de remise en état

TransAlta comptabilise des provisions au titre des obligations de démantèlement et de remise en état comme il est décrit à la note 2 N) et à la note 21. Les provisions initiales pour frais de démantèlement et leurs variations subséquentes sont déterminées selon la meilleure estimation de la Société des dépenses au comptant requises, ajustées pour tenir compte des risques et des incertitudes inhérents au calendrier et au montant du règlement. Les dépenses au comptant estimées sont évaluées à la valeur actualisée selon un taux d'actualisation avant impôts courant ajusté en fonction du risque et fondé sur le marché. Toute variation des flux de trésorerie estimés, des taux d'intérêt du marché ou du calendrier pourrait avoir une incidence importante sur la valeur comptable de la provision.

VIII. Durée d'utilité des immobilisations corporelles

Chaque composante importante d'un élément des immobilisations corporelles est dépréciée sur sa durée d'utilité estimée. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est estimée d'après les faits et les résultats passés, compte tenu de la durée matérielle prévue de l'actif, des ententes et des contrats de vente à long terme en cours, de la demande courante et prévue, de la désuétude technologique possible et de la réglementation. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est examinée au moins une fois l'an afin d'assurer qu'elle continue d'être appropriée.

IX. Avantages du personnel

La Société offre des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, comme les régimes d'assurance-maladie et d'assurance dentaire, à ses employés. Le coût de ces prestations dépend de nombreux facteurs, y compris des résultats réels et des estimations et hypothèses concernant les résultats futurs des régimes.

Le passif au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, et les coûts connexes inclus dans la charge de rémunération annuelle sont touchés par les estimations relatives à ce qui suit :

- Des données démographiques sur les employés, notamment l'âge, le salaire, la durée d'emploi, les cotisations versées et le rendement des actifs des régimes.
- Les effets des changements aux dispositions des régimes.
- Les changements d'hypothèses actuarielles importantes, notamment les salaires, l'augmentation des coûts des soins de santé et les taux d'actualisation.

En raison de la complexité de l'évaluation des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, un changement au titre de l'estimation de l'un de ces facteurs peut avoir une incidence importante sur la valeur comptable de l'obligation au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi ou les charges connexes. Ces hypothèses sont examinées tous les ans afin d'assurer qu'elles sont toujours appropriées.

X. Autres provisions

Lorsqu'il y a lieu, TransAlta comptabilise les provisions découlant des activités d'exploitation continues, comme l'interprétation et l'application des modalités des contrats, les poursuites en instance et les réclamations en cas de pour force majeure. Ces provisions et changements subséquents qui peuvent leur être apportés sont déterminés selon la meilleure estimation de la Société de l'issue de l'événement sous-jacent et peuvent également subir l'incidence des estimations formulées par des tiers, selon les exigences contractuelles. Le montant réel des provisions qui pourrait être requis peut être considérablement différent du montant comptabilisé.

3. Modifications comptables

A. Adoption de nouvelles normes IFRS ou de normes IFRS modifiées

Le 1^{er} janvier 2014, la Société a adopté les nouvelles normes comptables ou les normes comptables modifiées et les interprétations suivantes qui ont été publiées par l'IASB. Leur adoption n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

I. Compensation des actifs financiers et des passifs financiers – IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*

Les modifications clarifient les directives sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers en raison des différentes méthodes d'application des exigences.

II. Informations à fournir sur la valeur recouvrable – Actifs non financiers – IAS 36, *Dépréciation d'actifs*

Les modifications abolissent les conséquences non prévues que l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, avait sur l'obligation de présentation en vertu de l'IAS 36 et exigent la présentation de la valeur recouvrable des actifs ou des UGT pour lesquels une perte ou une reprise de valeur importante a été comptabilisée. La modification a été évaluée aux fins d'une application rétrospective à partir de la date de l'application initiale de l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, soit le 1^{er} janvier 2013.

B. Autres modifications comptables de l'exercice considéré

I. Profits et pertes initiaux

La Société a retraité l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2013 pour reclasser les profits ou pertes initiaux découlant des différences entre la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale (le prix de transaction) et le montant calculé selon le modèle d'évaluation. Ces montants étaient auparavant présentés comme les actifs ou passifs bruts de gestion contre le risque. En vertu de l'ajustement, ces montants sont reclassés comme des compensations directes de la valeur du contrat dérivé auquel ils se rapportent. Ainsi, les actifs à long terme de gestion du risque et les passifs à long terme de gestion du risque ont été réduits chacun de 160 millions de dollars au 31 décembre 2013. Les ajustements correspondants à l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2012 étaient négligeables. Se reporter à la note 13 C) pour obtenir plus de renseignements sur les profits et pertes initiaux.

II. Réduction de valeur des stocks

La Société a retraité le compte de résultat consolidé pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012 afin de reclasser la réduction de valeur des stocks à titre de composante du poste Combustible et achats d'électricité. Ces montants étaient auparavant présentés comme des composantes indépendantes des résultats d'exploitation. Cet ajustement vise à mieux identifier dans la marge brute les effets généralement compensateurs que les variations des prix futurs de l'électricité ont sur les profits et les pertes liés à l'évaluation à la valeur du marché des couvertures économiques des ventes d'électricité à terme, inclus dans les produits des activités ordinaires, et sur la réduction des stocks ou les reprises. En raison de cet ajustement, les montants au poste Combustible et achats d'électricité pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012 ont augmenté de respectivement 22 millions de dollars et 44 millions de dollars. La dévaluation des stocks pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est élevée à 19 millions de dollars.

III. Autres résultats d'exploitation, montant net

La Société a retraité le compte de résultat consolidé pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012 afin de reclasser les pertes associées à la réclamation en Californie, à la remise en service des unités 1 et 2 de la centrale de Sundance et à la prise en charge des obligations au titre des prestations de retraite, ainsi que les profits découlant des recouvrements d'assurance à titre d'autres résultats d'exploitation, montant net des résultats d'exploitation. Auparavant, chaque élément était présenté dans le résultat, hors des résultats d'exploitation. La Société a fait le changement dans le cadre de sa surveillance continue des mesures conformes aux IFRS additionnelles. Par suite de ce changement, les résultats d'exploitation pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012 ont diminué respectivement de 102 millions de dollars et 254 millions de dollars.

C. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation de la période considérée. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net présenté antérieurement.

D. Modifications comptables futures

Les normes comptables qui ont déjà été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur et que la Société n'a pas encore appliquées, comprennent :

I. IFRS 9, Instruments financiers

En juillet 2014, au terme de la phase du projet sur la dépréciation visant la réforme de la comptabilisation des instruments financiers et le remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. L'IFRS 9 comprend des indications sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, la dépréciation des actifs financiers (c.-à-d. la comptabilisation des pertes de crédit) et un nouveau modèle de comptabilité de couverture.

Selon les exigences en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers, les actifs financiers doivent être classés et évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net ou d'un autre élément du résultat global, selon le modèle de gestion de l'entité utilisé pour gérer les actifs financiers, et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie des actifs financiers.

Les exigences en matière de classement des passifs financiers selon l'IAS 39 n'ont pas changé. Les exigences de l'IFRS 9 portent sur le problème de la volatilité du résultat net découlant du choix posé par un émetteur d'évaluer certains passifs à la juste valeur et requièrent que la part de la variation de la juste valeur découlant des changements au titre du risque de crédit propre à l'entité soit présentée dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net.

Le nouveau modèle général de comptabilité de couverture vise à être plus simple et à mettre davantage l'accent sur la façon dont une entité gère ses risques. Il remplace l'exigence de l'IAS 39 d'effectuer un test de l'efficacité par le principe de relation économique, et élimine l'exigence d'évaluer l'efficacité de la couverture de manière rétrospective.

Les nouvelles exigences pour la dépréciation des actifs financiers introduisent un modèle de dépréciation des pertes attendues, selon lequel les pertes de crédit attendues doivent être comptabilisées plus rapidement. Les dispositions sur la dépréciation de l'IAS 39 se fondent sur un modèle de pertes subies, selon lequel les pertes de crédit ne sont comptabilisées que lorsque des indications d'un événement déclencheur sont présentes.

L'IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

II. IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui remplace les directives existantes sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires par un modèle de comptabilisation global et unique. Le modèle précise qu'une entité doit comptabiliser les produits des activités ordinaires au moment du transfert des biens ou des services promis aux clients selon un montant qui reflète la contrepartie à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services. L'IFRS 15 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, et son application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

4. Acquisitions et cessions

Au cours des exercices 2012, 2013 et 2014, les acquisitions et cessions suivantes ont eu lieu dans le secteur Production.

A. Acquisitions

I. 2013

Le 20 décembre 2013, la Société a conclu l'acquisition d'un parc éolien de 144 mégawatts («MW») au Wyoming («parc éolien du Wyoming») auprès d'une société affiliée de NextEra Energy Resources, LLC. Le total de la contrepartie en espèces transférée a été de 102 millions de dollars américains (109 millions de dollars). Cette acquisition représentait le premier projet éolien de TransAlta aux États-Unis.

À la date d'acquisition, la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris était comme suit :

Actifs :	
Immobilisations corporelles	79
Immobilisations incorporelles	20
Goodwill	13
Total des actifs acquis	112
Passifs :	
Provision pour frais de démantèlement et de remise en état	3
Total de la contrepartie transférée	109

Le goodwill découlant de l'acquisition s'explique surtout par les prévisions de la Société qui s'attendent à une croissance du marché et des occasions de développement dans la région. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill étant donné qu'ils ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles identifiables. La totalité du goodwill devrait être déductible aux fins fiscales.

II. 2012

Le 28 septembre 2012, la Société a acquis la centrale de Solomon de 125 MW située en Australie-Occidentale auprès de Fortescue Metals Group Ltd. («Fortescue») au coût de 318 millions de dollars américains. L'installation est visée par un contrat d'achat d'électricité (le «contrat») à long terme avec Fortescue ayant une durée initiale de 16 ans à partir d'octobre 2012, à l'expiration duquel Fortescue aura le choix de prolonger le contrat pour cinq années supplémentaires conformément aux mêmes modalités ou d'acquiescer l'installation. La Société a comptabilisé l'installation et le contrat connexe comme un contrat de location-financement où TransAlta est le bailleur (voir la note 7).

B. Cessions

I. 2014

Le 12 juin 2014, la Société a conclu la vente de sa participation de 50 % dans CE Generation, LLC («CE Gen»), CalEnergy LLC et le projet de mise en valeur Blackrock à MidAmerican Renewables en contrepartie d'un produit brut de 200,5 millions de dollars américains. La contrepartie initiale de 188,5 millions de dollars américains a été augmentée en raison de l'apport de 12 millions de dollars américains versé par la Société en mai 2014. Par suite de la vente, la Société a comptabilisé un profit avant impôts de 1 million de dollars (2 millions de dollars après impôts) à titre de profit à la vente d'actifs.

Le 25 novembre 2014, la Société a conclu la vente de sa participation de 50 % dans Wailuku Holding Company, LLC en contrepartie d'un produit brut de 5 millions de dollars américains. Un profit avant impôts de 1 million de dollars (1 million de dollars après impôts) a été comptabilisé à titre de profit à la vente d'actifs.

Le profit comprend des profits à la conversion cumulés reclassés découlant des actifs nets cédés de 7 millions de dollars, contrebalancés par des pertes après impôts cumulées connexes de 7 millions de dollars liées aux couvertures de l'investissement net connexes.

II. 2013

Au cours de 2013, la Société a réalisé un profit avant impôts de 10 millions de dollars lié à la vente de terrains et un profit avant impôts de 2 millions de dollars lié à la vente de permis de captation d'eau en Colombie-Britannique.

5. Charges selon leur nature

Les charges sont classées selon leur nature comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2014		2013 (Retraité)*		2012 (Retraité)*	
	Combustible et achats d'électricité	Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	Combustible et achats d'électricité	Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	Combustible et achats d'électricité	Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration
Combustible	937	-	778	-	645	-
Réduction de valeur des stocks	19	-	22	-	44	-
Achats d'électricité	75	-	85	-	63	-
Amortissement minier	56	-	58	-	41	-
Salaires et avantages sociaux	5	280	5	251	4	261
Autres charges d'exploitation	-	262	-	265	-	238
Total	1 092	542	948	516	797	499

* Voir la note 3 B) pour les retraitements touchant les périodes antérieures.

6. Imputations pour dépréciation d'actifs et reprises

L'ensemble des imputations pour dépréciation d'actifs et reprises est présenté dans le secteur Production.

A. 2014

I. Centrale alimentée au charbon de Centralia

Le 30 novembre 2014, la Société a jugé que la diminution de la croissance prévue des prix de l'électricité du centre de la Colombie était un indice de dépréciation de la centrale alimentée au charbon de Centralia, une UGT. La valeur comptable de cette UGT à cette date, nette des passifs à long terme connexes, était de 372 millions de dollars. La Société a estimé la juste valeur diminuée des coûts de sortie de l'UGT, évaluation de la juste valeur de niveau III, au moyen de sa prévision à long terme et des principales hypothèses suivantes :

Prix moyens annuels de l'électricité du centre de la Colombie	De 31,00 \$ US à 52,00 \$ US par MWh
Carburant diesel routier pour le transport du charbon	De 3,06 \$ US à 3,37 \$ US par gallon
Taux d'actualisation	De 5,1 % à 6,2 %

L'évaluation est assujettie à une incertitude relative à la mesure d'après les hypothèses posées et les données utilisées dans notre prévision à long terme, y compris les fluctuations des coûts du combustible, des coûts d'exploitation, des dépenses d'investissement et du volume des contrats en vertu du protocole d'entente pour le passage à des sources d'énergie autres que le charbon conclu avec l'État de Washington. La période d'évaluation a été prolongée jusqu'à la mise hors service présumée de l'actif, soit après la cessation des activités sous leur forme actuelle prévue en 2025.

Il a été estimé que la juste valeur diminuée du coût de sortie de l'UGT se rapprochait de sa valeur comptable et, par conséquent, aucune imputation pour dépréciation n'a été comptabilisée. Tout changement défavorable des hypothèses, prises individuellement, aurait entraîné la comptabilisation d'une imputation pour dépréciation. La société continue de gérer les risques associés à l'UGT en optimisant ses activités d'exploitation et son plan d'investissement.

II. Centrale alimentée au gaz de Centralia

Au cours de 2014, la Société a vendu à des tiers externes et a transféré à d'autres installations, aux fins de production, les actifs de la centrale alimentée au gaz de Centralia, qui avait perdu la totalité de sa valeur et était inactive depuis 2010. Par suite des transactions, la Société a comptabilisé une reprise pour dépréciation avant impôts de 5 millions de dollars.

B. 2013

I. Capacité marchande en Alberta

En 2013, dans le cadre du processus annuel d'évaluation de la dépréciation, il a été établi que les centrales albertaines de la Société ayant une capacité marchande importante devraient être considérées comme une unité génératrice de trésorerie (l'«UGT marchande de l'Alberta»). Auparavant, la dépréciation de chaque centrale faisait l'objet d'un test distinct. Parmi les raisons de ce changement, citons la prise en compte des règlements finaux publiés par le gouvernement fédéral canadien en septembre 2012 régissant les émissions de gaz à effet de serre et la durée d'utilité totale de 50 ans des centrales alimentées au charbon au Canada, et l'amélioration de l'approche et des pratiques de la Société en matière de gestion des risques à l'égard de son exposition au prix du marché du gros en Alberta. Les règlements finaux prévoient quelques années d'exploitation additionnelles et une souplesse accrue à l'égard des centrales au charbon albertaines de la Société et ont amené, en partie, la Société à élargir ses vues quant à la gestion de son exposition au prix du marché du gros en Alberta.

La Société a repris des dépréciations avant impôts totalisant 23 millions de dollars comptabilisées précédemment pour différentes centrales d'énergies renouvelables qui font désormais partie de l'UGT marchande de l'Alberta. Le montant recouvrable de l'UGT marchande de l'Alberta était fondé sur une estimation de la juste valeur moins les coûts de sortie selon une méthode d'actualisation des flux de trésorerie fondée sur les prévisions à long terme et les prix observés sur les marchés. En raison de l'excédent considérable de la juste valeur sur la valeur comptable nette d'autres centrales comprises dans l'UGT marchande de l'Alberta, les hypothèses et les méthodes d'évaluation n'ont pas été déterminantes sur le plan des reprises de dépréciation.

II. Énergies renouvelables

Au cours de 2013, la Société a comptabilisé une imputation pour dépréciation avant impôts totalisant 4 millions de dollars relativement à trois actifs hydroélectriques visés par des contrats. Les actifs ont été dépréciés en raison surtout d'une augmentation des dépenses d'investissement et des charges d'exploitation futures résultant des évaluations effectuées. Les tests de dépréciation annuels sont fondés sur des estimations de la juste valeur moins les coûts de sortie découlant des prévisions à long terme.

C. 2012

I. Unités 1 et 2 de la centrale de Sundance

Au cours de 2012, la Société a repris 41 millions de dollars des pertes de valeur de 43 millions de dollars au titre des unités 1 et 2 de la centrale de Sundance. La reprise a eu lieu en raison des années additionnelles d'activités marchandes devant être menées aux unités 1 et 2 par suite des modifications apportées à la réglementation fédérale canadienne qui exige que les centrales alimentées au charbon cessent leurs activités après un maximum de 50 ans d'exploitation. Les projets de règlements précédents proposaient la fermeture des installations après 45 ans. Le test de dépréciation était basé sur une estimation de la juste valeur, moins les coûts de sortie, en fonction des flux de trésorerie devant découler de la durée d'utilité révisée des unités, compte tenu des dispositions du CAÉ, et des prix observés sur le marché.

II. Centrale alimentée au charbon de Centralia

Le projet de loi intitulé TransAlta Energy Bill et le protocole d'entente signé le 23 décembre 2011, qui en fait partie, établissaient un cadre pour la transition ordonnée de la production d'énergie alimentée au charbon à la centrale de Centralia et la fermeture des unités en 2020 et 2025. Le 25 juillet 2012, la Société a annoncé la conclusion d'un contrat d'électricité à long terme en vertu duquel la centrale alimentée au charbon de Centralia fournira de l'électricité de décembre 2014 jusqu'à sa mise hors service en 2025. En raison de ces ententes, la Société a comptabilisé une imputation pour dépréciation avant impôts de 347 millions de dollars au cours de 2012. Le test de dépréciation était basé sur la recouvrabilité ou la non-recouvrabilité de la valeur comptable de la centrale alimentée au charbon de Centralia selon une estimation de la juste valeur moins les coûts de sortie.

III. Énergies renouvelables

Au cours de 2012, la Société a comptabilisé une imputation pour dépréciation avant impôts de 18 millions de dollars relativement à cinq actifs. Les dépréciations sont le résultat du test de dépréciation annuel fondé sur des estimations de la juste valeur moins les coûts de sortie, découlant des prévisions à long terme et des prix observés sur les marchés. Les actifs ont été dépréciés surtout en raison des attentes quant à une baisse des prix du marché.

7. Créances au titre des contrats de location-financement

Les montants à recevoir en vertu des contrats de location-financement de la Société, y compris les contrats de location-financement de la centrale de cogénération de Fort Saskatchewan et de la centrale de Solomon, se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	2014		2013	
	Paiements minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	Paiements minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location
Moins de un an	55	51	50	46
De deux ans à cinq ans inclusivement	229	157	209	143
Plus de cinq ans	479	162	494	160
	763	370	753	349
Déduire : produits tirés des contrats de location-financement non gagnés	546	-	548	-
Ajouter : valeur résiduelle non garantie	191	38	175	31
Total des créances au titre des contrats de location-financement	408	408	380	380
Partie courante des créances au titre des contrats de location-financement (note 12)	5		3	
Partie non courante des créances au titre des contrats de location-financement	403		377	
	408		380	

8. Autres résultats d'exploitation nets

Les autres résultats d'exploitation nets comprennent ce qui suit :

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013	2012
Réclamation en Californie	5	56	-
Recouvrements d'assurance	(10)	(8)	-
Règlement avec un fournisseur	(9)	-	-
Remise en service des unités 1 et 2 de la centrale de Sundance	-	25	254
Perte à la prise en charge d'obligations au titre des prestations de retraite	-	29	-
Autres résultats d'exploitation, montant net	(14)	102	254

A. Réclamation en Californie

Le 30 mai 2014, la Société a annoncé que son règlement avec les services publics de la Californie, le procureur général de la Californie et certaines autres parties (les «parties de la Californie») visant les réclamations liées à la crise de l'énergie de 2000 à 2001 en Californie a été approuvé par la Federal Energy Regulatory Commission. Le règlement prévoit un paiement de 52 millions de dollars américains en deux versements égaux ainsi qu'un crédit d'environ 97 millions de dollars américains au titre des sommes qui lui sont dues liées aux créances clients. Le premier versement de 26 millions de dollars américains a été effectué en juin 2014 et le deuxième est prévu pour 2015. En 2013, la Société avait imputé, au titre du règlement prévu de ces litiges avec les parties de la Californie, une charge avant impôts d'environ 52 millions de dollars américains. La conclusion du règlement en mai 2014 a donné lieu à l'imputation d'une charge additionnelle avant impôts de 5 millions de dollars américains aux résultats de 2014.

B. Recouvrement d'assurance

Au cours de 2014, la Société a reçu une indemnité d'assurance de 28 millions de dollars (15 millions de dollars en 2013), dont un montant de 18 millions de dollars (7 millions de dollars en 2013) rattaché aux coûts liés aux réparations de certaines installations hydroélectriques par suite des inondations dans le sud de l'Alberta en juin 2013 a été comptabilisé en réduction des charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration au cours de la période. Le solde, s'élevant à 10 millions de dollars (8 millions de dollars en 2013), est lié à l'achat de matériel de remplacement et aux demandes d'assurance relatives aux interruptions des activités de divers exercices précédents.

C. Règlement avec un fournisseur

Au cours de 2014, la Société a réglé un litige avec un fournisseur à l'égard d'une panne de matériel dans les exercices précédents.

D. Remise en service des unités 1 et 2 de la centrale de Sundance

En décembre 2010, les activités des unités 1 et 2 de la centrale de Sundance de la Société ont été interrompues en raison de conditions observées dans les chaudières des deux unités. Le 20 juillet 2012, un groupe d'arbitrage a conclu que les unités 1 et 2 n'étaient pas détruites sur le plan économique, selon les modalités du CAÉ, et que la Société devait remettre les unités en service. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, l'incidence avant impôts de 254 millions de dollars de la décision a été comptabilisée. Au cours de 2013, des composantes d'un montant de 25 millions de dollars ont été retirées par suite des travaux effectués pour la remise en service de ces unités. L'unité 1 de la centrale de Sundance a été remise en service le 2 septembre 2013, et l'unité 2, le 4 octobre 2013.

E. Perte à la prise en charge d'obligations au titre des prestations de retraite

Le 17 janvier 2013, la Société a pris en charge le contrôle de l'exploitation et la gestion de la mine de Highvale de Prairie Mines and Royalty Ltd. («PMRL») par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive SunHills Mining Limited Partnership («SunHills»). Les employés de PMRL travaillant à la mine de Highvale se sont vu offrir un emploi par SunHills, qui a accepté d'assumer la responsabilité de certaines obligations au titre des prestations de retraite et de la capitalisation du régime de retraite, lesquelles étaient financées par la Société au moyen de paiements effectués dans le cadre de contrats d'exploitation minière de PMRL. Par conséquent, une perte avant impôts de 29 millions de dollars a été comptabilisée en 2013, avec les passifs correspondants.

9. Charge d'intérêt nette

Les composantes de la charge d'intérêt nette, compte non tenu des produits tirés des contrats de location-financement, sont comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013	2012
Intérêt sur la dette	238	240	227
Produit d'intérêt	-	-	(2)
Intérêts incorporés dans le coût de l'actif (note 17)	(3)	(2)	(4)
Inefficacité des couvertures	-	-	4
Intérêt sur les obligations au titre des contrats de location-financement	1	-	-
Désactualisation des provisions (note 21)	18	18	17
Charge d'intérêt nette	254	256	242

10. Impôts sur le résultat

A. Comptes de résultat consolidés

I. Rapprochements des taux

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013	2012
Résultat avant impôts sur le résultat	239	(12)	(445)
Quote-part de la perte au titre des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	-	10	15
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(37)	(29)	(37)
Résultat ajusté avant impôts sur le résultat	202	(31)	(467)
Taux d'impôt canadien, fédéral et provincial, prévu par la loi (%)	25,0	25,0	25,0
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat prévu(e)	51	(8)	(117)
Augmentation (diminution) des impôts sur le résultat résultant des éléments suivants :			
Taux d'impôt effectifs étrangers plus bas	(3)	(21)	(49)
Résolution de questions fiscales incertaines	(1)	(1)	(27)
Désinvestissement de placements	(38)	-	-
Différences avec les taux prévus par la loi et autres différences	-	(5)	7
Réduction (reprise de réduction) de valeur des actifs d'impôt différé	(5)	28	289
Divers	3	(1)	(1)
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	7	(8)	102
Taux d'impôt effectif (%)	3	26	(22)

II. Composantes de la charge d'impôts sur le résultat

Les composantes de la charge (du recouvrement) d'impôts sur le résultat sont comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013	2012
Charge d'impôt exigible	33	38	27
Ajustements à l'égard des impôts exigibles des exercices précédents	-	1	(3)
Ajustements à l'égard des impôts différés des exercices précédents	2	(1)	1
Charge (recouvrement) d'impôt différé lié(e) à la naissance et à la reprise des différences temporaires	12	(68)	(71)
Charge (recouvrement) d'impôt différé résultant de modifications apportées aux taux d'impôt ou aux lois fiscales	-	(5)	7
Avantage découlant de pertes fiscales, de crédits d'impôt ou de différences temporaires d'une période antérieure non comptabilisés utilisés pour réduire la charge d'impôt exigible	-	-	(11)
Avantage découlant de pertes fiscales, de crédits d'impôt ou de différences temporaires d'une période antérieure non comptabilisés utilisés pour réduire la charge d'impôt différé	(35)	(1)	(16)
Charge (recouvrement) d'impôt différé découlant de la réduction (reprise de réduction) de valeur des actifs d'impôt différé	(5)	28	168
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	7	(8)	102

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013	2012
Charge d'impôt exigible	33	39	13
Charge (recouvrement) d'impôt différé	(26)	(47)	89
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	7	(8)	102

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la Société a sorti du bilan des actifs d'impôt différé de 28 millions de dollars (289 millions de dollars en 2012) se rapportant à des différences temporaires déductibles d'un montant d'environ 80 millions de dollars (826 millions de dollars en 2012) liées à ses activités aux États-Unis. Les actifs d'impôt différé se rattachaient principalement aux avantages fiscaux liés à des pertes subies dans le cadre des activités aux États-Unis détenues directement. Les actifs d'impôt différé ont été sortis du bilan, puisqu'il n'était plus considéré comme probable que les activités aux États-Unis détenues directement généreraient un revenu imposable suffisant pour lui permettre d'utiliser les pertes fiscales sous-jacentes, en raison de la baisse des attentes à l'égard de la croissance des prix. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Société a repris des pertes de valeur d'actifs d'impôt différé de 5 millions de dollars qu'elle avait antérieurement comptabilisées à la suite de changements apportés aux différences temporaires imposables et déductibles qui ont une incidence sur le montant net des actifs d'impôt différé liés aux activités aux États-Unis. Les pertes d'exploitation nettes arrivent à échéance entre 2021 et 2034.

B. États des variations des capitaux propres consolidés

Le montant total d'impôt exigible et différé lié aux éléments porté au crédit ou au débit des capitaux propres est présenté comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013	2012
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat lié(e) à :			
Incidence nette liée aux couvertures de flux de trésorerie	88	12	(15)
Incidence nette liée aux couvertures de l'investissement net	(8)	(5)	2
Profits actuariels nets (pertes actuarielles nettes)	(7)	11	(8)
Frais d'émission des actions ordinaires et des actions privilégiées	(1)	-	(5)
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat présenté(e) dans les capitaux propres	72	18	(26)

C. États de la situation financière consolidés

Les principales composantes des actifs (passifs) d'impôt différé de la Société sont les suivantes :

Aux 31 décembre	2014	2013
Reports prospectifs de pertes d'exploitation nettes	716	665
Frais de démantèlement et de remise en état futurs	101	91
Immobilisations corporelles	(916)	(923)
Actifs et passifs de gestion du risque, montant net	(144)	(24)
Régimes d'avantages du personnel et de rémunération	68	60
Intérêt déductible au cours de périodes futures	81	63
Provisions pour créances douteuses	-	18
Écarts de change au titre de la dette libellée en dollars américains	48	6
Produits différés tirés des droits liés au charbon	14	13
Autres différences temporaires déductibles	2	7
Passifs d'impôt différé, montant net, avant réduction de valeur des actifs d'impôt différé	(30)	(24)
Réduction de valeur des actifs d'impôt différé	(359)	(317)
Passifs d'impôt différé, montant net, après réduction de valeur des actifs d'impôt différé	(389)	(341)

Les passifs d'impôt différé, montant net, sont présentés dans les états de la situation financière consolidés comme suit :

Aux 31 décembre	2014	2013
Actifs d'impôt différé ¹	45	118
Passifs d'impôt différé	(434)	(459)
Passifs d'impôt différé, montant net	(389)	(341)

¹ Les actifs d'impôt différé présentés dans les états de la situation financière consolidés sont recouvrables selon le résultat futur prévu et les stratégies de planification fiscale. Les hypothèses utilisées pour estimer le résultat futur reposent sur les prévisions à long terme de la Société.

D. Éventualités

Au 31 décembre 2014, la Société avait comptabilisé un passif net de 7 millions de dollars (8 millions de dollars en 2013) relatif à des positions fiscales incertaines. Les variations du passif relatif aux positions fiscales incertaines se présentent comme suit :

Solde au 31 décembre 2012	(9)
Augmentation liée aux positions fiscales prises au cours d'une période précédente	(3)
Diminution à la suite de règlements avec les autorités fiscales	4
Solde au 31 décembre 2013	(8)
Diminution à la suite de règlements avec les autorités fiscales	1
Solde au 31 décembre 2014	(7)

11. Participations ne donnant pas le contrôle

Les filiales et les exploitations de la Société ayant des participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans le tableau qui suit :

Filiale/exploitation	Participation ne donnant pas le contrôle
TransAlta Cogeneration L.P.	49,99 % - Canadian Power Holdings Inc.
TransAlta Renewables	29,70 % - Actionnaires publics ¹
Parc éolien de Kent Hills ²	17 % - Natural Forces Technologies Inc.

¹ Au 31 décembre 2013, la participation ne donnant pas le contrôle était à 19,3 %.

² Détenu par TransAlta Renewables.

TransAlta Cogeneration, L.P. exploite un portefeuille de centrales de cogénération au Canada et détient une participation de 50 % dans une centrale alimentée au charbon. TransAlta Renewables détient et exploite un portefeuille de 28 centrales d'énergie renouvelable au Canada et détient une participation économique dans un parc éolien aux États-Unis.

Le sommaire des informations financières relatives à des filiales ayant d'importantes participations ne donnant pas le contrôle est comme suit :

A. TransAlta Cogeneration L.P.

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013	2012
Produits des activités ordinaires	305	295	306
Résultat net	71	48	69
Total du résultat global	72	71	57
Montants attribuables à la participation ne donnant pas le contrôle :			
Résultat net	35	24	34
Total du résultat global	35	36	28
Distributions versées à Canadian Power Holdings Inc.	56	46	55

Aux 31 décembre	2014	2013
Actifs courants	58	56
Actifs non courants	588	632
Passifs courants	(64)	(56)
Passifs non courants	(59)	(68)
Total des capitaux propres	(523)	(564)
Capitaux propres attribuables à Canadian Power Holdings Inc.	(260)	(280)

B. TransAlta Renewables

Le 28 mai 2013, la Société a annoncé la création d'une nouvelle filiale, TransAlta Renewables, pour offrir aux investisseurs la possibilité d'investir directement dans un portefeuille de centrales d'énergie renouvelable en grande partie visées par des contrats. La Société conserve le contrôle de TransAlta Renewables et consolide les résultats de celle-ci.

Le 9 août 2013, la Société a transféré 28 actifs de production d'énergie éolienne et d'hydroélectricité détenus indirectement à TransAlta Renewables en vendant la totalité des actions émises et en circulation de deux filiales : Canadian Hydro Developers, Inc. («CHD») et Western Sustainable Power Inc. Le 29 août 2013, TransAlta Renewables a réalisé un premier appel public à l'épargne et a émis 22,1 millions d'actions ordinaires pour un produit brut de 221 millions de dollars. Après la conclusion de ces transactions et au 31 décembre 2013, la Société détenait 92,6 millions d'actions ordinaires de TransAlta Renewables, représentant une participation de 80,7 %. En tout, la Société a reçu une contrepartie en espèces de 207 millions de dollars, déduction faite des commissions et des frais. L'excédent de la contrepartie obtenue sur la valeur comptable nette de la participation cédée s'est élevé à 4 millions de dollars et a été comptabilisé dans les résultats non distribués (le déficit).

Le 29 avril 2014, la Société a conclu un placement secondaire de 11 950 000 actions ordinaires de TransAlta Renewables à un prix de 11,40 \$ l'action ordinaire, pour un produit brut versé à la Société d'environ 136 millions de dollars. Après la clôture du placement et au 31 décembre 2014, TransAlta détenait environ 70,3 % des actions ordinaires de TransAlta Renewables. Par suite de cette transaction, la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle a été augmentée de 109 millions de dollars afin de refléter la hausse d'environ 10,4 % de leur participation relative dans TransAlta Renewables, et un profit de 20 millions de dollars, déduction faite des impôts et des frais d'émission attribuables aux porteurs d'actions ordinaires, a été comptabilisé directement dans les résultats non distribués (le déficit).

La participation ne donnant pas le contrôle dans TransAlta Renewables découle de la constitution de la filiale en août 2013; par conséquent, aucune information comparative de 2012 n'est fournie. Le résultat net, les distributions et les capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle comprennent la participation ne donnant pas le contrôle de 17 % dans le parc éolien de Kent Hills d'une capacité de 150 MW, situé au Nouveau-Brunswick.

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013
Produits des activités ordinaires	233	245
Résultat net	52	53
Total du résultat global	52	54
Montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle :		
Résultat net et total du résultat global	15	5
Distributions versées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	28	9

Aux 31 décembre	2014	2013
Actifs courants	61	59
Actifs non courants	1 903	1 954
Passifs courants	(241)	(100)
Passifs non courants	(682)	(846)
Total des capitaux propres	(1 041)	(1 067)
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	(334)	(237)

12. Dettes fournisseurs et autres créances

Aux 31 décembre	2014	2013
Créances clients, montant brut	415	522
Provisions pour créances douteuses	-	(49)
Créances clients, montant net	415	473
Impôts sur le résultat à recevoir	5	8
Partie courante des créances au titre des contrats de location-financement (note 7)	5	3
Garanties versées (note 14)	25	20
Créances clients et autres débiteurs	450	504

La variation de la provision pour créances douteuses est présentée dans le tableau qui suit :

Solde au 31 décembre 2012	46
Variation des taux de change	3
Solde au 31 décembre 2013	49
Variation des taux de change	7
Règlement de la réclamation en Californie (note 8)	(56)
Solde au 31 décembre 2014	-

13. Instruments financiers

A. Actifs financiers et passifs financiers – Classement et évaluation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués régulièrement au coût, à la juste valeur ou au coût amorti (voir la note 2 C)). Le tableau suivant présente la valeur comptable et le classement des actifs financiers et des passifs financiers :

Valeur comptable au 31 décembre 2014

	Instruments dérivés utilisés à des fins de couverture	Instruments dérivés classés comme détenus à des fins de transaction	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	43	-	43
Créances clients et autres débiteurs	-	-	450	-	450
Partie non courante des créances au titre des contrats de location-financement	-	-	403	-	403
Actifs de gestion du risque					
Courants	93	180	-	-	273
Non courants	393	9	-	-	402
Passifs financiers					
Dettes fournisseurs et charges à payer	-	-	-	481	481
Dividendes à verser	-	-	-	55	55
Passifs de gestion du risque					
Courants	39	89	-	-	128
Non courants	75	19	-	-	94
Dette à long terme et obligations au titre des contrats de location-financement ¹	-	-	-	4 056	4 056

Valeur comptable au 31 décembre 2013 (retraité - voir note 3 B))

	Instruments dérivés utilisés à des fins de couverture	Instruments dérivés classés comme détenus à des fins de transaction	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	42	-	42
Créances clients et autres débiteurs	-	-	504	-	504
Partie non courante des créances au titre des contrats de location-financement	-	-	377	-	377
Actifs de gestion du risque					
Courants	17	96	-	-	113
Non courants	90	26	-	-	116
Passifs financiers					
Dettes fournisseurs et charges à payer	-	-	-	447	447
Dividendes à verser	-	-	-	85	85
Passifs de gestion du risque					
Courants	20	65	-	-	85
Non courants	72	31	-	-	103
Dette à long terme et obligations au titre des contrats de location-financement ¹	-	-	-	4 347	4 347

¹ Comprend la partie courante.

B. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur peut être établie au moyen du prix négocié pour cet instrument dans un marché actif auquel la Société a accès. En l'absence d'un marché actif, la Société calcule les justes valeurs d'après des modèles d'évaluation ou par rapport à d'autres produits semblables dans les marchés actifs.

Les justes valeurs calculées selon les modèles d'évaluation exigent de recourir à des hypothèses. Afin de déterminer ces hypothèses, la Société examine d'abord les données de marché observables de l'extérieur. Toutefois, si celles-ci ne sont pas disponibles, la Société a recours à des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

I. Évaluations de la juste valeur de niveaux I, II et III et transferts entre niveaux de juste valeur

Les classements de niveaux I, II et III de la hiérarchie de la juste valeur utilisée par la Société sont définis comme suit : l'évaluation de la juste valeur d'un instrument financier est incluse dans un seul des trois niveaux, le calcul de celle-ci étant fondé sur les données d'entrée du niveau le plus bas qui sont importantes pour établir la juste valeur.

a. Niveau I

Les justes valeurs sont calculées en utilisant les cours du marché (non rajustés) dans les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels la Société a accès à la date d'évaluation. Pour calculer les justes valeurs de niveau I, la Société utilise les cours du marché pour des produits de base négociés identiques obtenus auprès des Bourses actives comme la New York Mercantile Exchange.

b. Niveau II

Les justes valeurs sont évaluées, directement ou indirectement, au moyen de données d'entrée qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné.

Les justes valeurs de niveau II sont déterminées par l'utilisation des cours sur des marchés actifs, qui sont dans certains cas ajustés pour tenir compte des facteurs propres aux actifs ou aux passifs, comme les écarts de base, l'évaluation du crédit et les écarts liés à l'emplacement. Les instruments financiers de gestion du risque lié aux produits de base classés dans le niveau II comprennent les instruments dérivés négociés hors Bourse dont les valeurs sont fondées sur les courbes observables des contrats à terme normalisés sur produits de base ainsi que les instruments dérivés dont les données d'entrée sont validées par les cours des courtiers ou par d'autres fournisseurs de données de marché accessibles au public. Les justes valeurs de niveau II sont également déterminées en utilisant des techniques d'évaluation, comme les modèles d'évaluation des options et les formules de régression ou d'extrapolation, où les données d'entrée sont déjà observables, y compris les prix des produits de base pour des actifs ou passifs semblables dans des marchés actifs, et les volatilités implicites des options.

Pour calculer les justes valeurs de niveau II des autres actifs et passifs de gestion du risque et de la dette à long terme évalués et comptabilisés à la juste valeur, la Société utilise des données d'entrée observables autres que les cours du marché non ajustés qui sont observables pour l'actif ou le passif, comme les courbes de rendement du taux d'intérêt et les taux de change. Pour certains instruments financiers au titre desquels le volume des transactions est insuffisant ou les transactions ne sont pas récentes, la Société se fie aux données d'entrée sur les taux d'intérêt et les taux de change similaires et à d'autres informations de tiers comme les écarts de crédit.

c. Niveau III

Les justes valeurs sont calculées en utilisant des données d'entrée sur l'actif ou le passif qui ne sont pas observables.

La Société peut conclure des opérations sur des produits de base pour lesquelles il n'y a pas de données de marché observables disponibles. Dans ces cas-là, les justes valeurs de niveau III sont établies en utilisant des techniques d'évaluation, comme le modèle de Black et Scholes, le modèle d'évaluation axé sur les prévisions et le modèle d'évaluation fondé sur les statistiques historiques, à l'aide de données d'entrée reposant sur les données historiques comme la disponibilité de l'unité, la congestion du transport, les profils de la demande pour des contrats non standardisés distincts et des produits structurés, et/ou les volatilités ainsi que les corrélations entre les produits provenant des prix historiques.

La Société détient aussi divers contrats ayant une durée s'étirant au-delà d'une période de négociation liquide. Comme les prix du marché à terme ne sont pas disponibles pour la durée complète de ces contrats, leur valeur est déterminée à partir d'une prévision reposant sur une combinaison de modèles fondamentaux externes et internes, y compris l'actualisation. Par conséquent, ces contrats sont classés dans le niveau III.

La Société a une politique de gestion du risque lié aux produits de base (la «politique») de la Société, qui régit les opérations sur les produits de base effectuées dans le cadre de ses activités de négociation pour compte propre et celles effectuées afin de gérer le risque lié au prix des produits de base de son entreprise de production. La politique définit et précise les responsabilités en matière de contrôle et de gestion associées aux opérations liées aux produits de base, ainsi que la nature et la fréquence des rapports exigés au titre de ces activités.

Les méthodes et procédures au titre de l'évaluation de la juste valeur de niveau III des instruments financiers de gestion du risque lié aux produits de base sont établies par le service de gestion du risque de la Société. Les justes valeurs de niveau III sont calculées au moyen du système de gestion du risque des opérations sur les produits énergétiques de la Société selon les données contractuelles sous-jacentes ainsi que les données d'entrée observables et non observables. L'établissement de données d'entrée non observables repose sur le jugement. Pour assurer la vraisemblance, les évaluations de la juste valeur de niveau III des opérations sur les produits énergétiques produites par le système sont passées en revue et validées par le service de gestion du risque et le service des finances. L'examen s'effectue officiellement chaque trimestre ou plus souvent si l'examen et les procédures de surveillance quotidiens permettent d'identifier des variations non prévues de la juste valeur ou des changements dans les principaux paramètres.

L'incidence de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles à titre de données d'entrée pour les techniques d'évaluation à partir desquelles les justes valeurs de niveau III des instruments financiers de gestion du risque lié aux produits de base sont déterminées au 31 décembre 2014 est de +/- 120 millions de dollars (+/- 105 millions de dollars en 2013). Les justes valeurs sont soumises à des simulations de crise en ce qui concerne les volumes et les prix. Un montant de +/- 92 millions de dollars (+/- 87 millions de dollars en 2013) au titre de la valeur soumise à des simulations de crise découle d'un contrat de vente d'électricité à long terme qui est désigné comme une couverture de flux de trésorerie, tandis que le solde de +/- 28 millions de dollars (+/- 18 millions de dollars en 2013) représente le reste du portefeuille. Les volumes variables sont soumis à des simulations de crise selon un écart type à la hausse et à la baisse au moyen des données de production historiques disponibles. Les prix sont soumis à des simulations de crise concernant les contrats à long terme, pour lesquels il n'existe pas de cours sur les marchés liquides, au moyen de sources prévisionnelles internes et externes variées afin d'établir une fourchette de prix élevés et moins élevés.

Les renseignements à l'égard des données d'entrée non observables importantes utilisées pour déterminer les justes valeurs de niveau III sont comme suit :

Description	Incidence sur la juste valeur au 31 décembre 2014	Technique d'évaluation	Donnée d'entrée non observable	Fourchette
Achats d'énergie conditionnels - unité	(53)	Méthode «bootstrap» fondée sur les statistiques historiques	Escompte prix Escompte volumes ¹	De 0,3 % à 1,5 % De 0 % à 10 %
Vente d'énergie à long terme - Alberta	(13)	Prévision de prix à long terme	Prix futurs de l'énergie - illiquidité (par MWh)	De 91 \$ à 99 \$
Vente d'énergie à long terme - États-Unis	511	Prévision de prix à long terme	Prix futurs de l'énergie - illiquidité (par MWh)	De 41 \$ US à 50 \$ US
Partage des produits - approvisionnement en charbon	(1)	Méthode Black et Scholes et techniques d'évaluation des options exotiques	Volumes (MWh)	De 17 % à 25 % de capacité disponible
			Volatilités des prix du marché à terme des produits de base - illiquidité	De 13 % à 36 %
			Prix futurs de l'énergie - illiquidité (par MWh)	De 22 \$ US à 62 \$ US
Ventes d'énergie conditionnelles - unité	(3)	Méthode Black et Scholes	Prix futurs du charbon - illiquidité (par tonne)	De 14 \$ US à 16 \$ US
			Volatilités des prix du marché à terme des produits de base - illiquidité	De 32 % à 67 %
Transport et droits de transport financiers	(1)	Méthode «bootstrap» fondée sur les statistiques historiques	Écarts de prix à terme de l'énergie - illiquidité (par MWh)	De (12) \$ US à 13 \$ US et de 0 \$ à 6 \$
Produits structurés dans les marchés de l'est	3	Techniques d'évaluation des options et méthode «bootstrap» fondée sur les statistiques historiques	Volatilités implicites Corrélations	De 26 % à 86 % De 53 % à 82 %
			Facteurs non standards	De 69 % à 103 %

¹ Une modification de l'escompte au titre des volumes pourrait, selon les autres dynamiques du marché, donner lieu à une modification directionnelle similaire de l'escompte au titre des prix.

Description	Incidences sur la juste valeur au 31 décembre 2013	Technique d'évaluation	Donnée d'entrée non observable	Fourchette
Achats d'énergie conditionnels - unité	43	Méthode «bootstrap» fondée sur les statistiques historiques	Escompte prix Escompte volumes ¹	De 0 % à 2 % De 0 % à 14 %
Vente d'énergie à long terme - Alberta	(9)	Prévision de prix à long terme	Prix futurs de l'énergie - illiquidité (par MWh)	De 52 \$ à 91 \$
Vente d'énergie à long terme - États-Unis	234	Prévision de prix à long terme	Prix futurs de l'énergie - illiquidité (par MWh)	De 32 \$ US à 79 \$ US
Partage des produits - approvisionnement en charbon	(12)	Méthode Black et Scholes	Volumes (MWh) Volatilités implicites futures - illiquidité - centre de la Colombie	De 18 % à 25 % de capacité disponible 35 %
Ventes d'énergie conditionnelles - unité	(5)	Méthode Black et Scholes	Volatilités des prix du marché à terme des produits de base - illiquidité	55 %

¹ Une modification de l'escompte au titre des volumes pourrait, selon les autres dynamiques du marché, donner lieu à une modification directionnelle similaire de l'escompte au titre des prix.

L'incidence sur la juste valeur des données d'entrée non observables importantes exclut l'incidence au titre des données d'entrée observables comme la liquidité et les escomptes de crédit.

d. Transferts entre niveaux de juste valeur

Les transferts entre niveaux de juste valeur peuvent survenir lorsque la disponibilité des données d'entrée qui sont utilisées pour déterminer les justes valeurs a changé. Un transfert du niveau III au niveau II a lieu lorsque les données d'entrée qui n'étaient pas facilement observables sont devenues observables au cours de la période. La politique de la Société s'applique aux transferts de niveaux ayant lieu à la fin de chaque période. Au cours de 2014, aucun montant de la juste valeur (28 millions de dollars en 2013) n'a été transféré des actifs nets de gestion du risque lié aux produits de base de niveau III aux actifs nets de gestion du risque lié aux produits de base de niveau II. Au cours de 2013, la durée des contrats a été établie comme se situant dans une période de négociation liquide où les prix observables sont disponibles. Auparavant, la durée de ces contrats dépassait la période de négociation liquide où les prévisions au titre des prix à terme n'étaient pas disponibles pour la durée entière du contrat.

II. Actifs et passifs de gestion du risque lié aux produits de base

Les actifs et les passifs de gestion du risque lié aux produits de base comprennent les actifs et passifs de gestion du risque qui sont utilisés dans les secteurs Commercialisation de l'énergie et Production dans le cadre des activités de négociation et de certaines activités d'impartition. Dans la mesure du possible, les variations des actifs et des passifs nets de gestion du risque pour les positions des éléments autres que de couverture sont reflétées dans le résultat des secteurs Commercialisation de l'énergie et Production.

Les tableaux suivants résumant les facteurs clés influant sur la juste valeur des actifs et passifs de gestion du risque lié aux produits de base par niveau de classement au cours des exercices clos respectivement les 31 décembre 2014 et 2013 :

	Couvertures			Éléments autres que de couverture			Total		
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau I	Niveau II	Niveau III
Actifs (passifs) nets de gestion du risque au 31 décembre 2013	-	(66)	55	-	14	11	-	(52)	66
Variations attribuables aux :									
Variations des prix du marché pour les contrats existants	-	(13)	260	-	6	20	-	(7)	280
Variations des prix du marché pour les nouveaux contrats	-	3	-	-	131	(80)	-	134	(80)
Contrats réglés	-	17	(1)	-	29	(48)	-	46	(49)
Actifs (passifs) nets de gestion du risque au 31 décembre 2014	-	(59)	314	-	180	(97)	-	121	217
Informations supplémentaires sur le niveau III :									
Profits comptabilisés dans les autres éléments du résultat global			260			-			260
Total des profits (pertes) inclus(es) dans le résultat avant impôts sur le résultat			1			(60)			(59)
Pertes latentes comprises dans le résultat avant impôts sur le résultat liées aux passifs nets détenus au 31 décembre 2014			-			(108)			(108)

	Couvertures			Éléments autres que de couverture			Total		
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau I	Niveau II	Niveau III
Actifs (passifs) nets de gestion du risque au 31 décembre 2012	-	(63)	3	(1)	79	28	(1)	16	31
Variations attribuables aux :									
Variations des prix du marché pour les contrats existants	-	(18)	(6)	-	(21)	26	-	(39)	20
Variations des prix du marché pour les nouveaux contrats	-	5	58	-	(21)	(1)	-	(16)	57
Contrats réglés	-	10	-	1	(51)	(14)	1	(41)	(14)
Transferts hors du niveau III	-	-	-	-	28	(28)	-	28	(28)
Actifs (passifs) nets de gestion du risque au 31 décembre 2013	-	(66)	55	-	14	11	-	(52)	66
Informations supplémentaires sur le niveau III :									
Profits comptabilisés dans les autres éléments du résultat global			52			-			52
Total des profits inclus dans le résultat avant impôts sur le résultat			-			25			25
Profits latents compris dans le résultat avant impôts sur le résultat liés aux actifs nets détenus au 31 décembre 2013			-			11			11

III. Autres actifs et passifs de gestion du risque

Les autres actifs et passifs de gestion du risque incluent principalement les actifs et passifs de gestion du risque qui sont utilisés dans le cadre de la couverture d'opérations sur les produits non énergétiques, comme les taux d'intérêt, l'investissement net dans des établissements à l'étranger et d'autres risques de change. Les variations des autres actifs et passifs de gestion du risque liés aux positions de couverture sont reflétées dans le résultat net lorsque ces transactions ont été réglées au cours de la période ou lorsqu'il existe un niveau d'inefficacité dans la relation de couverture.

Les autres actifs et passifs de gestion du risque, totalisant une valeur nette de 115 millions de dollars au 31 décembre 2014 (27 millions de dollars en 2013) sont classés à titre d'évaluation de la juste valeur de niveau II.

IV. Autres actifs et passifs financiers

La juste valeur des passifs financiers évaluée autrement qu'à la juste valeur est présentée comme suit :

	Juste valeur				Valeur comptable totale
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Total	
Dette à long terme ¹ au 31 décembre 2014	-	4 091	-	4 091	3 918
Dette à long terme ¹ au 31 décembre 2013	-	4 367	-	4 367	4 262

¹ Inclut la partie courante et exclut une dette de 64 millions de dollars (60 millions de dollars au 31 décembre 2013) évaluée et comptabilisée à la juste valeur.

Les justes valeurs des débetures et des billets de premier rang de la Société sont établies en utilisant les prix observés sur les marchés secondaires. Les justes valeurs de la dette sans recours et d'autres dettes à long terme sont établies en calculant un prix implicite reposant sur une évaluation courante du rendement à l'échéance.

La valeur comptable des autres actifs et passifs financiers à court terme (trésorerie et équivalents de trésorerie, créances clients, garanties versées, dettes fournisseurs et charges à payer, garanties reçues et dividendes à verser) se rapproche de leur juste valeur compte tenu de la nature liquide de l'actif ou du passif.

C. Profits et pertes initiaux

La majorité des instruments dérivés négociés par la Société sont fondés sur les cours ajustés à une Bourse active ou dépassent la période pour laquelle des cours cotés sont disponibles. Les justes valeurs de ces dérivés sont établies en utilisant des données d'entrée qui ne sont pas facilement observables. Se reporter à la note 13 B) pour les techniques d'évaluation utilisées pour la juste valeur de niveau III. Dans certains cas, une différence peut surgir entre la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale (le «prix de transaction») et le montant calculé selon le modèle d'évaluation. Ce profit latent ou cette perte latente est comptabilisé en résultat net seulement si la juste valeur de l'instrument est attestée par un prix du marché qui est coté sur un marché actif, des opérations observables dans le marché actuel qui sont essentiellement les mêmes, ou une technique d'évaluation qui utilise des données d'entrée du marché observables. Lorsque ces critères ne sont

pas respectés, la différence est différée dans les états de la situation financière consolidés dans les actifs et passifs de gestion du risque et est comptabilisée en résultat net sur la durée du contrat correspondant. La différence entre le prix de transaction et la juste valeur établie selon le modèle d'évaluation doit être comptabilisée dans le résultat net, et le rapprochement des variations se présente comme suit :

Aux 31 décembre	2014	2013	2012
Profit net non amorti au début de l'exercice	160	5	4
Nouveaux profits initiaux	23	156	3
Amortissement comptabilisé dans le résultat net au cours de l'exercice	5	(1)	(2)
Profit net non amorti à la fin de l'exercice	188	160	5

Au cours de 2013, la Société a finalisé un contrat pour vendre de l'énergie dans la région du nord-ouest du Pacifique des États-Unis. Le contrat a été désigné comme une couverture de flux de trésorerie globale. Par conséquent, le contrat a été comptabilisé comme un actif de gestion du risque à la juste valeur. La juste valeur a été classée au niveau III, ce qui a entraîné la comptabilisation d'un profit initial. Ce profit a été différé et comptabilisé comme une compensation de l'actif de gestion du risque.

14. Activités de gestion du risque

A. Actifs et passifs nets de gestion du risque

Globalement, les actifs et passifs nets de gestion du risque se présentent comme suit :

Au 31 décembre 2014

	Couvertures de l'investissement net	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Non désignés comme couvertures	Total
Gestion du risque lié aux produits de base					
Courants	-	(2)	-	93	91
Non courants	-	257	-	(10)	247
Actifs nets de gestion du risque lié aux produits de base	-	255	-	83	338
Divers					
Courants	-	56	-	(2)	54
Non courants	-	55	6	-	61
Autres actifs (passifs) nets de gestion du risque	-	111	6	(2)	115
Total des actifs nets de gestion du risque	-	366	6	81	453

Au 31 décembre 2013 (retraité - voir note 3 B))

	Couvertures de l'investissement net	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Non désignés comme couvertures	Total
Gestion du risque lié aux produits de base					
Courants	-	(15)	-	30	15
Non courants	-	4	-	(5)	(1)
Actifs (passifs) nets de gestion du risque lié aux produits de base	-	(11)	-	25	14
Divers					
Courants	1	11	-	1	13
Non courants	-	7	7	-	14
Autres actifs nets de gestion du risque	1	18	7	1	27
Total des actifs nets de gestion du risque	1	7	7	26	41

Les informations additionnelles sur les instruments dérivés ont été présentées à leur montant net.

I. Conventions de compensation

Le tableau ci-dessous présente les renseignements à l'égard des actifs et passifs financiers de la Société faisant l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires ou d'autres conventions semblables :

Aux 31 décembre	2014				2013			
	Actifs financiers courants	Actifs financiers non courants	Passifs financiers courants	Passifs financiers non courants	Actifs financiers courants	Actifs financiers non courants	Passifs financiers courants	Passifs financiers non courants
Montants bruts comptabilisés	578	608	(380)	(98)	385	285	(342)	(69)
Montants bruts compensés	(204)	(10)	204	10	(157)	-	156	1
Montants nets comme présentés dans les états de la situation financière consolidés	374	598	(176)	(88)	228	285	(186)	(68)

II. Couvertures**a. Couvertures de l'investissement net****i. Couvertures des comptes des établissements à l'étranger**

Les couvertures de l'investissement net de la Société dans des établissements à l'étranger comprennent la dette à long terme libellée en dollars américains d'une valeur nominale de 580 millions de dollars américains (850 millions de dollars américains en 2013) et les contrats de change à terme suivants :

Aux 31 décembre	2014			Notionnel vendu	2013		
	Notionnel acquis	Actif à la juste valeur	Échéance		Notionnel acquis	Actif à la juste valeur	Échéance
Contrats de change à terme							
235 AUD	221 CAD	-	2015	200 AUD	188 CAD	1	2014
-	-	-	-	10 USD	11 CAD	-	2014

Au cours de 2014, à la suite du désinvestissement de CE Gen (se reporter à la note 4), la Société a annulé la désignation à titre de couverture de titres d'emprunt de 180 millions de dollars américains au titre de la couverture de l'investissement net dans des activités aux États-Unis. Le reclassement hors du cumul des autres éléments du résultat global de l'écart de conversion cumulé au titre des comptes des établissements à l'étranger cédés et le montant de la couverture de l'investissement net cumulatif connexe ont été inclus dans le profit à la cession. Au cours de 2014, la Société a également annulé la désignation à titre de couverture de titres d'emprunt additionnels de 90 millions de dollars américains au titre de la couverture de l'investissement net dans d'autres établissements aux États-Unis. Ce changement n'a eu aucune incidence sur le résultat ni sur le cumul des autres éléments du résultat global pour la période. De manière prospective, ces tranches de titres d'emprunt libellés en dollars américains font l'objet d'une couverture au moyen d'instruments dérivés de change.

Au cours de 2013, la Société a annulé la désignation de 20 millions de dollars de débetures libellées en dollars américains au titre de la couverture de l'investissement net.

b. Couvertures de flux de trésorerie**i. Gestion du risque lié aux produits de base**

Les instruments dérivés désignés comme instruments de couverture au titre des produits de base en cours de la Société se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	2014		2013	
	Notionnel vendu	Notionnel acquis	Notionnel vendu	Notionnel acquis
Type (en milliers)				
Électricité (MWh)	4 977	-	5 977	-
Gaz naturel (GJ)	963	32 113	963	35 775
Pétrole (gallons)	-	6 720	-	4 116

Au cours de 2014, des profits latents avant impôts de 3 millions de dollars (1 million de dollars en 2013 et néant en 2012) ont été repris du cumul des autres éléments du résultat global et comptabilisés en résultat net après avoir conclu à l'inefficacité de la couverture aux fins comptables. Toutes les relations de couverture désignées étaient efficaces au 31 décembre 2014.

Au cours de 2014, des profits latents avant impôts de 2 millions de dollars (néant en 2013 et profit de 90 millions de dollars en 2012) liés à certaines relations de couverture de l'électricité dont la désignation a été annulée et qui sont réputés inefficaces aux fins comptables ont été repris du cumul des autres éléments du résultat global et comptabilisés en résultat net. Les couvertures de flux de trésorerie portaient sur la production d'électricité future attendue entre les exercices 2012 et 2017. Au premier trimestre de 2011, la production était évaluée comme étant très improbable compte tenu des prix alors prévus. Ces profits latents ont été calculés d'après les prix à terme alors en vigueur, qui ont changé entre cette date et la date à laquelle les contrats ont été réglés. Si ces couvertures n'avaient pas été jugées inefficaces aux fins comptables, les produits associés à ces contrats auraient été comptabilisés dans le résultat net au moment du règlement des contrats, soit, dans la plupart des cas, au cours de 2012. Cependant, les flux de trésorerie prévus provenant de ces contrats ne changeraient pas.

Au 31 décembre 2014, des profits cumulés de 3 millions de dollars liés à des couvertures de flux de trésorerie dont la désignation a été annulée précédemment et qui ne répondent plus aux critères d'application de la comptabilité de couverture continuent d'être différés dans le cumul des autres éléments du résultat global et seront reclassés dans le résultat net à mesure que les transactions prévues auront lieu ou immédiatement si on ne s'attend plus à ce que ces dernières se réalisent.

ii. Gestion du risque de change

La Société utilise des contrats de change à terme pour couvrir une partie de ses encaissements et dépenses futurs libellés en monnaies étrangères, et des contrats de change à terme et des swaps de devises pour gérer l'exposition au risque de change au titre de la dette libellée en monnaies étrangères non désignée à titre de couverture de l'investissement net.

Aux 31 décembre 2014				2013			
Notionnel vendu	Notionnel acquis	Actif (passif) à la juste valeur	Échéance	Notionnel vendu	Notionnel acquis	Actif (passif) à la juste valeur	Échéance
<i>Contrats de change à terme - encaissements et dépenses libellés en monnaies étrangères</i>							
194 CAD	180 USD	16	2015-2018	220 CAD	205 USD	2	2014-2018
49 AUD	4 522 JPY	(1)	2015-2017	-	-	-	-
4 USD	4 CAD	-	2015	4 USD	4 CAD	-	2014
2 CAD	2 EUR	-	2015	3 CAD	2 EUR	-	2014
<i>Contrats de change à terme - dette libellée en monnaies étrangères</i>							
59 CAD	50 USD	-	2015	52 CAD	50 USD	2	2014
-	-	-	-	106 CAD	100 USD	1	2014
-	-	-	-	310 CAD	300 USD	9	2014
-	-	-	-	100 USD	107 CAD	-	2014
-	-	-	-	22 CAD	20 USD	-	2014
<i>Swaps de devises - dette libellée en monnaies étrangères</i>							
530 CAD	500 USD	50	2015	530 CAD	500 USD	4	2015
434 CAD	400 USD	28	2017	-	-	-	-
192 CAD	180 USD	18	2018	-	-	-	-

iii. Incidence des couvertures de flux de trésorerie

Les tableaux ci-dessous résument les montants avant impôts comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, puis reclassés hors du résultat global relativement aux couvertures de flux de trésorerie :

Exercice clos le 31 décembre 2014

Dérivés inclus dans des relations de couverture de flux de trésorerie	Partie efficace			Partie inefficace	
	Profit (perte) avant impôts et taxes comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Emplacement (du profit) de la perte reclassé(e) à partir des autres éléments du résultat global	(Profit) perte avant impôts et taxes reclassé(e) à partir des éléments du résultat global	Emplacement (du profit) de la perte reclassé(e) à partir des autres éléments du résultat global	(Profit) perte avant impôts et taxes comptabilisé(e) dans les résultats
		Produits des activités ordinaires	24	Produits des activités ordinaires	(3)
Contrats sur les produits de base	212	Combustible et achats d'électricité	14	Combustible et achats d'électricité	-
Contrats de change à terme sur les produits de base	14	Produits des activités ordinaires	(1)	Produits des activités ordinaires	-
Contrats de change à terme sur les couvertures de projets	(1)	Immobilisations corporelles	-	(Profit) perte de change	-
Contrats de change à terme sur la dette en dollars américains	(9)	(Profit) perte de change	6	(Profit) perte de change	-
Swaps de devises	89	(Profit) perte de change	(94)	(Profit) perte de change	-
Swaps de taux d'intérêt différés	-	Charge d'intérêt	6	Charge d'intérêt	-
Incidence sur les autres éléments du résultat global	305	Incidence sur les autres éléments du résultat global	(45)	Incidence sur le résultat net	(3)

Exercice clos le 31 décembre 2013

Dérivés inclus dans des relations de couverture de flux de trésorerie	Partie efficace			Partie inefficace	
	Profit (perte) avant impôts et taxes comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Emplacement (du profit) de la perte reclassé(e) à partir des autres éléments du résultat global	(Profit) perte avant impôts et taxes reclassé(e) à partir des éléments du résultat global	Emplacement (du profit) de la perte reclassé(e) à partir des autres éléments du résultat global	(Profit) perte avant impôts et taxes comptabilisé(e) dans les résultats
		Produits des activités ordinaires	17	Produits des activités ordinaires	(2)
Contrats sur les produits de base	11	Combustible et achats d'électricité	19	Combustible et achats d'électricité	-
Contrats de change à terme sur les produits de base	11	Produits des activités ordinaires	2	Produits des activités ordinaires	-
Contrats de change à terme sur les couvertures de projets	-	Immobilisations corporelles	2	(Profit) perte de change	-
Contrats de change à terme sur la dette en dollars américains	33	(Profit) perte de change	(38)	(Profit) perte de change	-
Swaps de devises	33	(Profit) perte de change	(29)	(Profit) perte de change	-
Swaps de taux d'intérêt différés	-	Charge d'intérêt	6	Charge d'intérêt	-
Incidence sur les autres éléments du résultat global	88	Incidence sur les autres éléments du résultat global	(21)	Incidence sur le résultat net	(2)

Exercice clos le 31 décembre 2012

	Partie efficace			Partie inefficace	
	Profit (perte) avant impôts et taxes comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Emplacement (du profit) de la perte reclassé(e) à partir des autres éléments du résultat global	(Profit) perte avant impôts et taxes reclassé(e) à partir des autres éléments du résultat global	Emplacement (du profit) de la perte reclassé(e) à partir des autres éléments du résultat global	(Profit) perte avant impôts et taxes comptabilisé(e) dans les résultats
Dérivés inclus dans des relations de couverture de flux de trésorerie					
Contrats sur les produits de base	36	Produits des activités ordinaires	13	Produits des activités ordinaires	(90)
Contrats de change à terme sur les produits de base	(3)	Combustible et achats d'électricité	2	Combustible et achats d'électricité	-
Contrats de change à terme sur les couvertures de projets	(3)	Produits des activités ordinaires	1	Produits des activités ordinaires	-
Contrats de change à terme sur la dette en dollars américains	(20)	Immobilisations corporelles	7	(Profit) perte de change	-
Swaps de devises	(6)	(Profit) perte de change	30	(Profit) perte de change	-
Swaps de taux d'intérêt différés	(15)	(Profit) perte de change	13	(Profit) perte de change	-
Incidence sur les autres éléments du résultat global	(11)	Charge d'intérêt	2	Charge d'intérêt	3
		Incidence sur les autres éléments du résultat global	68	Incidence sur le résultat net	(87)

Au cours des 12 prochains mois, la Société estime que des profits après impôts de 7 millions de dollars seront reclassés du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net. Ces estimations supposent le maintien des prix du gaz naturel et de l'électricité, des taux d'intérêt et des taux de change au fil du temps; cependant, les montants réels qui seront reclassés dépendront des fluctuations de ces facteurs.

c. Couvertures de la juste valeur

i. Gestion du risque de taux d'intérêt

La Société a converti une partie de sa dette à taux d'intérêt fixe, dont le taux est de 6,65 % (6,65 % en 2013), en une dette à taux d'intérêt variable fondé sur le LIBOR aux États-Unis au moyen de swaps de taux d'intérêt, comme il est présenté dans le tableau qui suit :

Aux 31 décembre	2014		2013		
Notionnel	Actif à la juste valeur	Échéance	Notionnel	Actif à la juste valeur	Échéance
50 USD	6	2018	50 USD	7	2018

Compte tenu des swaps de taux d'intérêt décrits ci-dessus, 4 % de la dette de la Société au 31 décembre 2014 était assujettie à des taux d'intérêt variables (21 % en 2013).

ii. Incidence des couvertures de la juste valeur

Le tableau suivant résume l'incidence avant impôts des couvertures de la juste valeur, y compris la tranche inefficace, dans les comptes de résultat consolidés :

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013	2012	
Dérivés inclus dans des relations de couverture de la juste valeur	Emplacement du profit (de la perte) comptabilisé(e) dans les résultats			
Contrats sur taux d'intérêt	Charge d'intérêt nette	(1)	(2)	(16)
Dette à long terme	Charge d'intérêt nette	1	2	15
Incidence sur le résultat		-	-	(1)

III. Autres que de couverture

La Société conclut diverses transactions sur les instruments dérivés, et exerce d'autres activités contractuelles, qui ne satisfont pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou pour lesquelles il a été décidé de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Ainsi, les actifs et passifs connexes sont classés comme détenus à des fins de transaction. Les profits ou pertes réalisés et latents nets découlant des variations de la juste valeur de ces instruments dérivés sont présentés dans le résultat au cours de la période où surviennent les variations.

a. Gestion du risque lié aux produits de base

Aux 31 décembre	2014		2013	
Type (en milliers)	Notionnel vendu	Notionnel acquis	Notionnel vendu	Notionnel acquis
Électricité (MWh)	30 821	23 685	34 741	24 456
Gaz naturel (GJ)	156 898	198 969	215 730	224 661
Émissions (tonnes)	50	75	70	70
Mazout (gallons)	-	-	-	9 576

b. Autres dérivés autres que de couverture

Aux 31 décembre		2014		2013			
Notionnel vendu	Notionnel acquis	Actif (passif) à la juste valeur	Échéance	Notionnel vendu	Notionnel acquis	Actif à la juste valeur	Échéance
Contrats de change à terme							
264 CAD	227 USD	1	2015	91 CAD	85 USD	1	2014
63 AUD	61 CAD	1	2015	-	-	-	-
47 AUD	40 USD	3	2015-2016	-	-	-	-
10 AUD	7 EUR	-	2015	-	-	-	-
Instruments dérivés incorporés dans les contrats fournisseurs¹							
40 USD	47 AUD	(7)	2015-2016	-	-	-	-
7 EUR	10 AUD	-	2015	-	-	-	-

¹ Résultat des paiements qui ne sont pas libellés dans la monnaie fonctionnelle des parties aux termes d'un contrat avec un fournisseur.

c. Swaps sur rendement total

La Société a des programmes de rémunération, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions restreintes dont les valeurs dépendent du prix des actions ordinaires de la Société. La Société a fixé une partie du montant du règlement de ces programmes en concluant un swap sur rendement total pour lequel la comptabilité de couverture n'a pas été appliquée. Le swap sur rendement total est réglé au comptant tous les trimestres d'après la différence existant entre le prix fixe et le prix du marché des actions ordinaires de la Société à la fin de chaque trimestre.

d. Incidence des éléments autres que de couverture

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Société a comptabilisé un profit latent net de 46 millions de dollars (perte de 40 millions de dollars en 2013 et perte de 123 millions de dollars en 2012) lié aux instruments dérivés sur les produits de base.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, un profit de 10 millions de dollars (profit de 8 millions de dollars en 2013 et perte de 4 millions de dollars en 2012) lié aux dérivés de change et aux autres dérivés a été comptabilisé, et comprenait un profit latent net de 2 millions de dollars (perte de 1 million de dollars en 2013 et profit de 1 million de dollars en 2012) et un profit réalisé net de 8 millions de dollars (profit de 9 millions de dollars en 2013 et perte de 5 millions de dollars en 2012).

B. Nature et étendue des risques découlant des instruments financiers

L'analyse qui suit se limite à la nature et à l'étendue des risques découlant des instruments financiers.

I. Risque de marché

a. Risque lié au prix des produits de base

La Société est exposée aux fluctuations de certains prix des produits de base dans le cadre de ses activités de production d'électricité et de négociation pour compte propre, y compris le prix du marché de l'électricité et des combustibles utilisés pour produire de l'électricité. La plupart des contrats de production d'électricité et d'approvisionnement en combustible connexe de la Société sont considérés comme des contrats pour la livraison ou la réception d'un élément non financier selon les exigences de la Société en matière d'utilisation à ses propres fins et non comme des instruments financiers. Ainsi, l'analyse du risque lié au prix des produits de base est limitée aux activités de négociation pour compte propre de la Société et aux instruments dérivés sur les produits de base utilisés dans les relations de couverture associées aux activités de production d'électricité de la Société.

i. Risque lié au prix des produits de base – Négociation pour compte propre

Le secteur Commercialisation de l'énergie de la Société mène les activités de négociation pour compte propre et a recours à divers instruments pour gérer le risque, réaliser des produits de négociation et acquérir des renseignements sur le marché.

Conformément à la politique, les activités de négociation pour compte propre sont assujetties à des limites et à des contrôles, y compris la limite de la valeur à risque («VaR»). Le conseil d'administration approuve la limite pour la VaR totale découlant des activités de négociation pour compte propre. La VaR est la mesure la plus fréquemment employée pour faire le suivi et gérer le risque de marché associé aux positions de négociation. Une mesure de la VaR donne, à un niveau de confiance précis, une perte maximale estimée avant impôts qui pourrait être subie sur une période donnée. La VaR sert à déterminer les variations possibles de la valeur du portefeuille de négociation pour compte propre de la Société, sur une période de trois jours avec un niveau de confiance de 95 %, résultant des fluctuations normales du marché. La VaR est estimée au moyen de l'approche de la variance/covariance historique.

La VaR est une mesure qui comporte des limites inhérentes. L'utilisation de l'information historique dans le cadre de l'estimation suppose que les fluctuations des prix par le passé seront représentatives du risque de marché futur. Ainsi, elle peut n'être significative que dans une conjoncture normale du marché. Les événements extrêmes du marché ne sont pas pris en compte par cette mesure du risque. En outre, en raison de l'utilisation du délai d'évaluation de trois jours, ces positions peuvent être liquidées ou couvertes en l'espace de trois jours, bien que cela puisse ne pas être possible si le marché devient illiquide.

La Société reconnaît les limites de la VaR et utilise activement d'autres contrôles, y compris les restrictions sur les instruments autorisés, les limites volumétriques et de temps, la simulation de crise au titre des divers portefeuilles et du portefeuille total de négociation pour compte propre, et les examens de la direction lorsque les limites de la perte sont dépassées.

Les fluctuations des prix du marché associés aux activités de négociation pour compte propre influent sur le résultat net de la période au cours de laquelle elles se produisent. La VaR au 31 décembre 2014 liée aux activités de négociation pour compte propre de la Société était de 5 millions de dollars (2 millions de dollars en 2013 et 2 millions de dollars en 2012).

ii. Risque lié au prix des produits de base – Production

Le secteur Production utilise divers contrats sur produits de base afin de gérer le risque lié au prix des produits de base découlant de la production d'électricité, des achats de combustible, des émissions et des sous-produits qu'il juge appropriés. Une politique de gestion du risque lié aux produits de base est dressée et approuvée chaque année et décrit les stratégies de couverture prévues associées aux actifs de production de la Société et aux risques correspondants liés aux produits de base. Les contrôles incluent des restrictions sur les instruments autorisés, des examens par la direction des divers portefeuilles et l'approbation des opérations sur les actifs susceptibles d'accroître la volatilité potentielle du résultat net présenté par la Société.

TransAlta a conclu divers contrats avec d'autres parties en vertu desquels les autres parties ont convenu de payer à TransAlta un prix fixe pour l'électricité. Même si les contrats ne créent pas tous une obligation de livraison d'électricité aux autres parties, la Société estime qu'elle dispose d'une production d'électricité suffisante pour remplir ces contrats et, lorsque c'était possible, a désigné ces contrats comme couvertures de flux de trésorerie aux fins comptables.

Par conséquent, les fluctuations des prix du marché associées à ces couvertures de flux de trésorerie n'ont pas d'incidence sur le résultat net au cours de la période pendant laquelle elles surviennent. Au contraire, les variations de la juste valeur sont différées jusqu'au règlement au moyen du cumul des autres éléments du résultat global, moment auquel le profit net ou la perte nette découlant de la combinaison de l'instrument de couverture et de l'élément couvert influe sur le résultat net.

Au 31 décembre 2014, la VaR liée aux instruments dérivés sur les produits de base de la Société utilisés dans les activités de couverture de la production s'établissait à 27 millions de dollars (42 millions de dollars en 2013 et 5 millions de dollars en 2012).

La politique de la Société relative aux opérations adossées à des actifs consiste à essayer d'atteindre le statut des contrats à ses propres fins ou de répondre aux conditions d'application de la comptabilité de couverture. En ce qui concerne les positions et couvertures économiques qui ne répondent pas aux conditions d'application de la comptabilité de couverture ou les opérations d'optimisation à court terme comme les rachats conclus afin de compenser les positions de couverture existantes, ces opérations sont évaluées à la valeur du marché, les variations des prix du marché liées à celles-ci ayant une incidence sur le résultat net de la période pendant laquelle elles surviennent. Au 31 décembre 2014, la VaR liée à ces opérations s'établissait à 7 millions de dollars (11 millions de dollars en 2013 et 9 millions de dollars en 2012).

b. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier peuvent fluctuer en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les variations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur les coûts d'emprunt et les paiements de capacité tirés de CAÉ. Les variations du coût du capital peuvent également avoir une incidence sur la faisabilité des nouveaux projets d'expansion.

L'incidence possible sur le résultat net et les autres éléments du résultat global des variations des taux d'intérêt du marché se répercutant sur la dette à taux variable, les actifs portant intérêt, les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et les instruments dérivés aux fins de couverture de taux d'intérêt, est décrite ci-dessous. L'analyse de sensibilité a été préparée en utilisant l'évaluation par la direction selon laquelle une hausse ou une baisse de 15 points de base (25 points de base en 2013 et 50 points de base en 2012) est une variation potentielle raisonnable au cours du prochain trimestre des taux d'intérêt du marché.

Exercices clos les 31 décembre	2014		2013		2012	
	Augmentation du résultat net ¹	Perte au titre des autres éléments du résultat global ¹	Augmentation du résultat net ¹	Perte au titre des autres éléments du résultat global ¹	Augmentation du résultat net ¹	Perte au titre des autres éléments du résultat global ¹
Variation de points de base	-	-	2	-	4	-

¹ Ce calcul suppose une diminution des taux d'intérêt du marché. Une augmentation aurait l'effet contraire.

c. Risque de change

La Société court des risques à l'égard de diverses monnaies, comme l'euro, le dollar américain, le yen japonais et le dollar australien, par suite des placements et activités dans des territoires étrangers, du résultat net de ces activités et de l'acquisition de matériel et de services auprès de fournisseurs étrangers.

La sensibilité au risque de change décrite ci-dessous est limitée au risque lié aux instruments financiers libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle.

L'incidence possible sur le résultat net et les autres éléments du résultat global des fluctuations des taux de change associés aux instruments financiers libellés dans des monnaies étrangères autres que la monnaie fonctionnelle de la Société est présentée ci-dessous. L'analyse de sensibilité a été préparée en utilisant l'évaluation par la direction selon laquelle une augmentation ou une diminution moyenne de 0,04 \$ (0,05 \$ en 2013 et 0,05 \$ en 2012) de ces monnaies étrangères par rapport au dollar canadien est une variation possiblement raisonnable au cours du prochain trimestre.

Exercices clos les 31 décembre	2014		2013		2012	
	Augmentation (diminution) du résultat net ¹	Profit au titre des autres éléments du résultat global ^{1,2}	Augmentation du résultat net ¹	Profit au titre des autres éléments du résultat global ^{1,2}	Diminution du résultat net ¹	Profit au titre des autres éléments du résultat global ^{1,2}
Monnaie étrangère						
Dollar américain	4	5	2	8	(2)	11
Euro	-	-	-	-	-	1
Dollar australien	(2)	-	-	-	-	-
Total	2	5	2	8	(2)	12

¹ Ces calculs supposent une augmentation de la valeur de ces monnaies étrangères par rapport au dollar canadien. Une diminution aurait l'effet contraire.

² L'incidence du change liée aux instruments financiers désignés comme instruments de couverture dans les couvertures de l'investissement net a été exclue.

II. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que les clients ou les contreparties occasionnent une perte financière à la Société en ne s'acquittant pas de leurs obligations, ainsi que le risque lié aux variations de la solvabilité des entités lorsque celles-ci exposent la Société à un risque commercial. La Société gère activement son risque de crédit en évaluant la capacité des contreparties à respecter leurs engagements en vertu des contrats visés avant de les conclure. La Société examine minutieusement la solvabilité de toutes les contreparties et, le cas échéant, obtient des garanties des sociétés, des garanties en espèces ou des lettres de crédit pour assurer le recouvrement ultime de ces créances. Dans le cas des montages et des opérations liés aux produits de base, la Société fixe des limites de crédit strictes pour chaque contrepartie et surveille les expositions quotidiennement. TransAlta utilise des conventions standardisées qui permettent de compenser les risques et qui comprennent fréquemment des provisions pour marges. Si les limites de crédit sont dépassées, TransAlta exigera une garantie de la contrepartie ou suspendra ses activités de négociation avec cette dernière. TransAlta est exposée à un risque de crédit minimal pour ce qui est du CAÉ des centrales alimentées au charbon de l'Alberta, car les créances sont en grande partie garanties par des lettres de crédit.

La Société utilise les notes de solvabilité externes, ainsi que les notes de solvabilité internes dans les situations où des notes de solvabilité externes ne sont pas disponibles, pour établir les limites de crédit des contreparties. Le tableau suivant décrit la distribution, par note de solvabilité, des actifs financiers au 31 décembre 2014 :

<i>(en pourcentage)</i>	Notation de première qualité	Notation de qualité inférieure	Total
Créances clients	89	11	100
Actifs de gestion du risque	100	-	100

L'exposition maximale au risque de crédit de la Société au 31 décembre 2014, compte non tenu de la garantie détenue ou du droit de compensation, est représentée par les valeurs comptables actuelles des créances clients et des actifs de gestion du risque figurant dans les états de la situation financière consolidés. Les lettres de crédit et les liquidités sont les principaux types de garanties détenues à titre de sûreté relativement à ces montants. L'exposition maximale au risque de crédit à l'égard d'un seul client sur le plan des activités et des couvertures liées aux produits de base compte tenu de la juste valeur des positions de négociation ouvertes, déduction faite des garanties détenues, était de 29 millions de dollars au 31 décembre 2014 (23 millions de dollars en 2013).

La Société utilise une provision pour créances douteuses pour la comptabilisation des créances irrécouvrables potentielles associées à ses créances clients. Un rapprochement du compte pour l'exercice est présenté à la note 12.

III. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à la capacité de la Société d'avoir accès au capital requis pour ses activités de négociation pour compte propre, ses opérations de couverture du prix des produits de base, ses projets en immobilisations, le refinancement de sa dette et les activités générales du siège social. Des notes de première qualité soutiennent ces activités et facilitent l'accès aux marchés financiers au moyen des cycles de produits de base et de crédit. TransAlta tient à renforcer sa situation financière et à maintenir des notes de crédit de première qualité stables.

Des contreparties concluent certains contrats de vente et d'achat de gaz naturel et d'électricité à des fins de ventes adossées à des créances et d'activités de négociation pour compte propre. Les modalités de ces contrats peuvent exiger que les contreparties fournissent des garanties lorsque la juste valeur de l'obligation en vertu de ces contrats dépasse les limites de crédit consenties. Une baisse de la note par certaines agences peut entraîner une diminution des limites de crédit consenties et augmenter ainsi le montant de la garantie qui doit être fournie.

TransAlta gère le risque de liquidité en surveillant la liquidité des positions de négociation, en préparant des programmes de financement à long terme et en les passant en revue pour qu'ils tiennent compte des modifications apportées aux plans d'affaires et de la disponibilité de capitaux sur le marché, en fournissant régulièrement des rapports au comité de gestion des risques, à la haute direction et au conseil d'administration sur l'exposition de nos activités de négociation pour compte propre au risque de liquidité, et en maintenant des notes de crédit de première qualité.

L'analyse des échéances des passifs financiers nets de la Société au 31 décembre 2014 se présente comme suit :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020 et par la suite	Total
Dettes fournisseurs et charges à payer	481	-	-	-	-	-	481
Dettes à long terme ¹	738	29	466	878	402	1 472	3 985
(Actifs) passifs de gestion du risque lié aux produits de base	(74)	(17)	(16)	(24)	(23)	(184)	(338)
Autres (actifs) passifs de gestion du risque	(53)	(6)	(30)	(26)	-	-	(115)
Intérêt sur la dette à long terme ²	178	171	166	129	104	723	1 471
Dividendes à verser	55	-	-	-	-	-	55
Total	1 325	177	586	957	483	2 011	5 539

¹ Exclut l'incidence de la comptabilité de couverture et inclut les facilités de crédit utilisées qui devraient venir à échéance entre 2016 et 2018.

² Non comptabilisé à titre de passif financier aux états de la situation financière consolidés.

C. Garanties

I. Actifs financiers donnés en garantie

Au 31 décembre 2014, la Société avait fourni 25 millions de dollars (20 millions de dollars en 2013) au comptant en garantie à des chambres de compensation réglementées à titre de sûreté pour des opérations liées aux produits de base. Ces fonds sont détenus dans des comptes distincts par les chambres de compensation.

II. Actifs financiers détenus en garantie

Au 31 décembre 2014, la Société n'avait reçu aucun montant (aucun montant en 2013) au comptant en garantie des obligations de contreparties. Selon les modalités des contrats, la Société peut être tenue de verser des intérêts sur le solde impayé et de rembourser le capital lorsque les contreparties s'acquittent de leurs obligations contractuelles, ou lorsque le montant de l'obligation diminue par suite des variations de la valeur du marché. Les intérêts à payer aux contreparties sur les garanties reçues sont calculés selon les modalités de chaque contrat.

III. Modalités conditionnelles d'instruments dérivés

Des garanties sont fournies dans le cours normal des affaires d'après la note de crédit des titres de premier rang non garantis de la Société comme le déterminent certaines grandes agences d'évaluation du crédit. Certains instruments dérivés de la Société contiennent des clauses d'assurance financières qui exigent qu'une garantie soit fournie seulement si un événement défavorable important lié au crédit survient. Si, en raison de ce type d'événement, les titres d'emprunt de premier rang non garantis de la Société ne sont plus considérés comme des titres de première qualité, les contreparties à ces instruments dérivés pourraient exiger des garanties complètes de façon continue.

Au 31 décembre 2014, la Société avait fourni une garantie de 73 millions de dollars (94 millions de dollars en 2013) sous la forme de lettres de crédit sur des instruments dérivés principalement dans une position de passif net. Certains contrats de dérivés contiennent des clauses conditionnelles liées au risque de crédit, y compris une révision à la baisse de la note de crédit. Si pareille révision survenait, la Société serait tenue de fournir une garantie additionnelle de 86 millions de dollars à ses contreparties (88 millions de dollars en 2013), selon la valeur des dérivés au 31 décembre 2014.

IV. Profit à la vente d'une garantie

Au cours de septembre 2012, la Société a vendu sa réclamation à l'égard de MF Global Inc. relativement au remboursement d'une garantie de 36 millions de dollars américains qu'elle avait fournie, pour un produit net de 33 millions de dollars américains. Par conséquent, un profit avant impôts de 15 millions de dollars (11 millions de dollars après impôts) a été réalisé en 2012.

En octobre 2011, MF Global Holdings Ltd. a demandé la protection de la loi américaine sur les faillites. MF Global Holdings Ltd. est la société mère de MF Global Inc. à laquelle TransAlta faisait appel à titre de courtier pour certaines opérations sur des produits de base. MF Global Inc. n'a pas demandé cette protection en 2011, mais, en vertu de la *Securities Investor Protection Act of 1970* des États-Unis, la Securities Investor Protection Corp. supervisait la liquidation des actifs du courtier pour dégager des sommes à rendre aux clients. La réclamation, déposée au cours du premier trimestre de 2012, avait trait surtout à la garantie de la Société au titre des opérations de change à terme standardisées.

15. Stocks

Les stocks détenus dans le cours normal des affaires, qui comprennent du charbon, des crédits d'émission et du gaz naturel, sont évalués au coût ou à leur valeur nette de réalisation, si elle est inférieure. Les stocks détenus aux fins de la commercialisation de l'énergie, qui comprennent le gaz naturel et les émissions et quotas d'émission, sont évalués à la juste valeur moins les coûts de la vente.

Les composantes des stocks sont présentées dans le tableau qui suit :

Aux 31 décembre	2014	2013
Charbon	39	53
Frais de découverte différés	15	13
Gaz naturel	12	5
Crédits d'émission achetés	5	6
Total	71	77

La variation des stocks se présente comme suit :

Solde au 31 décembre 2012	93
Achats nets	7
Réductions de valeur	(22)
Variation des taux de change	(1)
Solde au 31 décembre 2013	77
Achats nets	14
Réductions de valeur	(19)
Variation des taux de change	(1)
Solde au 31 décembre 2014	71

Aucun stock n'a été donné en garantie à l'égard de passifs.

16. Placements

Jusqu'en février 2014, les placements de la Société dans des coentreprises comprenaient des placements dans CE Gen, Wailuku et CalEnergy LLC. Se reporter à la note 4 pour en savoir plus sur les désinvestissements.

La variation des placements se présente comme suit :

Solde au 31 décembre 2012	172
Quote-part de la perte au titre des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(10)
Apport en capital	17
Variation des taux de change	13
Solde au 31 décembre 2013	192
Variation des taux de change	4
Désinvestissement (note 4)	(196)
Solde au 31 décembre 2014	-

17. Immobilisations corporelles

Le rapprochement des variations de la valeur comptable des immobilisations corporelles est présenté ci-dessous :

	Terrains	Production de charbon	Production gazière	Production d'énergie renouvelable	Biens et matériel miniers	Actifs en construction	Pièces de rechange amortissables et autres ¹	Total
Coût								
Au 31 décembre 2012	75	5 384	1 870	2 536	959	342	315	11 481
Acquisitions	-	-	-	-	-	534	27	561
Ajouts - contrats de location-financement	-	-	-	-	33	-	-	33
Acquisition du parc éolien du Wyoming (note 4)	-	-	-	78	-	-	1	79
Cessions	(1)	-	-	-	(3)	-	-	(4)
(Imputations) reprises pour dépréciation d'actifs (note 6)	-	-	(1)	21	-	-	-	20
Révision et augmentation des frais de démantèlement et de remise en état	-	(3)	(7)	-	15	-	-	5
Mise hors service d'actifs	-	(159)	(13)	(13)	(17)	-	-	(202)
Variation des taux de change	1	65	(26)	-	4	-	1	45
Transferts	2	357	35	235	75	(723)	25	6
Au 31 décembre 2013	77	5 644	1 858	2 857	1 066	153	369	12 024
Acquisitions	-	3	-	-	-	466	18	487
Ajouts - contrats de location-financement	-	-	-	-	58	-	-	58
Cessions	-	-	(34)	(1)	-	1	-	(34)
Imputations pour dépréciation d'actifs (note 6)	-	-	-	(2)	-	-	-	(2)
Reprises pour dépréciation d'actifs (note 6)	-	-	9	2	-	-	-	11
Révision et augmentation des frais de démantèlement et de remise en état	-	11	4	(1)	10	-	-	24
Mise hors service d'actifs	-	(96)	(20)	(4)	(4)	-	-	(124)
Variation des taux de change	2	92	4	7	4	(6)	3	106
Transferts	3	149	48	24	25	(273)	6	(18)
Au 31 décembre 2014	82	5 803	1 869	2 882	1 159	341	396	12 532
Amortissement cumulé								
Au 31 décembre 2012	-	2 510	874	532	442	-	79	4 437
Amortissement	-	263	99	91	57	-	13	523
Mise hors service d'actifs	-	(121)	(10)	(10)	(10)	-	-	(151)
Cessions	-	-	-	-	(3)	-	-	(3)
Variation des taux de change	-	40	(12)	-	2	-	(2)	28
Reprises pour dépréciation d'actifs (note 6)	-	-	-	2	-	-	-	2
Transferts	-	-	(5)	-	-	-	-	(5)
Au 31 décembre 2013	-	2 692	946	615	488	-	90	4 831
Amortissement	-	272	103	98	55	-	13	541
Mise hors service d'actifs	-	(84)	(19)	(1)	(2)	-	-	(106)
Cessions	-	-	(29)	-	-	-	-	(29)
Variation des taux de change	-	61	4	1	3	-	-	69
Reprises pour dépréciation d'actifs (note 6)	-	-	3	-	-	-	-	3
Transferts	-	-	(15)	-	-	-	-	(15)
Au 31 décembre 2014	-	2 941	993	713	544	-	103	5 294
Valeur comptable								
Au 31 décembre 2012	75	2 874	996	2 004	517	342	236	7 044
Au 31 décembre 2013	77	2 952	912	2 242	578	153	279	7 193
Au 31 décembre 2014	82	2 862	876	2 169	615	341	293	7 238

¹ Comprennent les pièces de rechange importantes et l'équipement de sécurité disponible, mais non encore en service, et les pièces de rechange utilisées pour les travaux d'entretien courants, préventifs et planifiés.

La Société a incorporé des intérêts de 3 millions de dollars dans le coût des immobilisations corporelles en 2014 (2 millions de dollars en 2013) à un taux moyen pondéré de 5,75 % (5,46 % en 2013).

En 2014, les activités à une installation de transformation, dont la Société a confié la construction et l'exploitation à des tiers, ont démarré. L'installation récupère les fines poussières de charbon des schlamms du bassin à notre mine de Centralia dans le cadre des activités de restauration. Les fines poussières de charbon récupérées peuvent servir de combustible à la centrale alimentée au charbon. En raison de certaines dispositions d'un contrat, la Société a comptabilisé un actif au titre d'un contrat de location-financement et une obligation au titre des loyers minimums estimatifs à payer d'un montant de 34 millions de dollars américains, ce qui correspond aux pénalités à payer par la Société si elle décide de résilier le contrat. Les paiements liés au volume de charbon et au traitement des schlamms, compte non tenu de l'amortissement et de la désactualisation de l'obligation au titre du contrat de location-financement, sont réputés constituer des loyers conditionnels aux termes du contrat. Les autres ajouts aux contrats de location-financement visent du matériel minier à la mine de Highvale.

Au 31 décembre 2014, la valeur comptable du total des actifs au titre des contrats de location-financement s'établissait à 78 millions de dollars (29 millions de dollars en 2013).

18. Goodwill

Le goodwill acquis lors de regroupements d'entreprises a été affecté aux UGT qui devraient bénéficier des synergies des acquisitions, comme suit :

Aux 31 décembre	2014	2013
UGT d'énergie renouvelable au Canada et UGT marchandes de l'Alberta	417	417
Commercialisation de l'énergie	30	30
Activités aux États-Unis	15	13
Total du goodwill	462	460

Aux fins du test de dépréciation du goodwill annuel des exercices 2014 et 2013, la Société a déterminé la valeur recouvrable du groupe constitué des UGT d'énergie renouvelable au Canada et UGT marchandes de l'Alberta en calculant la juste valeur diminuée des coûts de sortie au moyen des projections actualisées des flux de trésorerie selon les prévisions à long terme de la Société pour la période allant jusqu'à la dernière mise hors service d'actifs prévue en 2073. Le résultat de l'évaluation de la juste valeur est classé dans le niveau III de la hiérarchie de la juste valeur.

Les principales hypothèses ayant une incidence sur le calcul de la juste valeur du groupe constitué des UGT d'énergie renouvelable au Canada et UGT marchandes de l'Alberta portent sur la production d'électricité et les prix de vente. Les prévisions au titre de la production d'électricité de chaque centrale sont établies en tenant compte des contrats de vente d'électricité, de la production passée, de l'équilibre entre l'offre et la demande dans les régions, et des projets d'entretien et d'expansion des immobilisations. Les prix de vente prévus pour chaque centrale sont déterminés en tenant compte des prix des contrats pour les centrales faisant l'objet de contrats à long ou à court terme, des courbes des prix à terme des centrales marchandes, et de l'équilibre entre l'offre et la demande dans les régions. Lorsque les courbes des prix à terme ne sont pas disponibles pour la durée d'utilité de la centrale, les prix sont établis au moyen de techniques d'extrapolation qui reposent sur les données historiques du secteur ainsi que sur les données propres à la Société. Les prix de l'électricité de la capacité marchande en Alberta utilisés dans les modèles de 2014 variaient entre 31 \$ et 276 \$ par MWh au cours de la période de prévision (41 \$ à 263 \$ par MWh en 2013). En 2014, des taux d'actualisation variant de 5,4 % à 6,9 % (de 4,9 % à 7,1 % en 2013) ont été utilisés aux fins du calcul de la dépréciation du goodwill. Aucun changement raisonnablement possible des hypothèses ne donnerait lieu à une dépréciation du goodwill.

Il n'y a eu aucune dépréciation du goodwill en 2014 ou en 2013.

19. Immobilisations incorporelles

Le rapprochement des variations de la valeur comptable des immobilisations incorporelles est présenté ci-dessous :

	Droits relatifs aux mines de charbon	Logiciels et autres	Contrats d'électricité	Immobilisations incorporelles en cours de développement	Total
Coût					
Au 31 décembre 2012	158	133	173	40	504
Acquisitions	20	-	-	29	49
Acquisition du parc éolien du Wyoming (note 4)	-	7	13	-	20
Mises hors service	-	(10)	-	-	(10)
Transferts	-	50	-	(47)	3
Au 31 décembre 2013	178	180	186	22	566
Acquisitions	-	8	-	26	34
Mises hors service	-	(3)	-	-	(3)
Variation des taux de change	-	3	-	-	3
Transferts	-	18	-	(14)	4
Au 31 décembre 2014	178	206	186	34	604
Amortissement cumulé					
Au 31 décembre 2012	100	93	27	-	220
Amortissement	4	21	8	-	33
Mises hors service	-	(10)	-	-	(10)
Au 31 décembre 2013	104	104	35	-	243
Amortissement	2	21	8	-	31
Mises hors service	-	(3)	-	-	(3)
Variation des taux de change	-	2	-	-	2
Au 31 décembre 2014	106	124	43	-	273
Valeur comptable					
Au 31 décembre 2012	58	40	146	40	284
Au 31 décembre 2013	74	76	151	22	323
Au 31 décembre 2014	72	82	143	34	331

20. Autres actifs

Les composantes des autres actifs sont comme suit :

Aux 31 décembre	2014	2013
Frais de permis différés	16	18
Frais de mise en valeur de projets	29	36
Frais de service différés	18	19
Charges payées d'avance à long terme, créances clients et autres	29	18
Dépôt au titre du transport vers l'unité 3 de la centrale de Keephills	6	6
Total des autres actifs	98	97

Les frais de permis différés se rapportent essentiellement à des permis de louer des terrains sur lesquels certains actifs de production sont situés, et ils sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des actifs de production auxquels les permis ont trait.

Les frais de service différés correspondent aux paiements contractuels de TransAlta pour les projets en immobilisations partagés devant être mis en œuvre aux sites de l'unité 3 de la centrale de Genesee et de l'unité 3 de la centrale de Keephills. Ces coûts sont amortis sur la durée de vie de ces projets.

Le dépôt au titre du transport vers l'unité 3 de la centrale de Keephills représente la quote-part revenant à TransAlta d'un dépôt exigé par la province. Le montant intégral du dépôt devrait être remboursé au cours des sept prochaines années jusqu'en 2021, à condition que certains critères de rendement soient respectés.

21. Provisions pour frais de démantèlement et autres provisions

La variation des soldes des provisions pour frais de démantèlement et autres provisions est présentée ci-dessous :

	Démantèlement et remise en état	Restructuration	Divers	Total
Solde au 31 décembre 2012	262	8	42	312
Passifs contractés	4	-	29	33
Passifs réglés	(24)	(5)	(2)	(31)
Désactualisation	17	-	1	18
Révisions des flux de trésorerie estimés	16	-	2	18
Révisions des taux d'actualisation	(12)	-	-	(12)
Reprises ¹	-	(3)	(11)	(14)
Acquisition d'un parc éolien du Wyoming (note 4)	3	-	-	3
Variation des taux de change	4	-	1	5
Solde au 31 décembre 2013	270	-	62	332
Passifs contractés	3	-	19	22
Passifs réglés	(16)	-	(31)	(47)
Désactualisation	18	-	-	18
Révisions des flux de trésorerie estimés	-	-	3	3
Révisions des taux d'actualisation	24	-	-	24
Reprises	-	-	(2)	(2)
Variation des taux de change	6	-	-	6
Solde au 31 décembre 2014	305	-	51	356

¹ Comprendent les provisions au titre des unités 1 et 2 et de l'unité 3 de la centrale de Sundance, qui ont été reprises par suite de la conclusion des arbitrages relatifs à ces unités en 2012.

	Démantèlement et remise en état	Restructuration	Divers	Total
Solde au 31 décembre 2013	270	-	62	332
Partie courante	22	-	5	27
Partie non courante	248	-	57	305
Solde au 31 décembre 2014	305	-	51	356
Partie courante	28	-	6	34
Partie non courante	277	-	45	322

A. Démantèlement et remise en état

La Société comptabilise une provision pour toutes les centrales et mines à l'égard desquelles TransAlta a l'obligation juridique ou implicite d'enlever les installations à la fin de leur durée d'utilité et de remettre le site en état. TransAlta estime à environ 1,0 milliard de dollars le montant non actualisé des flux de trésorerie nécessaires pour s'acquitter de ces obligations entre 2015 et 2072. La grande partie des coûts sera engagée entre 2020 et 2050. Au 31 décembre 2014, la Société avait fourni un cautionnement de 140 millions de dollars américains (136 millions de dollars américains en 2013) pour soutenir ses obligations futures liées au démantèlement à la mine de charbon de Centralia. Au 31 décembre 2014, la Société avait fourni des lettres de crédit d'un montant de 115 millions de dollars (115 millions de dollars en 2013) à titre de soutien des obligations futures liées au démantèlement de la mine de l'Alberta. Certaines des installations adjacentes à des activités minières n'ont comptabilisé aucune obligation liée au démantèlement. En effet, les obligations associées à ces installations ne peuvent être déterminées à l'heure actuelle.

B. Provision pour frais de restructuration

Le 30 octobre 2012, la Société a annoncé une restructuration des ressources dans le cadre de sa stratégie en cours pour améliorer continuellement l'excellence opérationnelle et accélérer sa croissance. Environ 165 postes ont été abolis. En 2012, une provision et des coûts de restructuration avant impôts connexes de 13 millions de dollars ont été comptabilisés. Au terme de la restructuration en 2013, le solde de la provision de 3 millions de dollars a été repris.

C. Autres provisions

Les autres provisions comprennent un montant lié à la tranche des engagements en matière de prix fixe de la Société en vertu de plusieurs contrats de transport garantis de gaz naturel se rapportant à du transport qui ne devrait pas être utilisé. Par conséquent, les coûts inévitables pour satisfaire à ces obligations sont supérieurs aux avantages économiques attendus des contrats. Les contrats viennent à échéance en 2018 et en 2020.

Les autres provisions incluent également les provisions découlant des activités d'exploitation continues et comprennent les montants relatifs aux différends commerciaux entre la Société et ses clients ou ses fournisseurs. Les renseignements à l'égard du moment prévu du règlement et des incertitudes qui pourraient avoir une incidence sur le montant ou le calendrier du règlement n'ont pas été présentés, puisque cela pourrait avoir une incidence sur la capacité de la Société à régler ces provisions d'une manière favorable.

22. Dette à long terme et obligations au titre des contrats de location-financement

A. Sommes impayées

Les sommes impayées sont présentées dans le tableau qui suit :

Aux 31 décembre	2014			2013		
	Valeur comptable	Valeur nominale	Intérêt ¹	Valeur comptable	Valeur nominale	Intérêt ¹
Facilités de crédit ²	96	96	2,8 %	852	852	2,6 %
Débetures	1 043	1 051	6,1 %	1 269	1 251	6,1 %
Billets de premier rang ³	2 444	2 436	4,9 %	1 797	1 809	5,6 %
Dette sans recours ⁴	380	383	5,9 %	376	380	5,9 %
Divers	19	19	5,9 %	28	28	6,3 %
	3 982	3 985		4 322	4 320	
Obligations au titre des contrats de location-financement	74			25		
	4 056			4 347		
Moins : partie courante de la dette à long terme	(738)			(209)		
Moins : partie courante des obligations au titre des contrats de location-financement	(13)			(8)		
Total de la partie courante de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location-financement	(751)			(217)		
Total de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location-financement	3 305			4 130		

¹ L'intérêt est calculé à un taux moyen pondéré en fonction de l'encours du capital avant l'effet de la couverture.

² Composées d'acceptations bancaires et d'autres emprunts commerciaux en vertu de facilités de crédit consenties à long terme. Les montants libellés en monnaies étrangères n'incluent aucun montant au 31 décembre 2014 (300 millions de dollars américains au 31 décembre 2013).

³ Valeur nominale de 2,1 milliards de dollars américains au 31 décembre 2014 (1,7 milliard de dollars américains au 31 décembre 2013).

⁴ Inclut 20 millions de dollars américains au 31 décembre 2014 (20 millions de dollars américains au 31 décembre 2013).

Les **facilités de crédit** proviennent de la facilité de crédit bancaire consortiale consentie de 1,5 milliard de dollars et de la facilité bilatérale consentie de la Société d'un montant de 300 millions de dollars américains. La facilité bancaire consortiale consentie de 1,5 milliard de dollars constitue la principale source de liquidités à court terme après les flux de trésorerie provenant des activités de la Société. La facilité de crédit consortiale consentie renouvelable de quatre ans s'élevant à 1,5 milliard de dollars, renouvelée en juin 2014, de la Société vient à échéance en 2018. La facilité de crédit bilatérale de 300 millions de dollars américains a une durée de quatre ans jusqu'en 2017. Les taux d'intérêt sur les facilités de crédit varient selon l'option retenue : le taux préférentiel canadien, le taux des acceptations bancaires, le LIBOR ou le taux de base aux États-Unis, conformément à une grille de fixation des prix qui est habituelle pour des facilités de ce type. La Société a aussi 240 millions de dollars disponibles pour les facilités de crédit bilatérales consenties, lesquelles viennent à échéance en 2016.

Des facilités de crédit consenties totalisant 2,1 milliards de dollars (2,1 milliards de dollars en 2013), un montant non prélevé de 1,6 milliard de dollars (0,9 milliard de dollars en 2013) était disponible au 31 décembre 2014, sous réserve des modalités d'emprunt habituelles. Outre le montant de 1,6 milliard de dollars disponible en vertu des facilités de crédit, TransAlta dispose de 43 millions de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les **débetures** portent intérêt à des taux fixes s'échelonnant de 5,0 % à 7,3 % et viennent à échéance de 2019 à 2030. Au cours du deuxième trimestre de 2014, les billets à moyen terme à 6,45 % de 200 millions de dollars de la Société sont arrivés à échéance et ont été payés. Au cours de 2013, la Société a émis des billets à moyen terme de premier rang non garantis de 400 millions de dollars assortis d'un taux d'intérêt nominal de 5,00 %, qui sont payables tous les semestres, à un prix d'émission correspondant à 99,516 % du capital des billets.

Les **billets de premier rang** portent intérêt à des taux allant de 1,90 % à 6,65 % et viennent à échéance de 2015 à 2040. En juin 2014, la Société a émis des billets de premier rang de 400 millions de dollars américains venant à échéance en 2017 et portant intérêt à un taux nominal de 1,90 %, payable semestriellement, à un prix d'émission équivalant à 99,887 % du capital des billets. Un montant de 580 millions de dollars américains des billets de premier rang a été désigné comme couverture de l'investissement net de la Société dans des établissements à l'étranger américains. En 2013, les billets de premier rang à 5,75 % de 300 millions de dollars américains de la Société sont arrivés à échéance et ont été payés.

La dette sans recours est composée de débetures qui viennent à échéance de 2015 à 2018 et portent intérêt à des taux allant de 5,3 % à 7,3 %.

La rubrique Divers est constituée d'une obligation liée à un emprunt commercial ne prévoyant pas une garantie, portant intérêt à 5,9 % et arrivant à échéance en 2023. Cet emprunt exige des paiements annuels de capital et d'intérêts réunis. Les billets à payer pour la centrale de Windsor sont arrivés à échéance et ont été payés en novembre 2014.

La dette de TransAlta comporte des modalités et conditions, y compris des clauses restrictives financières, qui sont considérées comme normales et courantes. Au 31 décembre 2014, la Société se conformait à toutes les clauses restrictives de la dette.

B. Restrictions

Les débetures d'un montant de 344 millions de dollars émises par CHD, filiale de la Société, comprennent des clauses restrictives exigeant que le produit de la vente d'actifs soit réinvesti dans des actifs renouvelables similaires.

C. Remboursements de capital

	2015	2016	2017	2018	2019	2020 et par la suite	Total
Remboursements de capital ¹	738	29	466	878	402	1 472	3 985

¹ Exclut l'incidence des instruments dérivés et incluent les facilités de crédit utilisées qui devraient venir à échéance en 2015 et 2017.

D. Obligations au titre des contrats de location-financement

Les montants à payer pour les actifs miniers et d'autres contrats de location-financement se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	2014		2013	
	Paiements minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	Paiements minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location
Moins de un an	16	16	9	9
De deux ans à cinq ans inclusivement	43	37	18	16
Plus de cinq ans	30	21	-	-
	89	74	27	25
Déduire : coût financier	15	-	2	-
Total des obligations au titre des contrats de location-financement	74	74	25	25
Partie courante des obligations au titre des contrats de location-financement	13		8	
Partie non courante des obligations au titre des contrats de location-financement	61		17	
	74		25	

E. Lettres de crédit

Des lettres de crédit sont émises à des contreparties dans le cadre de divers arrangements contractuels avec la Société et certaines de ses filiales. Si la Société ou ses filiales ne respectent pas les dispositions de ces contrats, la contrepartie peut présenter une réclamation de paiement à l'institution financière, par l'intermédiaire de laquelle la lettre de crédit a été émise. Tout montant à payer par la Société ou ses filiales en vertu de ces contrats figure dans les états de la situation financière consolidés. Toutes les lettres de crédit arrivent à échéance à moins de un an et devraient être renouvelées, au besoin, dans le cours normal des affaires. Les lettres de crédit en cours au 31 décembre 2014 totalisaient 396 millions de dollars (370 millions de dollars en 2013), et aucun montant (aucun montant en 2013) n'a été exercé par des contreparties en vertu de ces arrangements.

23. Obligations au titre des prestations définies et autres passifs non courants

Les composantes des obligations au titre des prestations définies et autres passifs non courants sont les suivantes :

Aux 31 décembre	2014	2013
Obligations au titre des prestations définies (note 28)	226	200
Produits différés tirés du charbon	58	52
Primes à long terme (note 27)	13	16
Divers	52	72
Total	349	340

Les produits différés tirés du charbon se composent de montants reçus du partenaire de l'entreprise commune de l'unité 3 de la centrale de Keephills de la Société, pour les livraisons futures de charbon. Ces montants sont amortis par imputation aux produits sur la durée de l'entente d'approvisionnement en charbon depuis le démarrage des activités commerciales de l'unité 3 de la centrale de Keephills le 1^{er} septembre 2011.

Le poste Divers comprend un remboursement de 12 millions de dollars (13 millions de dollars en 2013) reçu au titre des coûts du terminal de New Richmond, lequel est amorti par imputation aux produits sur la durée du CAÉ connexe, et aucun montant (28 millions de dollars en 2013) lié au règlement de la réclamation en Californie (voir la note 8).

24. Actions ordinaires

A. Émises et en circulation

TransAlta est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote sans valeur nominale. Les changements aux actions ordinaires émises se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	2014		2013	
	Actions ordinaires (en millions)	Montant	Actions ordinaires (en millions)	Montant
Émises et en circulation au début de l'exercice	268,2	2 916	254,7	2 730
Émises en vertu du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions	6,8	85	13,5	186
	275,0	3 001	268,2	2 916
Montants à recevoir en vertu du régime d'actionariat des employés	-	(2)	-	(3)
Émises et en circulation à la fin de l'exercice	275,0	2 999	268,2	2 913

B. Régime de droits des actionnaires

Le principal objectif du régime de droits des actionnaires consiste à accorder suffisamment de temps au conseil d'administration pour étudier et élaborer des solutions permettant d'optimiser la valeur pour les actionnaires dans l'éventualité d'une offre publique d'achat visant la Société, et à permettre à chaque actionnaire de participer en toute équité à une telle offre. Le régime de droits des actionnaires a tout d'abord été approuvé en 1992, puis a été révisé périodiquement depuis en fonction des pratiques actuelles. Comme il se doit, le régime de droits des actionnaires doit être présenté aux actionnaires tous les trois ans pour approbation, et sa dernière approbation a eu lieu le 23 avril 2013.

Lorsqu'un actionnaire acheteur lance une offre d'achat visant 20 % ou plus des actions ordinaires de la Société, autrement que dans le cadre d'une offre permise ou lorsque l'offre est présentée à tous les actionnaires au moyen d'une note d'information, les droits attribués en vertu du régime de droits des actionnaires peuvent être exercés par tous les actionnaires, sauf l'actionnaire acheteur. Chaque droit autorise l'actionnaire autre que l'actionnaire acheteur à acquérir des actions ordinaires supplémentaires évaluées à 200 \$ contre une somme de 100 \$.

C. Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires avec Dividende Bonifié^{MC} (le «régime»)

Le 21 février 2012, la Société a ajouté une composante Dividende Bonifié^{MC} à son régime existant de réinvestissement de dividendes. Le régime modifié et mis à jour offre aux actionnaires admissibles deux options, soit i) de réinvestir leurs dividendes à un escompte actuel de 3 % par rapport au cours moyen du marché dans le cadre de l'achat de nouvelles actions de la Société (composante réinvestissement des dividendes), ou ii) de recevoir un montant au comptant comprenant une prime équivalent à 102 % des dividendes réinvestis (la composante Dividende Bonifié^{MC}).

La Société a suspendu la composante Dividende Bonifié^{MC} du régime après le versement du dividende trimestriel le 1^{er} juillet 2013. Le régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires de la Société, les composantes distinctes du régime, demeure en vigueur conformément aux conditions actuelles.

Le 1^{er} janvier 2015, 1,9 million d'actions ordinaires ont été émises à l'égard des dividendes réinvestis.

Aucune autre transaction relative aux actions ordinaires n'a été effectuée entre la date de présentation de l'information financière et la date d'achèvement des présents états financiers consolidés.

D. Résultat par action

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013	2012
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	141	(71)	(615)
Nombre moyen pondéré de base et dilué d'actions ordinaires en circulation	273	264	235
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué	0,52	(0,27)	(2,62)

E. Dividendes

Le 23 janvier 2015, la Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,18 \$ par action ordinaire qui sera versé le 1^{er} avril 2015.

Les dividendes sur actions ordinaires déclarés en 2014 étaient de 0,72 \$ (1,16 \$ en 2013 et en 2012).

25. Actions privilégiées

A. Émises et en circulation

La totalité des actions émises et en circulation sont des actions privilégiées de premier rang à taux fixe et à dividende cumulatif rachetables.

Aux 31 décembre	2014		2013	
	Nombre d'actions (en millions)	Montant	Nombre d'actions (en millions)	Montant
Série A	12,0	293	12,0	293
Série C	11,0	269	11,0	269
Série E	9,0	219	9,0	219
Série G	6,6	161	-	-
Émises et en circulation à la fin de l'exercice	38,6	942	32,0	781

Les porteurs ont le droit de recevoir des dividendes en espèces fixes trimestriels à un taux donné, sur approbation du conseil d'administration. Après une période initiale d'environ cinq ans à partir de la date d'émission et tous les cinq ans par la suite («date de rajustement du taux»), le taux fixe est rajusté pour correspondre à la somme du rendement des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada (le taux d'intérêt fixe «de référence») alors en vigueur, majoré d'un écart donné. À chacune des dates de révision du taux :

- Les actions privilégiées sont rachetables au gré de la Société, en totalité ou en partie, à 25,00 \$ par action, plus la totalité des dividendes déclarés et non versés au moment du rachat.
- Les actions privilégiées sont convertibles au gré du porteur d'une série donnée d'actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende cumulatif rachetables sans droit de vote qui donne droit à des dividendes en espèces cumulatifs à taux variable trimestriels, sur approbation du conseil d'administration, selon la somme du rendement des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada (le taux variable «de référence») alors en vigueur, majoré d'un écart donné. Les actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende cumulatif sont également rachetables au gré de la Société et reconvertibles en chacune des séries initiales d'actions privilégiées de premier rang à taux fixe et à dividende cumulatif, à chacune des dates de rajustement de taux ultérieures, selon les mêmes modalités susmentionnées.

Les caractéristiques propres à chacune des séries d'actions privilégiées de premier rang au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

Série	Taux au cours de la période	Taux du dividende annuel par action (\$)	Date de rajustement du taux	Écart de taux selon le point repère (%)	Convertible en séries
A	Taux fixe	1,15	31 mars 2016	2,03	B
B	Taux variable	-	-	2,03	A
C	Taux fixe	1,15	30 juin 2017	3,10	D
D	Taux variable	-	-	3,10	C
E	Taux fixe	1,25	30 septembre 2017	3,65	F
F	Taux variable	-	-	3,65	E
G ¹	Taux fixe	1,325	30 septembre 2019	3,80	H
H	Taux variable	-	-	3,80	G

¹ Le 15 août 2014, la Société a conclu un placement de 6,6 millions d'actions privilégiées de premier rang, série G, et obtenu un produit brut de 165 millions de dollars (produit net de 161 millions de dollars, déduction faite des frais d'émission, moins l'incidence fiscale).

B. Dividendes

Les tableaux suivants résument les dividendes sur actions privilégiées déclarés en 2014, 2013 et 2012 :

Série	2014	2013	2012
A	14	14	14
C ¹	13	13	14
E	11	11	4
G ²	3	-	-
Total pour l'exercice	41	38	32

¹ L'exercice 2012 inclut des dividendes de 0,0969 \$ par action (1 million de dollars au total) pour la période du 29 novembre 2011 au 31 décembre 2011.

² L'exercice 2014 inclut des dividendes pour la période du 15 août 2014 au 31 décembre 2014.

Le 23 janvier 2015, la Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,2875 \$ par action privilégiée de série A et de série C, de 0,3125 \$ par action privilégiée de série E et de 0,33125 \$ par action privilégiée de série G. Ces dividendes seront versés le 31 mars 2015.

26. Cumul des autres éléments du résultat global

Les composantes et les variations du cumul des autres éléments du résultat global sont présentées ci-dessous :

	2014	2013
Ajustement au titre de l'écart de conversion		
Solde d'ouverture aux 1 ^{er} janvier	(36)	(38)
Profits à la conversion des actifs nets des établissements à l'étranger, déduction faite du reclassement en résultat net	68	37
Pertes sur les instruments financiers désignés comme couvertures des comptes des établissements à l'étranger, déduction faite du reclassement en résultat net, moins les impôts et taxes ¹	(51)	(35)
Solde aux 31 décembre	(19)	(36)
Couvertures de flux de trésorerie		
Solde d'ouverture aux 1 ^{er} janvier	4	(37)
Profits sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite du reclassement en résultat net et dans les actifs non financiers, moins les impôts et taxes ²	169	41
Solde aux 31 décembre	173	4
Avantages du personnel		
Solde d'ouverture aux 1 ^{er} janvier	(30)	(61)
Profits actuariels nets (pertes actuarielles nettes) sur les régimes à prestations définies, moins les impôts et taxes ³	(20)	31
Solde aux 31 décembre	(50)	(30)
Cumul des autres éléments du résultat global	104	(62)

¹ Déduction faite du recouvrement d'impôts sur le résultat de 9 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (recouvrement de 5 \$ en 2013).

² Déduction faite de la charge d'impôts sur le résultat de 94 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (charge de 12 \$ en 2013).

³ Déduction faite du recouvrement d'impôts sur le résultat de 7 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (charge de 11 \$ en 2013).

27. Régimes de paiements fondés sur des actions

La Société a établi les régimes de paiements fondés sur des actions suivants :

A. Régime d'unités d'actions axées sur la performance et d'unités d'actions incessibles

Les attributions aux termes du régime d'unités d'actions axées sur la performance et d'unités d'actions incessibles peuvent être faites une fois l'an, mais elles sont mesurées et évaluées sur une période de trois ans. Les attributions sont déterminées en tant que pourcentage du salaire de base du participant et sont converties en unités d'actions axées sur la performance ou en unités d'actions incessibles en fonction du cours de l'action ordinaire de la Société au moment de l'attribution. Les droits rattachés aux unités d'actions axées sur la performance s'acquière sur une période de trois ans à l'atteinte de trois cibles de performance : croissance des fonds provenant des activités d'exploitation par action, croissance des flux de trésorerie disponibles par action et croissance du rendement total pour les actionnaires de la Société par rapport à l'indice composé S&P/TSX. Les unités d'actions incessibles sont assujetties à une exigence d'acquisition en bloc des droits y rattachés après trois ans. Les unités d'actions axées sur la performance et unités d'actions incessibles sont directement liées au cours de l'action de la Société sur une période de trois ans et donnent droit à des dividendes sous forme d'unités supplémentaires au même taux que les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Société. Le comité des ressources humaines du conseil d'administration a le pouvoir discrétionnaire de déterminer si les paiements seront faits au moyen de l'achat d'actions sur le marché libre ou au comptant. La charge liée à ce régime est comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits, et un montant à payer correspondant est comptabilisé dans les passifs. Le passif est évalué chaque date de clôture au moyen du cours de clôture des actions ordinaires de la Société à la Bourse de Toronto («TSX»).

La charge au titre de la rémunération avant impôts relative aux unités d'actions axées sur la performance et unités d'actions incessibles s'est élevée à 8 millions de dollars (6 millions de dollars en 2013 et 1 million de dollars en 2012), montant qui est comptabilisé dans les charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration dans les comptes de résultat consolidés.

B. Régime d'unités d'actions différées

Le régime d'unités d'actions différées permet aux membres du conseil d'administration et aux dirigeants, d'acheter à leur discrétion, des unités d'actions différées en contrepartie de certaines composantes de leurs honoraires ou de leur salaire. Une unité d'action différée est une action fictive de même valeur qu'une action ordinaire de la Société, et sa valeur varie comme celle des actions ordinaires de la Société sur le marché. Les unités d'actions différées donnent droit à des dividendes sous forme d'unités supplémentaires au même taux que les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Société.

Les unités d'actions différées sont rachetables au comptant, mais elles ne peuvent être rachetées qu'une fois la cessation d'emploi ou le départ à la retraite de l'administrateur ou du dirigeant.

La Société comptabilise un passif et une charge au titre de l'appréciation de la valeur des actions ordinaires en sus du prix d'achat des unités d'actions différées et des équivalents de dividendes gagnés. La charge au titre de la rémunération avant impôts relative aux unités d'actions différées a été de moins de 1 million de dollars pour chacun des exercices clos les 31 décembre 2014, 2013 et 2012.

C. Régimes d'options sur actions

La Société est autorisée à attribuer aux employés des options pour acheter jusqu'à 13,0 millions d'actions ordinaires à des prix fondés sur le cours des actions à la TSX à la date d'attribution. La Société a réservé 13,0 millions d'actions ordinaires aux fins d'émission.

Les options attribuées en vertu du régime d'options sur actions ne peuvent être exercées qu'un an après la date d'attribution. Par la suite, le nombre d'options exercées ne doit pas dépasser 25 % du nombre d'options attribuées par année, de façon cumulative jusqu'à la cinquième année; après quoi, la totalité des options attribuées peut être exercée jusqu'à la dixième année, soit la date d'échéance. Au Canada, ce régime est offert à tous les employés à temps plein et à temps partiel occupant un poste d'un échelon inférieur à celui de directeur. Aux États-Unis, ce régime est offert à la totalité des employés à temps plein et à temps partiel. En Australie, les options attribuées en vertu de ce régime ne sont pas attribuées concrètement, les employés recevant la valeur équivalente des actions au comptant quand ils exercent leurs options. Ce régime est offert à tous les employés à temps plein et à temps partiel en Australie occupant un poste d'un échelon inférieur à celui de directeur.

Le total des options en cours et des options pouvant être exercées en vertu de ces régimes d'options sur actions au 31 décembre 2014 est présenté dans le tableau qui suit :

Fourchette des prix d'exercice (en dollars par action)	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre en cours au 31 décembre 2014 (en millions)	Durée contractuelle moyenne pondérée résiduelle (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars par action)	Nombre pouvant être exercé au 31 décembre 2014 (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars par action)
16,80-24,07	0,8	3,8	21,37	0,8	21,37
31,97-40,12	0,6	3,1	33,03	0,6	33,03
16,80-40,12	1,4	4,5	26,20	1,4	26,20

Aucune option sur actions n'a été attribuée en 2014, 2013 ou 2012. Les charges avant impôts comptabilisées découlant des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres se sont établies à un montant nul (montant nul en 2013 et 1 million de dollars en 2012).

D. Régime d'actionnariat fondé sur le rendement («RAFR»)

En vertu des modalités du RAFR, les participants reçoivent des attributions qui, après trois ans, leur permettaient de recevoir un certain nombre d'actions ordinaires, y compris la valeur des dividendes réinvestis au cours de la période, ou un montant au comptant équivalent, jusqu'à concurrence du montant des attributions majoré de tous les dividendes cumulés.

Les attributions au titre du RAFR ont cessé après l'attribution de 2012-2014 et le régime a pris fin le 31 décembre 2014.

En 2014, le recouvrement de la charge de rémunération avant impôts relatif au RAFR s'est établi à 7 millions de dollars (recouvrement de 6 millions de dollars en 2013 et charge de 3 millions de dollars en 2012), montant qui est comptabilisé dans les charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration. En 2014, aucune action ordinaire (aucune en 2013 et 55 418 actions ordinaires à 15,12 \$ l'action en 2012) n'a été émise.

E. Régime d'actionnariat des employés

Aux termes du régime d'actionnariat des employés, la Société offrira aux employés sous l'échelon de dirigeant des prêts sans intérêt (jusqu'à concurrence de 30 % du salaire de base), remboursables sur une période de trois ans par prélèvements sur le salaire. Les dirigeants ne sont pas admissibles à ce régime en vertu de la loi intitulée Sarbanes-Oxley Act. Un agent achète, au nom des employés, des actions ordinaires sur le marché libre à un prix égal au cours des actions à la date d'achat. La vente de ces actions par les employés sera traitée de la même façon. Au 31 décembre 2014, le montant à recevoir des employés en vertu de ce régime totalisait 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2013).

28. Avantages du personnel

A. Description

La Société offre, au Canada et aux États-Unis, des régimes de retraite agréés qui couvrent essentiellement tous ses employés dans ces pays et certains employés désignés travaillant dans les établissements à l'étranger. Ces régimes comprennent des composantes à prestations définies et à cotisations définies et, au Canada, un régime à prestations définies complémentaire additionnel est offert à certains employés dont les revenus annuels excèdent la limite canadienne en matière d'impôts sur le résultat. À l'exception des régimes de retraite de Highvale acquis en 2013, les régimes de retraite à prestations définies au Canada et aux États-Unis ne sont pas offerts aux nouveaux participants. Le régime de retraite à prestations définies des États-Unis a été gelé au 31 décembre 2010; par conséquent, plus aucune prestation future n'est acquise.

Les dernières évaluations actuarielles aux fins comptables des régimes de retraite au Canada et aux États-Unis ont été effectuées respectivement au 31 décembre 2014 et au 1^{er} janvier 2014. La dernière évaluation actuarielle aux fins comptables du régime de retraite de Highvale a été effectuée au 31 décembre 2013. La date d'évaluation utilisée pour déterminer la juste valeur des actifs des régimes et la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est le 31 décembre 2014.

La capitalisation des régimes de retraite agréés est conforme à la réglementation applicable, laquelle requiert des évaluations actuarielles des caisses de retraite au moins une fois tous les trois ans au Canada, ou plus, selon la situation de capitalisation, et chaque année aux États-Unis. Les dernières évaluations actuarielles aux fins de capitalisation des régimes agréés au Canada ont été effectuées au début de 2014, la date de prise d'effet étant le 31 décembre 2013. La dernière évaluation actuarielle aux fins de capitalisation du régime de retraite aux États-Unis a été effectuée le 1^{er} janvier 2014.

Le régime complémentaire de retraite est entièrement à la charge de la Société. Celle-ci n'est pas tenue de le capitaliser, mais doit verser des prestations en vertu des modalités du régime à mesure qu'elles sont dues. La Société a émis une lettre de crédit de 64 millions de dollars pour garantir les obligations au titre du régime complémentaire.

La Société offre des régimes d'assurance-maladie et d'assurance dentaire jusqu'à l'âge de 65 ans pour les employés invalides et les participants retraités grâce à ses régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. La dernière évaluation actuarielle aux fins comptables de ces régimes au Canada et aux États-Unis a été effectuée respectivement au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2014. La date d'évaluation pour calculer l'obligation au titre des deux régimes a été le 31 décembre 2014.

B. Coûts comptabilisés

Les coûts comptabilisés en résultat net au cours de l'exercice pour les régimes de retraite à prestations définies, les régimes de retraite à cotisations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi se présentent comme suit :

Exercice clos le 31 décembre 2014	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Divers	Total
Coût des services rendus au cours de l'exercice	6	2	2	10
Frais d'administration	2	-	-	2
Coût financier des obligations au titre des prestations définies	23	4	1	28
Intérêts sur les actifs des régimes	(18)	-	-	(18)
Charge au titre de la composante à prestations définies	13	6	3	22
Charge au titre de la composante à cotisations définies	18	-	-	18
Charge nette	31	6	3	40

Exercice clos le 31 décembre 2013	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Divers	Total
Coût des services rendus au cours de l'exercice	6	3	2	11
Frais d'administration	2	-	-	2
Coût financier des obligations au titre des prestations définies	21	3	1	25
Intérêts sur les actifs des régimes	(15)	-	-	(15)
Charge au titre de la composante à prestations définies	14	6	3	23
Charge au titre de la composante à cotisations définies	18	-	-	18
Charge nette	32	6	3	41

Exercice clos le 31 décembre 2012	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Divers	Total
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2	2	1	5
Frais d'administration	2	-	-	2
Coût financier des obligations au titre des prestations définies	18	3	2	23
Intérêts sur les actifs des régimes	(13)	-	-	(13)
Charge au titre de la composante à prestations définies	9	5	3	17
Charge au titre de la composante à cotisations définies	20	-	-	20
Charge nette	29	5	3	37

C. Situation des régimes

La situation des régimes de retraite à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présente comme suit :

Au 31 décembre 2014	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Divers	Total
Juste valeur des actifs des régimes	427	8	-	435
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies	(565)	(86)	(30)	(681)
Situation de capitalisation - déficit	(138)	(78)	(30)	(246)
Montants comptabilisés dans les états financiers consolidés :				
Charges à payer courantes	(14)	(5)	(1)	(20)
Autres passifs non courants	(124)	(73)	(29)	(226)
Total des montants comptabilisés	(138)	(78)	(30)	(246)

Au 31 décembre 2013	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Divers	Total
Juste valeur des actifs des régimes	394	7	-	401
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies	(517)	(74)	(27)	(618)
Situation de capitalisation - déficit	(123)	(67)	(27)	(217)
Montants comptabilisés dans les états financiers consolidés :				
Charges à payer courantes	(12)	(4)	(1)	(17)
Autres passifs non courants	(111)	(63)	(26)	(200)
Total des montants comptabilisés	(123)	(67)	(27)	(217)

D. Actifs des régimes

La juste valeur des actifs des régimes de retraite à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présente comme suit :

	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Divers	Total
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre 2012	294	5	-	299
Acquisition du régime de retraite de Highvale	72	-	-	72
Intérêts sur les actifs des régimes	15	-	-	15
Rendement net des actifs des régimes	29	-	-	29
Cotisations	18	7	3	28
Prestations versées	(33)	(5)	(3)	(41)
Frais d'administration	(2)	-	-	(2)
Effet de la conversion sur les régimes américains	1	-	-	1
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre 2013	394	7	-	401
Intérêts sur les actifs des régimes	18	-	-	18
Rendement net des actifs des régimes	33	-	-	33
Cotisations	14	5	1	20
Prestations versées	(33)	(4)	(1)	(38)
Frais d'administration	(2)	-	-	(2)
Effet de la conversion sur les régimes américains	3	-	-	3
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre 2014	427	8	-	435

La juste valeur des actifs des régimes à prestations définies de la Société par catégorie principale se présente comme suit :

Exercice clos le 31 décembre 2014	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Total
Titres de capitaux propres				
Canada	-	102	-	102
États-Unis	-	49	-	49
International	-	70	-	70
Privé	-	-	5	5
Obligations				
AAA	-	57	-	57
AA	1	54	-	55
A	1	64	-	65
BBB	-	16	-	16
Inférieur à BBB	-	1	-	1
Marché monétaire et trésorerie et équivalents de trésorerie	4	11	-	15
Total	6	424	5	435

Exercice clos le 31 décembre 2013	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Total
Titres de capitaux propres				
Canada	-	99	-	99
États-Unis	-	47	-	47
International	-	70	-	70
Privé	-	-	6	6
Obligations				
AAA	-	46	-	46
AA	1	58	-	59
A	1	45	-	46
BBB	-	13	-	13
Inférieur à BBB	-	2	-	2
Marché monétaire et trésorerie et équivalents de trésorerie	3	10	-	13
Total	5	390	6	401

Les actifs des régimes ne comprenaient pas d'actions ordinaires de la Société au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013. La Société a imputé 0,1 million de dollars aux régimes agréés à l'égard de services administratifs rendus pendant l'exercice clos le 31 décembre 2014 (0,1 million de dollars en 2013).

E. Obligations au titre des prestations définies

La valeur actuelle des obligations au titre des régimes à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présente comme suit :

	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Divers	Total
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2012	424	77	34	535
Acquisition du régime de retraite de Highvale	99	-	-	99
Coût des services rendus au cours de l'exercice	6	3	2	11
Coût financier	21	3	1	25
Prestations versées	(33)	(5)	(3)	(41)
Perte actuarielle découlant des hypothèses démographiques	20	3	-	23
Profit actuariel découlant des hypothèses financières	(28)	(5)	(3)	(36)
(Profit actuariel) perte actuarielle découlant des ajustements liés aux résultats passés	6	(2)	(5)	(1)
Effet de la conversion sur les régimes américains	2	-	1	3
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2013	517	74	27	618
Coût des services rendus au cours de l'exercice	6	2	2	10
Coût financier	23	4	1	28
Prestations versées	(33)	(4)	(1)	(38)
(Profit actuariel) perte actuarielle découlant des hypothèses démographiques	4	-	(2)	2
Perte actuarielle découlant des hypothèses financières	50	8	3	61
(Profit actuariel) perte actuarielle découlant des ajustements liés aux résultats passés	(5)	2	(1)	(4)
Effet de la conversion sur les régimes américains	3	-	1	4
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2014	565	86	30	681

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2014 est de 13,7 ans.

F. Cotisations

Les cotisations de l'employeur prévues pour les régimes de retraite à prestations définies et les régimes postérieurs à l'emploi pour 2015 s'établissent comme suit :

	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Divers	Total
Cotisations de l'employeur attendues	14	5	2	21

G. Hypothèses

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations au titre des prestations définies de la Société pour les régimes de retraite à prestations définies et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comme suit :

(en pourcentage)	Au 31 décembre 2014			Au 31 décembre 2013		
	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Divers	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Divers
Obligations au titre des prestations définies						
Taux d'actualisation	3,8	3,8	3,8	4,6	4,5	4,5
Taux de croissance de la rémunération	3,0	3,0	-	3,0	3,0	-
Taux tendanciel hypothétique des coûts des soins de santé						
Croissance des coûts des soins de santé	-	-	7,6 ¹	-	-	7,7 ³
Croissance des coûts des soins dentaires	-	-	4,0	-	-	4,0
Croissance des primes provinciales des soins de santé	-	-	5,0	-	-	5,0
Coût des prestations pour l'exercice						
Taux d'actualisation	4,6	4,5	4,5	4,1	4,0	3,9
Taux de croissance de la rémunération	3,0	3,0	-	3,0	3,0	-
Taux tendanciel hypothétique des coûts des soins de santé						
Croissance des coûts des soins de santé	-	-	7,8 ²	-	-	7,4 ⁴
Croissance des coûts des soins dentaires	-	-	4,0	-	-	4,0
Croissance des primes provinciales des soins de santé	-	-	5,0	-	-	3,5

1 Prestations antérieures et postérieures à 65 ans : réduction graduelle à 5 % d'ici 2019-2020, et maintien à ce niveau par la suite pour les régimes américains et réduction graduelle de 0,35 % par année pour atteindre 5 % en 2024 pour les régimes canadiens.

2 Prestations antérieures et postérieures à 65 ans : réduction graduelle à 5 % d'ici 2016-2019, et maintien à ce niveau par la suite pour les régimes américains et réduction graduelle de 0,35 % par année pour atteindre 5 % en 2024 pour les régimes canadiens.

3 Prestations antérieures et postérieures à 65 ans : réduction graduelle à 5 % d'ici 2016-2019, et maintien à ce niveau par la suite pour les régimes américains et réduction graduelle de 0,35 % par année pour atteindre 5 % en 2024 pour les régimes canadiens.

4 Prestations antérieures et postérieures à 65 ans : réduction graduelle à 5 % d'ici 2016-2019, et maintien à ce niveau par la suite pour les régimes américains et réduction graduelle de 0,5 % par année pour atteindre 5 % en 2018 pour les régimes canadiens.

H. Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente l'augmentation estimée des obligations au titre des prestations définies, montant net, en supposant que certains changements seraient apportés aux principales hypothèses :

Exercice clos le 31 décembre 2014	Régimes canadiens			Régimes américains	
	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Divers	Régime de retraite	Divers
Diminution de 1 % du taux d'actualisation	73	13	2	4	1
Hausse de 1 % des échelles salariales	8	11	-	-	-
Hausse de 1 % du taux tendanciel des coûts des soins de santé	-	-	2	-	1
Amélioration de 10 % des taux de mortalité	17	2	-	1	-

29. Partenariats

Au 31 décembre 2014, les partenariats comprenaient :

Entreprises communes	Type de combustible	Propriété (en pourcentage)	Description
Sheerness	Charbon	50	Centrale alimentée au charbon en Alberta, dont TA Cogen détient une participation de 50 %, exploitée par ATCO Power
Unité 3 de la centrale de Genesee	Charbon	50	Centrale alimentée au charbon en Alberta, exploitée par Capital Power Corporation
Unité 3 de la centrale de Keephills	Charbon	50	Centrale alimentée au charbon en Alberta, exploitée par TransAlta
Partenariat entre TransAlta et MidAmerican	Gaz	50	Partenariat stratégique en vue de concevoir, de construire et d'exploiter au Canada de nouvelles centrales alimentées au gaz naturel
Goldfields Power	Gaz	50	Centrale alimentée au gaz en Australie, exploitée par TransAlta
Fort Saskatchewan	Gaz	60	Centrale de cogénération en Alberta, dont TA Cogen détient une participation de 60 %, exploitée par TransAlta
Fortescue River Gas Pipeline	Gaz	43	Coentreprise pour construire, détenir et exploiter un gazoduc dans l'ouest de l'Australie afin de transporter le gaz naturel à la centrale de Solomon de la Société
McBride Lake	Énergies renouvelables	50	Centrales d'énergie éolienne en Alberta, exploitées par TransAlta
Soderghen	Énergies renouvelables	50	Centrales d'énergie éolienne en Alberta, exploitées par TransAlta
Pingston	Énergies renouvelables	50	Centrale hydroélectrique en Colombie-Britannique, exploitée par TransAlta

Coentreprises	Activité	Propriété (en pourcentage)	Description
TAMA Transmission LP	Transport	50	Partenariat stratégique en vue de développer et d'exploiter des projets de transport en Alberta

30. Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013	2012
(Utilisation) source de la trésorerie :			
Créances clients	59	125	(22)
Charges payées d'avance	(1)	(7)	3
Impôts sur le résultat à recevoir	1	(14)	(10)
Stocks	7	15	(3)
Dettes fournisseurs, charges à payer et provisions	8	(51)	(8)
Impôts sur le résultat à payer	(1)	6	(16)
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation	73	74	(56)

31. Capital

Les composantes du capital de TransAlta sont présentées dans le tableau qui suit :

Aux 31 décembre	2014	2013	Augmentation/ (diminution)
Dettes à long terme ¹	4 056	4 347	(291)
Capitaux propres			
Actions ordinaires	2 999	2 913	86
Actions privilégiées	942	781	161
Surplus d'apport	9	9	-
Déficit	(770)	(735)	(35)
Cumul des autres éléments du résultat global	104	(62)	166
Participations ne donnant pas le contrôle	594	517	77
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles ²	(43)	(42)	(1)
Moins : juste valeur positive des instruments de couverture de la dette à long terme ³	(96)	(16)	(80)
Total du capital	7 795	7 712	83

¹ Inclut les obligations au titre des contrats de location-financement, les montants en vertu des facilités de crédit et la tranche courante de la dette à long terme.

² La Société inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie dont elle dispose aux fins de réduction dans le calcul du capital, le capital étant géré en interne et évalué par la direction au moyen d'une position de dette nette. À cet égard, ces fonds peuvent être mis à la disposition de la Société et utilisés par celle-ci pour faciliter le remboursement de la dette.

³ La Société inclut la juste valeur des instruments de couverture sur la dette dans un actif ou un passif aux fins de réduction ou d'augmentation dans le calcul du capital, la valeur comptable de la dette connexe n'ayant ni augmenté ni diminué par suite d'une variation des taux des change.

La stratégie globale et les objectifs de gestion du capital de TransAlta, qui sont demeurés inchangés par rapport au 31 décembre 2013, se présentent comme suit :

A. Conserver une note de crédit de première qualité

La Société exerce des activités liées aux produits de base qui sont capitalistiques et caractérisées par un long cycle. Par conséquent, le maintien d'une note de crédit de première qualité constitue une priorité, car la Société peut avoir ainsi accès aux marchés financiers à des taux d'intérêt raisonnables. Les principales agences de notation évaluent la cote de crédit de TransAlta au moyen de diverses méthodes, notamment des ratios financiers. Ces méthodes et ratios ne sont pas publiquement disponibles. La direction de TransAlta a établi ces propres mesures, ratios et cibles pour gérer le capital de la Société. Ces mesures et ces ratios ne sont pas définis selon les IFRS et pourraient ne pas être comparables à ceux utilisés par d'autres entités ou par des agences de notation.

Aux 31 décembre	2014	2013 ¹	Cible
Ratio des fonds provenant des activités d'exploitation aux fins de comparaison ajustés sur les intérêts ajustés (multiple)	3,8	3,7	De 4 à 5
Ratio des fonds provenant des activités d'exploitation aux fins de comparaison ajustés sur la dette nette ajustée (%)	16,9	15,2	De 20 à 25
Dette nette ajustée sur le résultat avant intérêts, impôts et amortissement aux fins de comparaison (multiple)	4,2	4,6	De 3 à 4

¹ Les chiffres de l'exercice précédent ont été retraités pour correspondre à la présentation des chiffres de l'exercice considéré. Afin de s'aligner davantage sur le calcul des ratios clés des agences d'évaluation du crédit, la Société utilise désormais les soldes de la dette à la fin de la période, inclut les obligations au titre des contrats de location-financement dans la dette et inclut les charges d'intérêts sur ceux-ci dans les intérêts, et comptabilise 50 % des dividendes versés sur les actions privilégiées comme intérêt et 50 % des actions privilégiées émises comme dette. Dans les périodes précédentes, la Société utilisait la dette moyenne et n'incluait ni les actions privilégiées dans la dette ni les dividendes privilégiés dans les intérêts.

Les **fonds provenant des activités d'exploitation aux fins de comparaison ajustés** correspondent aux fonds provenant des activités d'exploitation aux fins de comparaison plus l'intérêt sur la dette (déduction faite des produits d'intérêt et intérêts incorporés au coût de l'actif), divisés par les intérêts sur la dette, plus 50 % des dividendes versés sur les actions privilégiées, moins le produit d'intérêt. Les fonds provenant des activités d'exploitation aux fins de comparaison correspondent aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement et sont ajustés en fonction de transactions et de montants qui, selon la direction, ne sont pas représentatifs des flux de trésorerie liés aux activités courantes. La couverture des intérêts par les fonds provenant des activités d'exploitation aux fins de comparaison ajustés a augmenté en 2014 par rapport à celle en 2013. La Société vise à maintenir ce ratio à un multiple de quatre à cinq.

Le **ratio des fonds provenant des activités d'exploitation aux fins de comparaison ajustés sur la dette nette** correspond aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement moins 50 % des dividendes versés sur les actions privilégiées, divisés par la dette totale de la période plus 50 % des actions ordinaires émises, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le ratio des fonds provenant des activités d'exploitation aux fins de comparaison ajustés sur la dette nette s'est amélioré en 2014 par rapport à 2013 en raison des niveaux d'endettement moins élevés en 2014. La Société vise à maintenir ce ratio à un pourcentage de 20 % à 25 %.

Le **ratio de la dette nette ajustée sur le résultat avant intérêts, impôts et amortissement («BAIIA») aux fins de comparaison** correspond à la dette nette (dette courante et non courante plus 50 % des actions privilégiées en circulation, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie), divisée par le BAIIA aux fins de comparaison. Le BAIIA aux fins de comparaison correspond au bénéfice avant intérêt, impôts et amortissement et est ajusté en fonction de transactions et de montants qui, selon la direction, ne sont pas représentatifs des activités commerciales courantes. Le ratio de la dette nette ajustée sur le BAIIA aux fins de comparaison a augmenté en 2014 par rapport à 2013. La Société vise à maintenir ce ratio à un multiple de trois à quatre.

À certains moments, les ratios d'évaluation du crédit pourraient se trouver à l'extérieur des fourchettes ciblées déterminées lorsque la Société réaligne sa structure du capital. Au cours de 2014, la Société a pris des mesures pour améliorer sa situation financière et diminuer la dette, en utilisant le produit de la vente de CE Gen, Blackrock, CalEnergy et Wailuku (se reporter à la note 4), du placement secondaire d'actions ordinaires de TransAlta Renewables (se reporter à la note 11) et du placement d'actions privilégiées (se reporter à la note 25) afin de régler des emprunts sur notre facilité de crédit, d'effectuer un remboursement à l'échéance prévue d'une débenture et d'accroître les liquidités. Au cours de 2013, la Société a également utilisé un produit brut d'environ 221 millions de dollars tiré de l'émission d'actions ordinaires aux termes du premier appel public à l'épargne de TransAlta Renewables (se reporter à la note 11) pour réduire son endettement. La Société affecte le produit tiré des dividendes réinvestis en vertu du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions comme source continue de capitaux propres.

La direction surveille régulièrement les prévisions en matière de résultat net, de flux de trésorerie et de dépenses d'investissement ainsi que le calendrier des remboursements de la dette dans le but d'atteindre les ratios cibles susmentionnés et de respecter les exigences en matière de dividendes et de dépenses en immobilisations corporelles.

B. Assurer la disponibilité de fonds et d'emprunts suffisants pour financer les activités, verser les dividendes et effectuer des distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de filiales, et investir dans les immobilisations corporelles

Pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013, les sorties de fonds nettes après les dividendes en espèces versés sur les actions ordinaires, les ajouts d'immobilisations corporelles et les acquisitions d'entreprises sont résumés comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013	Augmentation (diminution)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	796	765	31
Dividendes versés sur les actions ordinaires	(140)	(116)	(24)
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(41)	(38)	(3)
Distributions versées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de filiales	(84)	(55)	(29)
Dépenses en immobilisations corporelles	(487)	(561)	74
Acquisition du parc éolien du Wyoming	-	(109)	109
Rentrées (sorties) de fonds nettes	44	(114)	158

TransAlta maintient des soldes de trésorerie suffisants et des facilités de crédit consenties pour financer les sorties de fonds nettes périodiques de l'exercice liées à ses activités. Au 31 décembre 2014, un montant de 1,6 milliard de dollars au titre des facilités de crédit disponibles de la Société n'avait pas été prélevé (0,9 milliard de dollars en 2013).

Régulièrement, TransAlta accède aux marchés financiers, au besoin, afin de financer certaines de ces sorties de fonds nettes et de maintenir ses liquidités disponibles ainsi que sa structure du capital et ses mesures de crédit dans les fourchettes visées.

Au cours de 2014, la Société a conclu un placement secondaire d'actions ordinaires de TransAlta Renewables pour un produit brut versé à la Société d'environ 136 millions de dollars; émis 6,6 millions d'actions privilégiées de série G pour un produit brut de 165 millions de dollars; émis des billets de premier rang de 400 millions de dollars américains; et remboursé des billets à moyen terme arrivés à échéance de 200 millions de dollars.

Au cours de 2013, la Société a émis des billets à moyen terme de premier rang non garantis de 400 millions de dollars en contrepartie d'un produit brut de 221 millions de dollars dans le cadre du premier appel public à l'épargne de TransAlta Renewables et a remboursé des billets de premier rang arrivés à échéance de 300 millions de dollars américains.

Les dividendes sur actions ordinaires de la Société sont versés à la discrétion du conseil d'administration. Dans le cadre de la détermination du paiement et du niveau des dividendes futurs, le conseil d'administration considère le rendement financier de la Société, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie, et ses besoins sur le plan du financement des activités et de la croissance en regard du rendement à fournir aux actionnaires.

32. Transactions entre parties liées

Le tableau ci-dessous donne des précisions sur les principales filiales opérationnelles de la Société :

Filiale	Pays	Propriété (en pourcentage)	Activité principale
TransAlta Generation Partnership	Canada	100	Production et vente d'électricité
TransAlta Cogeneration, L.P.	Canada	50,01	Production et vente d'électricité
TransAlta Centralia Generation LLC	États-Unis	100	Production et vente d'électricité
TransAlta Energy Marketing Corp.	Canada	100	Commercialisation de l'énergie
TransAlta Energy Marketing (U.S.) Inc.	États-Unis	100	Commercialisation de l'énergie
TransAlta Energy (Australia) Pty Ltd.	Australie	100	Production et vente d'électricité
TransAlta Renewables Inc.	Canada	70,3	Production et vente d'électricité

Les transactions entre la Société et ses filiales ont été éliminées à la consolidation et ne sont pas présentées.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de TransAlta sont le président et chef de la direction, les membres de la haute direction, les vice-présidents à la direction et le vice-président, Gaz et énergies renouvelables, qui relèvent tous directement du président et chef de la direction, et les membres du conseil d'administration.

La rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013	2012
Rémunération totale	13	15	12
Composée des éléments suivants :			
Avantages du personnel à court terme	8	7	8
Avantages postérieurs à l'emploi	2	2	1
Autres avantages à long terme	-	1	1
Indemnités de fin de contrat de travail	-	2	-
Paiements fondés sur des actions	3	3	2

33. Engagements

En plus des engagements présentés ailleurs dans les états financiers, la Société a conclu un certain nombre de contrats d'achat à prix fixe et de transport, de contrats d'achat et de transport d'électricité, de contrats d'approvisionnement en charbon et de contrats d'exploitation minière, d'ententes de service à long terme ainsi que d'ententes liées à des projets de croissance et à des projets d'envergure, soit directement ou au moyen de ses participations dans des coentreprises. Les paiements futurs approximatifs en vertu de ces contrats et ententes se présentent comme suit :

	Contrats de gaz naturel, contrats de transport et autres contrats d'achat	Contrats de transport et d'achat d'électricité	Contrats d'approvisionnement en charbon et contrats d'exploitation minière	Ententes de service à long terme	Contrats de location simple non résiliables	Croissance	Total
2015	43	12	159	119	11	207	551
2016	29	9	137	120	10	50	355
2017	13	3	44	105	8	175	348
2018	12	4	45	33	8	8	110
2019	7	2	46	31	8	-	94
2020 et par la suite	101	6	605	172	54	-	938
Total	205	36	1 036	580	99	440	2 396

A. Contrats de gaz naturel, contrats de transport et autres contrats d'achat

Plusieurs centrales de la Société ont conclu des contrats d'achat de gaz à prix fixe et de transport connexes. Les autres contrats d'achat à prix fixe ont trait aux engagements portant sur la prestation de services dans certaines centrales.

B. Contrats de transport et d'achat d'électricité

TransAlta a conclu plusieurs contrats visant l'achat d'une capacité de 400 MW du réseau de transport du nord-ouest du Pacifique. La Société s'engage à accepter les services aux tarifs en vigueur du fournisseur, qu'ils soient rendus immédiatement ou plus tard, après la construction de centrales additionnelles, à condition que certaines exigences en matière de prestation de services soient satisfaites.

C. Contrats d'approvisionnement en charbon et contrats d'exploitation minière

Plusieurs contrats d'approvisionnement en charbon et contrats de transport ferroviaire connexes ont été conclus pour fournir du charbon à la centrale alimentée au charbon de Centralia aux fins de production. Les contrats d'approvisionnement en charbon permettent à TransAlta de prendre livraison du charbon à des volumes et prix fixes, à des dates allant jusqu'à 2024.

Les engagements liés aux contrats d'exploitation minière comprennent la quote-part des engagements de la Société au titre des contrats d'exploitation minière liés à ses entreprises communes de Sheerness, de l'unité 3 de la centrale de Genesee et certains autres accords de redevances minières.

D. Ententes de service à long terme

TransAlta a conclu diverses ententes de services principalement pour assurer les inspections, les réparations et l'entretien des installations alimentées au gaz naturel, des centrales alimentées au charbon et des turbines des diverses installations éoliennes.

E. Contrats de location simple

TransAlta a des contrats de location simple en place pour des bâtiments, des véhicules et divers types d'équipement.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, un montant de 10 millions de dollars (10 millions de dollars en 2013 et 13 millions de dollars en 2012) a été passé en charges au titre de ces contrats de location simple. La Société n'a reçu ou effectué aucun paiement de sous-location, ni versé aucun loyer conditionnel au titre de ces contrats de location simple.

F. Croissance

Les engagements liés à la croissance se rattachent à la centrale de South Hedland, le gazoduc en Australie relié à la centrale de Solomon, et aux mises à niveaux des installations de transport.

G. Engagements liés au projet de loi intitulé TransAlta Energy Bill

Dans le cadre du projet de loi et du protocole d'entente promulgué dans l'État de Washington, la Société s'est engagée à fournir un montant de 55 millions de dollars américains sur la durée d'utilité de la centrale alimentée au charbon de Centralia afin de soutenir l'expansion économique et le développement de la collectivité, de promouvoir l'efficacité énergétique et de développer des technologies énergétiques propices à l'amélioration de l'environnement. Le protocole d'entente comprend certaines clauses prévoyant la résiliation du contrat; le cas échéant, ce financement ou une partie de celui-ci ne sera plus requis.

H. Divers

Une importante partie de la production d'électricité et d'énergie thermique de la Société dépend des CAÉ et des contrats à long terme. La plupart de ces contrats comprennent des modalités et conditions jugées comme courantes dans le secteur dans lequel la Société exerce ses activités. La nature des engagements relatifs à ces contrats correspond à la capacité de production d'électricité et d'énergie thermique, à la disponibilité et aux cibles de production; à la fiabilité et autres mesures de performance propres à la centrale; aux paiements déterminés des livraisons pendant les périodes de pointe et les périodes creuses; aux prix par MWh; à la part du risque à assumer à l'égard des coûts du combustible; et au risque lié à la consommation spécifique de chaleur.

34. Éventualités

TransAlta est à l'occasion partie à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal des affaires. TransAlta examine chacune de ces réclamations, notamment leur nature, le montant en question et l'existence de garanties d'assurance pertinentes. Rien ne garantit que les réclamations auront une issue favorable pour la Société ou qu'elles n'auront pas d'incidence négative importante sur TransAlta. Les organismes de réglementation pourraient aussi poser des questions dans le cours normal des affaires, auxquelles la Société répond à mesure qu'elles surviennent.

35. Informations sectorielles

A. Description des secteurs à présenter

La Société comporte trois secteurs isolables qui sont décrits à la note 1.

Une partie des charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration engagées par les secteurs Commercialisation de l'énergie et Siège social est attribuée à d'autres secteurs d'après une estimation des charges d'exploitation et un pourcentage des ressources consacrées au soutien et aux services. Les charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration des secteurs comprennent le montant des charges déduction faite de la répartition intersectorielle. Par le passé, les charges et les recouvrements intersectoriels du secteur Commercialisation de l'énergie étaient présentés dans un poste distinct comme une composante des résultats d'exploitation. Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice considéré.

B. Résultat sectoriel et actifs sectoriels présentés

I. Information sur le résultat

Exercice clos le 31 décembre 2014	Production	Commercialisation de l'énergie	Siège social	Total
Produits des activités ordinaires	2 515	108	-	2 623
Combustible et achats d'électricité	1 092	-	-	1 092
Marge brute	1 423	108	-	1 531
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	447	32	63	542
Amortissement	512	-	26	538
Reprises pour dépréciation d'actifs	(6)	-	-	(6)
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	28	-	1	29
Autres résultats d'exploitation nets	(19)	5	-	(14)
Résultats d'exploitation nets	461	71	(90)	442
Produits tirés des contrats de location-financement	49	-	-	49
Profit à la vente d'actifs	2	-	-	2
Charge d'intérêt nette				(254)
Résultat avant impôts sur le résultat				239

Exercice clos le 31 décembre 2013 (<i>retraité - voir note 3 B</i>)	Production	Commercialisation de l'énergie	Siège social	Total
Produits des activités ordinaires	2 213	79	-	2 292
Combustible et achats d'électricité	948	-	-	948
Marge brute	1 265	79	-	1 344
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	432	18	66	516
Amortissement	501	1	23	525
Imputations (reprises) pour dépréciation d'actifs	(18)	-	-	(18)
Provision pour frais de restructuration	(2)	-	(1)	(3)
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	26	-	1	27
Autres pertes d'exploitation nettes	46	56	-	102
Résultats d'exploitation	280	4	(89)	195
Produits tirés des contrats de location-financement	46	-	-	46
Quote-part de la perte au titre des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(10)	-	-	(10)
Profit à la vente d'actifs	-	-	12	12
Charge d'intérêt nette				(256)
Profit de change				1
Perte avant impôts sur le résultat				(12)

Exercice clos le 31 décembre 2012 (<i>retraité - voir note 3 B</i>)	Production	Commercialisation de l'énergie	Siège social	Total
Produits des activités ordinaires	2 207	3	-	2 210
Combustible et achats d'électricité	797	-	-	797
Marge brute	1 410	3	-	1 413
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	401	16	82	499
Amortissement	489	-	20	509
Imputations pour dépréciation d'actifs	324	-	-	324
Provision pour frais de restructuration	5	-	8	13
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	27	-	1	28
Autres pertes d'exploitation nettes	254	-	-	254
Pertes d'exploitation	(90)	(13)	(111)	(214)
Produits tirés des contrats de location-financement	16	-	-	16
Quote-part de la perte au titre des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(15)	-	-	(15)
Profit à la vente d'actifs	3	-	-	3
Profit à la vente d'une garantie	-	15	-	15
Charge d'intérêt nette				(242)
Autres produits				1
Perte de change				(9)
Résultat avant impôts sur le résultat				(445)

Le secteur Production comprend des produits de 21 millions de dollars (22 millions de dollars en 2013 et 23 millions de dollars en 2012) d'incitatifs reçus en vertu d'un programme du gouvernement du Canada visant des projets de production d'hydroélectricité et d'énergie éolienne admissibles.

Le total des produits locatifs, y compris les loyers conditionnels, liés à certains CAÉ et autres contrats à long terme qui respectent les critères des contrats de location simple, est inclus dans les produits liés au secteur Production et s'est établi pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 à 219 millions de dollars (208 millions de dollars en 2013 et 188 millions de dollars en 2012).

II. Principales informations des états de la situation financière consolidés

Au 31 décembre 2014	Production	Commercialisation de l'énergie	Siège social	Total
Goodwill	432	30	-	462
Total des actifs sectoriels	9 274	246	313	9 833

Au 31 décembre 2013	Production ¹	Commercialisation de l'énergie	Siège social	Total
Goodwill	430	30	-	460
Total des actifs sectoriels (retraité - voir note 3 B))	9 093	244	287	9 624

¹ Le total des actifs du secteur Production comprend un montant de 192 millions de dollars lié aux placements dans les partenariats comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

III. Principales informations des tableaux des flux de trésorerie consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014	Production	Commercialisation de l'énergie	Siège social	Total
Acquisitions d'actifs non courants :				
Immobilisations corporelles	481	1	5	487
Immobilisations incorporelles	9	8	17	34

Exercice clos le 31 décembre 2013	Production	Commercialisation de l'énergie	Siège social	Total
Acquisitions d'actifs non courants :				
Immobilisations corporelles	554	-	7	561
Immobilisations incorporelles	5	6	21	32

Exercice clos le 31 décembre 2012	Production	Commercialisation de l'énergie	Siège social	Total
Acquisitions d'actifs non courants :				
Immobilisations corporelles	684	-	19	703
Immobilisations incorporelles	7	1	31	39

IV. Dotation aux amortissements selon les tableaux des flux de trésorerie consolidés

Le rapprochement entre la dotation aux amortissements selon les comptes de résultat consolidés et celle selon les tableaux des flux de trésorerie consolidés est présenté dans le tableau qui suit :

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013	2012
Dotation aux amortissements selon les comptes de résultat consolidés	538	525	509
Amortissement compris dans le poste Combustible et achats d'électricité (note 5)	56	58	41
Profit à la cession d'immobilisations corporelles	1	2	14
Dotation aux amortissements selon les tableaux des flux de trésorerie consolidés	595	585	564

C. Information géographique

I. Produits des activités ordinaires

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013	2012
Canada	1 989	1 898	1 789
États-Unis	516	287	300
Australie	118	107	121
Total des produits des activités ordinaires	2 623	2 292	2 210

II. Actifs non courants

Aux 31 décembre	Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles		Autres actifs		Goodwill	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Canada	6 422	6 538	296	295	66	57	417	417
États-Unis	552	517	25	24	14	21	45	43
Australie	264	138	10	4	18	19	-	-
Total	7 238	7 193	331	323	98	97	462	460

D. Client important

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les ventes auprès d'un client du secteur Production ont représenté 12 % du total des produits des activités ordinaires de la Société.

36. Événements postérieurs à la date de clôture

A. Restructuration

Le 14 janvier 2015, la Société a mis en œuvre d'importantes initiatives de réduction des coûts à l'égard de ses activités liées au secteur Charbon au Canada, ce qui a entraîné l'élimination de postes. Les coûts associés à ces initiatives devraient totaliser 10 millions de dollars.

B. Émission d'obligations

Le 11 février 2015, la Société et son partenaire ont émis des obligations garanties par l'installation de Pingston qu'ils détiennent conjointement. La quote-part du produit brut qui revient à la Société s'élevait à 45 millions de dollars. Les obligations portent intérêt au taux fixe annuel de 2,95 %. Les intérêts sont payables tous les semestres et aucun remboursement de capital n'est exigible avant l'échéance en mai 2023. Le produit a été affecté au remboursement des débetures garanties de 35 millions de dollars qui portent intérêt à 5,28 %. L'excédent du produit, déduction faite des coûts de transaction, sera affecté aux activités générales du siège social.